

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
déterminant certains profils de formation définis
conformément à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994
organisant la concertation pour l'enseignement secondaire**

A.Gt 27-01-2011

M.B. 04-03-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire, notamment les articles 6 et 7;

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 39, 44, 45, 47 et 49;

Vu les propositions du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire en date du 20 mars 2008, 29 mai 2008, 18 décembre 2008, du 20 avril 2009 et du 18 juin 2009;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 18 juin 2010;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 8 juillet 2010;

Vu le protocole de concertation du Comité de concertation des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres P.M.S subventionnés du 28 octobre 2010;

Vu l'avis du Conseil d'Etat 49.025/2, donné le 5 janvier 2011 en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le profil de formation d'assistant/assistante en soins animaliers est déterminé à l'annexe 1re du présent arrêté, conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 2. - Le profil de formation de carrossier/carrossière est déterminé à l'annexe 2 du présent arrêté, conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997, et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 3. - Le profil de formation de mécanicien/mécanicienne automobile est déterminé à l'annexe 3 du présent arrêté, conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997, et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 4. - Le profil de formation d'électricien installateur en résidentiel/électricienne installatrice en résidentiel est déterminé à l'annexe 4 du présent arrêté, conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997, et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.



Article 5. - Le profil de formation d'électricien installateur industriel/électricienne installatrice industrielle est déterminé à l'annexe 5 du présent arrêté, conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997, et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 6. - Le profil de formation de vitrier/vitrière est déterminé à l'annexe 6 du présent arrêté, conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997, et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 7. - Le profil de formation de tailleur de pierres-marbrier/tailleuse de pierres-marbrière est déterminé à l'annexe 7 du présent arrêté, conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997, et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 8. - Le profil de formation spécifique de dessinateur/dessinatrice en DAO (mécanique - électricité) est déterminé à l'annexe 8 du présent arrêté, conformément à l'article 44 du décret du 24 juillet 1997, et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 9. - Le profil de formation spécifique de dessinateur/dessinatrice DAO en construction est déterminé à l'annexe 9 du présent arrêté, conformément à l'article 44 du décret du 24 juillet 1997, et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 10. - Le profil de formation de peintre est déterminé à l'annexe 10 du présent arrêté, conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997, et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 11. - Le profil de formation de technicien/technicienne des industries du bois est déterminé à l'annexe 11 du présent arrêté, conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997, et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 12. - Le profil de formation spécifique d'assistant opérateur/assistante opératrice de production des entreprises agroalimentaires est déterminé à l'annexe 12 du présent arrêté, conformément à l'article 45 du décret du 24 juillet 1997.

Article 13. - Le profil de formation d'opérateur/opératrice de production des entreprises agroalimentaires est déterminé à l'annexe 13 du présent arrêté, conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997, et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 14. - Le profil de formation de technicien/technicienne en photographie est déterminé à l'annexe 14 du présent arrêté, conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997, et est applicable à la formation en alternance sur la base de l'article 49 du décret précité.

Article 15. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2010, à l'exception des articles 4, 5, 8 et 9 qui entrent en vigueur au 1^{er} septembre 2011.

Article 16. - La Ministre qui a l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 27 janvier 2011.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET

CCPQ
1080 A. Lavallée, 1
Bruxelles

Tél. : 02 210 50 65
Fax : 02 210 55 33
Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

1. AGRONOMIE

ASSITANT(E) EN SOINS ANIMALIERS

PROFIL DE FORMATION

PQ ayant généré le PF : Assistant(e) en soins animaliers	Accord du Conseil Général	Le 18 juin 2009
	Parution au Moniteur	Le

LE METIER

L'Assistant (e) en soins animaliers assure les soins journaliers et le bien-être d'un ensemble d'animaux domestiques et d'animaux en captivité.

Il/elle utilise les techniques appropriées et conseille dans le respect de la législation en vigueur et de l'éthique.

Il/elle s'intègre dans des domaines d'activité tels que les élevages, les refuges, les parcs animaliers, les commerces spécifiques, les cliniques vétérinaires...

Dans chacune de ses activités professionnelles, il/elle applique la législation en vigueur.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Les présidents de la commission consultative

Gaspard BONANE

Grégory ETIENNE

Les chargés de mission

Luc FONTAINE
Xavier DELPIERRE

<i>TABLE DES MATIERES</i>

Fonction 1	PARTICIPER A LA GESTION DE L'HEBERGEMENT ET A LA MANIPULATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET/OU EN CAPTIVITE.	4
Fonction 2 :	ASSURER LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX (JEUNES ET ADULTES).	8
Fonction 3 :	DEVELOPPER LES TECHNIQUES ET/OU OPERATIONS LIEES A L'ALIMENTATION ET A L'ABREUUREMENT DE L'ANIMAL.	12
Fonction 4 :	DEVELOPPER LES TECHNIQUES ET OPERATIONS LIEES A LA REPRODUCTION DES ANIMAUX.	15
Fonction 5 :	RESPECTER LES NORMES DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CHEF DU TRAVAILLEUR.	18
Fonction 6 :	S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE	20
Fonction 7	GERER L'ADMINISTRATIF	21

Fonction 01 : PARTICIPER A LA GESTION DE L'HEBERGEMENT ET A LA MANIPULATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DES ANIMAUX EN CAPTIVITE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Identifier les animaux et leur habitat naturel.	1.1.1. Situer les principaux animaux domestiques et animaux en captivité dans une classification simplifiée du règne animal.	CM	L'apprenant situe l'animal dans la classification. La précision sera variable (pour les chats et les chiens, préciser la race ; pour les animaux couramment détenus, aller jusqu'à l'espèce ; pour les autres, selon le cas, aller jusqu'à l'embranchement, la classe ou la famille).
	1.1.2. Décrire les principales caractéristiques des habitats naturels des animaux.	CM	L'apprenant acquiert une méthodologie lui permettant d'établir le lien entre l'habitat naturel et les conditions optimales de détention.
	1.1.3. Décrire les principaux comportements d'animaux dans leurs milieux naturels (recherche alimentaire, comportement sexuel, comportement de fuite, comportement de défense, comportement social, comportement en situations de stress, ...)	CM	L'apprenant acquiert une méthodologie lui permettant d'établir le lien entre le comportement dans le milieu naturel et celui observé en détention.
1.2. Identifier les conséquences de la domestication et de la captivité.	1.2.1. Différencier domestication et captivité.	CM	
	1.2.2. Identifier les besoins spécifiques en matière d'habitat des animaux domestiques et des animaux captifs.	CM	A partir de l'étude du milieu naturel, l'apprenant déduit les éléments essentiels à reproduire dans l'habitat reconstitué.
	1.2.3. Identifier quelques comportements anormaux et stéréotypés des animaux domestiques et des animaux captifs.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.3. Participer à la gestion des logements des animaux domestiques et/ou en captivité dans le respect des législations et des règles de bien-être des animaux.	1.3.1. Identifier les différents logements des animaux (volière, aquarium, terrarium, chenil, enclos...)	CM	
	1.3.2. Décrire les caractéristiques générales des différents logements (volière, aquarium, terrarium, chenil, enclos...)	CM	
	1.3.3. Identifier les facteurs ambiants qui caractérisent le logement des animaux (température, luminosité, rythme nyctéméral, hygrométrie, oxygénation, ventilation, ...)	CM	
	1.3.4. Appréhender les normes légales relatives aux logements des animaux (superficie par animal, nombre d' animaux par logement,..)	CM	A partir de la base légale, l'apprenant constitue un dossier de référence.
	1.3.5. Décrire les aménagements spécifiques intérieurs et extérieurs à apporter à ces logements en fonction des animaux hébergés.	CM	
	1.3.6. Participer à la conception des logements.	CM	En situation concrète ou simulée, l'apprenant donne un avis motivé et/ou formule des propositions d'aménagement dans le respect des bases légales.
	1.3.7. Participer à l'aménagement et/ou aménager seul des logements.	CM	En situation concrète ou simulée, l'apprenant réalise un aménagement ou y contribue, dans le respect des bases légales. Il peut aussi faire des propositions d'aménagement.
	1.3.8. Identifier les différents entretiens à réaliser aux logements (volière, aquarium, terrarium, chenil, enclos...).	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	1.3.9 .Pratiquer l'entretien des logements.	CM	
1.4. Assurer la manipulation et la contention des animaux.	1.4.1. Identifier quelques techniques qui permettent la capture et la manipulation d'animaux en limitant le stress occasionné.	CM	
	1.4.2. Appliquer quelques techniques qui permettent la capture et la manipulation des animaux en limitant le stress occasionné.	CM	
	1.4.3. Identifier les mesures à adopter face à des situations dangereuses pour l'homme ou l'animal (agressivité d'animaux, évasions, imprudence du public...).	CM	
	1.4.4. Appliquer les mesures adéquates face à des situations dangereuses pour l'homme ou l'animal (agressivité d'animaux, évasions, imprudence du public...)	CM	Dans une situation donnée, appliquer les consignes de prévention et de sécurité y afférentes.
1.5. Prodiguer les soins spécifiques aux animaux.	1.5.1. Identifier les principaux soins réguliers à apporter en particulier à la peau, au plumage, au pelage, aux sabots, aux oreilles, aux yeux... de différentes sortes d'animaux en vue de maintenir leur bien-être.	CM	
	1.5.2. Appliquer quelques soins réguliers à différents animaux en vue de maintenir leur bien-être.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	1.5.3. Identifier différents produits destinés aux soins des animaux, ainsi que le matériel nécessaire.	CM	
	1.5.4. Identifier les buts et les techniques du toilettage fonctionnel.	CM	
	1.5.5. Identifier les espèces et les races animales auxquelles s'applique le toilettage fonctionnel.	CM	
	1.5.6. Réaliser un toilettage fonctionnel dans le respect des mesures de sécurité (raser, démêler, tondre, laver,...).	CEF CEP	
1.6. Transporter les animaux	1.6.1. Identifier et utiliser des sources réglementaires et documentaires.	CM	L'apprenant constitue un dossier de référence.
	<i>1.6.2. Respecter les règlements en vigueur pour le transport des animaux.</i>	CEF CEP	
	1.6.3. Apprécier si les conditions de transport assurent le bien-être des animaux.	CM	
	1.6.4. Appliquer les conditions de transport assurant le bien-être des animaux.	CEF CEP	
	1.6.5. Prodiguer des conseils sur les conditions optimales de transport.	CM	

Fonction 02 : ASSURER LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX (JEUNES ET ADULTES).

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Appliquer la législation en vigueur.	2.1.1. Appréhender l'importance du bien-être des animaux.	CM	A partir de la base légale (Loi du 14 août 1986), l'apprenant constitue un dossier de référence.
	2.1.2. Identifier et utiliser la législation relative au bien-être animal.	CM	A partir de la base légale (Loi du 14 août 1986), l'apprenant constitue un dossier de référence.
	2.1.3. Identifier et utiliser la législation relative à la santé et à l'hygiène.	CM	A partir de la base légale, l'apprenant constitue un dossier de référence.
	<i>2.1.4. Respecter la législation.</i>	CEF CEP	
2.2. Contrôler les facteurs d'ambiance favorables aux animaux.	2.2.1. Identifier les facteurs ambiants qui caractérisent le logement.	CM	L'apprenant précise la corrélation entre les facteurs ambiants et les besoins physiologiques, pour : <ul style="list-style-type: none"> • les animaux domestiques • les espèces couramment détenues Il peut effectuer des recherches sur d'autres espèces.
	2.2.2. Contrôler, gérer et modifier si nécessaire les facteurs d'ambiance.	CM	
	2.2.3. Etablir le lien entre le comportement d'un animal, son bien-être et les facteurs ambiants.	CM	
2.3. Assurer les exigences biologiques des animaux.	2.3.1. Identifier les besoins biologiques de quelques animaux (animaux domestiques et espèces couramment détenues).	CM	
	2.3.2. Etablir le lien entre les besoins biologiques et certaines caractéristiques anatomiques ou physiologiques (en ce comprises les caractéristiques éthologiques).	CM	
	2.3.3. Répondre à ces besoins dans une situation donnée ou simulée.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.4. Repérer un comportement anormal chez un animal.	2.4.1. Identifier des symptômes comportementaux anormaux qui sont liés à des conditions environnementales inadaptées.	CM	
	2.4.2. Dans une situation simulée, décider des actions à mener, dans les limites de ses responsabilités.	CM	
	2.4.3. <i>Evaluer l'impact des actions menées.</i>	CEF CEP	
2.5. Repérer les problèmes de santé des animaux domestiques et d'animaux couramment détenus (maladie, parasite, anomalie, traumatisme...)	2.5.1. Caractériser les principales maladies d'animaux domestiques et d'animaux couramment détenus.	CM	
	2.5.2. Caractériser les principaux parasitismes.	CM	
	2.5.3. Caractériser quelques anomalies et traumatismes.	CM	
	2.5.4. Décrire les principaux facteurs qui favorisent le développement des infections et du parasitisme.	CM	
	2.5.5. Agir sur les principaux facteurs qui favorisent le développement des infections et du parasitisme.	CM	
	2.5.6. Identifier des techniques prophylactiques à mettre en œuvre (vermifugation, vaccination, désinfection,...)	CM	
	2.5.7. Observer les symptômes d'une maladie, de la présence d'un parasite, et les signes d'une anomalie ou d'un traumatisme chez un animal.	CM	
	2.5.8. Identifier les techniques de mesure de paramètres physiologiques des animaux (poids, température, hydratation, vue, ouïe,...)	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.5.9. Relever les mesures des principaux paramètres physiologiques des animaux.	CM	
	2.5.10. Comparer les mesures prises avec les paramètres physiologiques normaux des animaux.	CM	
	2.5.11. Surveiller l'état de santé (appétit, selles, pertes de sang, vomissements,...)	CM	
	2.5.12. Transmettre les observations au vétérinaire.	CM	
	2.5.13. Prendre les mesures qui s' imposent (isolement, premiers soins, ...)	CM	
2.6. Appliquer les recommandations du vétérinaire.	2.6.1. Caractériser les grands groupes de produits vétérinaires utilisés (antibiotiques, anti inflammatoires, anti douleurs, ...)	CM	
	<i>2.6.2. Respecter les conditions d' utilisation des produits prescrits.</i>	CEF CEP	
	<i>2.6.3. Observer d'éventuels effets secondaire.</i>	CEF CEP	
	<i>2.6.4. Transmettre les observations au vétérinaire.</i>	CEF CEP	
	<i>2.6.5. Prendre les mesures qui s' imposent.</i>	CEF CEP	

Fonction 03: DEVELOPPER LES TECHNIQUES ET/OU OPERATIONS LIEES A L'ALIMENTATION ET A L'ABREUUREMENT DE L'ANIMAL.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Appliquer les législations en vigueur.	3.1.1. Appréhender la législation relative à l'alimentation animale et à l'abreuvement.	CM	A partir de la base légale, l'apprenant constitue un dossier de référence.
	3.1.2. Appliquer et faire appliquer la législation relative à l'alimentation animale et à l'abreuvement.	CM	
	<i>3.1.3. Lire et appréhender l'étiquetage des aliments.</i>	CEF/CE P	
3.2. Préparer la nourriture destinée aux animaux.	3.2.1. Comparer le système digestif de quelques animaux.	CM	L'apprenant(e) compare le rôle et les fonctions des organes.
	3.2.2. Appréhender les notions de base du métabolisme alimentaire.	CM	
	3.2.3. Identifier les buts et les fonctions du nourrissage des animaux.	CM	
	3.2.4. Déceler l'influence du nourrissage.	CM	L'apprenant(e) décèle l'influence du nourrissage sur l'état de santé des animaux, sur l'évolution de la taille et du poids des animaux, sur la physiologie et sur la présentation des animaux.
	3.2.5. Identifier les principaux régimes alimentaires des animaux dans leurs milieux naturels.	CM	
	3.2.6. Identifier les principales sources d'aliments et leur fonction nutritive.	CM	
	3.2.7. Identifier les différentes techniques de production de nourriture pour les animaux.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	3.2.8. Composer une ration équilibrée en fonction des besoins des animaux.	CM	Au départ d'informations reçues relatives aux besoins de l'animal, l'apprenant calcule une ration équilibrée sur base des produits disponibles.
	3.2.9. Etablir la quantité et le rythme de distribution de la nourriture.	CM	
3.3. Contrôler la qualité de la nourriture et de l'eau que l'on va distribuer aux animaux.	3.3.1. Identifier les normes de qualité des différents aliments que l'on distribue.	CM	
	3.3.2. Apprécier la conformité et la qualité des aliments et de l'eau que l'on va distribuer.	CM	
	3.3.3. Stocker les aliments dans des conditions appropriées.	CM	
3.4. Pratiquer le nourrissage et l'abreuvement des animaux en captivité.	3.4.1. Identifier et comparer différentes techniques de distribution des aliments et de l'eau.	CM	
	3.4.2. Identifier les différentes précautions sanitaires à apporter lors du nourrissage et de l'abreuvement.	CM	
	3.4.3. Distribuer une ration alimentaire à différentes catégories d'animaux dans le respect des consignes et des règles de sécurité.	CM	
	3.4.4. Contrôler la consommation de la ration distribuée et de l'eau.	CM	

Fonction 04: DEVELOPPER LES TECHNIQUES ET OPERATIONS LIEES A LA REPRODUCTION DES ANIMAUX.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Appliquer la législation en vigueur.	4.1.1. Appréhender la législation relative à la reproduction des animaux.	CM	A partir de la base légale, l'apprenant constitue un dossier de référence.
	4.1.2. Appliquer la législation relative à la reproduction des animaux.	CEF/C EP	
4.2. Appréhender et repérer les phases du cycle de reproduction des animaux.	4.2.1. Identifier et décrire les modes de reproduction.	CM	
	4.2.2. Identifier et décrire les phases du cycle de vie de quelques animaux.	CM	
	4.2.3. Comparer le système reproducteur des animaux.	CM	
	4.2.4. Appréhender le rôle et le fonctionnement des organes reproducteurs.	CM	
	4.2.5. Appréhender les principes de la physiologie de la reproduction.	CM	
	4.2.6. Sexer quelques espèces animales.	CEF/C EP	
	4.2.7. Décrire quelques modes d'accouplement.	CM	
	4.2.8. Elaborer un calendrier de reproduction et en assurer le suivi.	CEF/C EP	
	4.2.9. Repérer le moment opportun pour la mise en reproduction d'un animal.	CEF/C EP	
	4.2.10. Assurer le suivi de la reproduction (gestation, ponte, couvaion,...)	CEF/C EP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.3. Préparer la naissance des animaux et assurer le suivi.	4.3.1. Prévoir et préparer la naissance des animaux.	CM	
	4.3.2. Intervenir si nécessaire dans le processus de naissance.	CEF/C EP	
	4.3.3. Identifier les problèmes lors de la naissance et appeler si nécessaire le vétérinaire.	CEF/C EP	
	4.3.4. Identifier les soins à apporter à la mère et aux jeunes.	CM	
	4.3.5. Dispenser les soins à apporter à la mère et/ou aux jeunes.	CEF/C EP	
	4.3.6. Surveiller régulièrement la croissance et le développement de chaque animal.	CEF/C EP	
4.4. Appréhender les principes de sélection en vue de l'amélioration des animaux.	4.4.1. Identifier les bases de l'amélioration génétique.	CM	
	<i>4.4.2. Appliquer les techniques de sélection efficaces.</i>	CEF/C EP	

Fonction 05. RESPECTER LES NORMES DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CHEF DU TRAVAILLEUR.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail .	5.1.1. Respecter dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.	CM	L'apprenant respecte la législation, la réglementation et les recommandations dans le cadre de sa formation.
	5.1.2 Identifier les situations potentiellement dangereuses.	CEF/CE P	
5.2. Participer au climat de sécurité et d'hygiène.	5.2.1. Respecter la réglementation en ce qui concerne la prévention incendie.	CM	L'apprenant respecte la réglementation dans le cadre de sa formation.
	5.2.2. Respecter les mesures de sécurité à prendre lors de l'utilisation d'outils et de matériels dans le respect des personnes, des biens et de l'environnement.	CM	L'apprenant respecte les mesures dans le cadre de sa formation.
	5.2.3. Prévenir les risques que peuvent engendrer des situations de travail et/ou l'utilisation de produits.	CM	L'apprenant prévient les risques dans le cadre de sa formation.
	5.2.4. Adopter une attitude de prévention des situations dangereuses.	CM	L'apprenant adopte une attitude de prévention dans le cadre de sa formation.
	5.2.5. Appréhender les principaux risques biologiques liés à la profession.	CM	
	5.2.6. <i>Se référer aux personnes compétentes.</i>	CEF/CE P	
5.3. Appliquer les règles d'ergonomie et les bonnes pratiques de manutention.	5.3.1 Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle).	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	5.3.2.Prévenir les troubles musculo-squelettiques.	CM	
5.4. Appliquer la législation en matière d'environnement.	5.4.1 Respecter les réglementations en matière d'environnement.	CM	
	<i>5.4.2. Identifier les produits dangereux, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur.</i>	CEF/CE P	
	5.4.3. Trier, stocker les déchets dans le respect des législations, des réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CM	L'apprenant gère les déchets dans le cadre de sa formation. Il constitue, à partir de la base légale, un dossier de référence pour les déchets spécifiques à la profession.
	<i>5.4.4. Evacuer les déchets en respectant les réglementations en vigueur.</i>	CEF/CE P	

Fonction 06: S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. S'adapter aux exigences du métier	6.1.1. Faire preuve d'affinités avec le monde animal.	CM	
	6.1.2 Faire preuve de ponctualité.	CM	
	6.1.3. Faire preuve de flexibilité en acceptant des horaires variés.	CM	
	<i>6.1.4. Se former à l'évolution du métier.</i>	CEP	
6.2. Développer des attitudes professionnelles	6.2.1. Organiser et planifier son travail.	CM	
	6.2.2 Assurer le suivi des travaux.	CM	
	6.2.3 Contrôler son travail en termes de qualité.	CM	
	6.2.4 Contrôler son travail en termes de rentabilité.	CEP	
	<i>6.2.5 Travailler en toute autonomie.</i>	CEP	
	6.2.6. Exercer son sens des responsabilités dans les limites de ses fonctions.	CEP	
	6.2.7. Appliquer les instructions de travail reçues.	CM	
	6.2.8 Assurer une relation de qualité avec les personnes : hiérarchie, collègues, fournisseurs, clients, bénéficiaires, ...	CM	
	6.2.9. Travailler en équipe.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	6.2.10. Appliquer les règles de déontologie professionnelle : droit au respect de la vie privée, confidentialité des données, secret professionnel, devoir de réserve, ...	CM	L'apprenant applique les règles dans le cadre de sa formation.
6.3. Communiquer.	6.3.1. Utiliser le langage technique adéquat.	CM	
	6.3.2. Lire, utiliser et compléter les documents propres à l'activité professionnelle.	CM	
	6.3.3. Utiliser les supports de communication mis à disposition.	CM	
	6.3.4. Réaliser des supports de communication.	CEF/C EP	
	6.3.5. Pratiquer les techniques de communication efficaces : écoute active, reformulation, empathie, discours explicite, etc.	CM	

Fonction 07 : GERER L'ADMINISTRATIF.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1. Classer les documents administratifs.	7.1.1 Contrôler l'adéquation entre le bon de commande et la facture.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	7.1.2 Appréhender les différents modes de classement : chronologique, alphabétique.	CM	
	7.1.3 Utiliser adéquatement les différents modes de classement : chronologique, alphabétique.	CM	
	7.1.4 Travailler avec ponctualité, ordre et précision.	CM	
	7.1.5 Utiliser correctement l'outil informatique dont on dispose.	CM	
7.2. Appliquer les réglementations spécifiques.	<p>7.2.1. Respecter les dispositions réglementaires concernant la profession notamment l'Arrêté royal du 24 avril 2007, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Tenir les inventaires, les fiches d'élevage, les registres par espèce, le registre CITES, les dossiers individuels pour les chiens de refuge . ○ Conseiller quant au choix d'un animal qui convient. ○ Fournir les directives relatives à l'alimentation, au logement et aux soins de l'animal. ○ Fournir à l'acheteur d'un chien des directives appropriées écrites concernant l'éducation de l'animal. ○ Fournir à l'acheteur un certificat de garantie quant à la santé du chien ou du chat vendu. ○ Respecter les obligations d'identification des animaux. 	CM	

Lexique

- **PQ:** Profil de **Q**ualification.
- **PF:** Profil de **F**ormation.
- **C.C.P.Q.:** Commission **C**ommunautaire des **P**rofessions et **Q**ualifications.
- **CM:** Compétence à **m**âîtriser.
- **CEF:** Compétence à exercer au cours de cette formation mais dont la maîtrise ne peut être certifiée qu'au-delà de ladite formation par un opérateur de formation.
- **CEP:** Compétence à exercer durant cette même formation mais dont la maîtrise ne pourra être acquise qu'à travers l'activité professionnelle elle-même.

Secteur 1 : AGRONOMIE
 Objet : PF : **ANIMALIER/ANIMALIERE**

PQ	PF		
	CQ6 (P ou T)	CQ7 (P ou T)	Profils Spécifiques

Animalier/ Animalière (CC :05.03.2009)(AP :03.04.09)	Animalier/ Animalière (CC :05.03.2009)(AP :03.04.09)			
---	---	--	--	--

CC : Commission Consultative – AP : Assemblée Plénière – PA : Parlement – P : professionnel – T : technique
En italique : profil à abroger.

Case grisée : profil(s) soumis à l'approbation.

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

E-mail : ccpq@profor.be

www.enseignement.be

2. INDUSTRIE

2.6. CARROSSERIE

CARROSSIER / CARROSSIERE

PROFIL DE FORMATION (CQ6 P)

PQ ayant généré le PF : Carrossier / Carrossière

Accord du Conseil général

18 juin 2009

LE METIER

Le secteur de la carrosserie automobile est principalement structuré en P.M.E. qui adoptent une organisation de travail en fonction de l'importance du volume traité et de l'organisation interne propre.

Le métier du carrossier(e) comprend trois aspects : la tôlerie, la préparation en vue de la peinture et l'application de la peinture.

Les caractéristiques du profil de carrossier/carrossière seront :

- un savoir faire pratique,
- des comportements adéquats au niveau de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement,
- des qualités de savoir-être en milieu de travail,
- une formation technologique de base,
- un sens aigu du travail bien fait.

Le développement d'un esprit de créativité en tenant compte d'un sens artistique et d'un sens esthétique, le développement d'un esprit critique.

Travailler de manière autonome et contrôler les travaux du préparateur, du tôlier et du peintre.

N.B. : Ce profil a été mis en conformité avec l' A.R. du 21 décembre 2006 (publié le 15.01.07) relatif à la compétence professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes relatives aux bicyclettes et aux véhicules à moteur.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des Commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

LE PRÉSIDENT

De la Commission consultative

« Industrie »

Eric ROBERT

LES CHARGÉS DE MISSION

de la CCPQ

Luc FONTAINE

Robert LAHAYE

TABLE DES MATIERES

	Page	
Le métier	2	
Remerciements	3	
Table des matières	4	
Fonction 01	Respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et d'environnement	5
Fonction 02	Assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle	6
Fonction 03	Emettre un diagnostic des dégâts	9
Fonction 04	Démonter	10
Fonction 05	Contrôler et mesurer les déformations éventuelles de la caisse	11
Fonction 06	Réparer	12
Fonction 07	Monter les pièces	14
Fonction 08	Assembler les éléments de carrosserie par les techniques du soudage, du boulonnage et du collage	15
Fonction 09	Contrôler les réparations de la tôlerie	17
Fonction 10	Appliquer les traitements de protection	18
Fonction 11	Préparer une surface	19
Fonction 12	Réaliser la mise en peinture	23
Fonction 13	Remonter	25
Fonction 14	Participer aux relations technico – commerciales	26
Fonction 15	Gérer son poste de travail	28
Lexique		29

FONCTION 01 : RESPECTER LES REGLES DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET D'ENVIRONNEMENT

activités décrites dans le pq	compétences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maîtrise des competences
<p>1.1. Appliquer la législation et les règlements de protection et préventions au travail et participer au climat de sécurité et d'hygiène et d'humanisation du travail à divers niveaux : personnel, collectif et entrepreneurial.</p>	<p>1.1.1. Respecter les impositions propres à la fonction.</p>	<p>CM</p>	
	<p>1.1.2. Prévenir de tout danger électrique.</p>	<p>CM</p>	
	<p>1.1.3. Utiliser les équipements de protection individuels et collectifs spécifiques aux travaux à réaliser.</p>	<p>CM</p>	
	<p>1.1.4. Utiliser les matériels et accessoires en toute sécurité.</p>	<p>CM</p>	
	<p>1.1.5. Appliquer les mesures de sécurité individuelles et collectives à prendre lors de l'utilisation d'outils et de manipulation de matériels dans le respect des personnes, des biens et de l'environnement.</p>	<p>CM</p>	
	<p>1.1.6. Trier et stocker de manière adéquate les déchets et matière en fonction de la législation.</p>	<p>CM</p>	

FONCTION 02 : ASSURER LA QUALITE ET S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
2.1. Développer des attitudes personnelles favorisant la qualité du travail professionnel.	2.1.1. S'intégrer dans une équipe de travail.	CEP	
	2.1.2. Suivre, de manière permanente, les évolutions techniques du métier et des nouvelles technologies.	CEP/ CEF	
	2.1.3. Communiquer.	CM	
	2.1.4. Travailler de manière autonome.	CEP	
	2.1.5. Développer des attitudes déontologiques.	CEP	
2.2. Analyser son travail.	2.2.1. S'informer auprès de son responsable du travail à réaliser et des procédures à mettre en œuvre.	CM	
	2.2.2. Appliquer une méthode de travail.	CM	
2.3. Assurer la qualité du travail.	2.3.1. Contrôler la qualité de son travail, gérer son temps et se conformer aux processus en application dans l'entreprise (certification de qualité).	CEF/ CEP	
	2.3.2. Assurer le bon suivi des travaux.	CEP	
	2.3.3. Protéger le travail, les matériaux à mettre en	CM	

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
	œuvre et le matériel selon les prescriptions et les circonstances.		
	2.3.4. Veiller à la fonctionnalité du matériel individuel et collectif.	CM	
2.4. Appliquer les connaissances générales aux situations professionnelles spécifiques.	2.4.1. Utiliser l'outil informatique (PC, logiciels, ...) et rechercher les informations nécessaires à l'exécution des différentes activités du métier.	CM	
	2.4.2. Appliquer les éléments des mathématiques propres à la vie professionnelle : savoir appliquer le système légal de mesure de base, la géométrie élémentaire ainsi que l'arithmétique de base.	CM	
	2.4.3. Appliquer les éléments de physique (force, pression, poids, masse) et de mécanique propres à l'activité professionnelle.	CM	
	2.4.4. Appliquer les notions (lecture de plans et traçage) de dessin technique de mécanique et de connaissance des matériaux, des matériaux synthétiques, des laques et des techniques de polymérisation, de métallographie et en traitements thermiques, hydraulique et pneumatique propres à l'activité professionnelle.	CM	
	2.4.5. Appliquer les notions de base du multiplexage (électricité et électronique) propres aux installations des automobiles en	CEF/ CEP	

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
	réalisant la pose et la dépose des éléments, hors tension et lors de la remise sous tension.		
	2.4.6. Appliquer les notions des traitements des tôles d'acier, d'aluminium et de matériaux composites utilisés pour l'automobile.	CM	
	2.4.7. Identifier d'une manière globale les éléments constituant les véhicules et en particulier les différents composants du produit (carrosserie et accessoires) et leurs propriétés de base.	CM	
	2.4.8. Utiliser la langue véhiculaire en respectant la terminologie du métier : compréhension à la lecture des documents techniques et les informations des constructeurs, des fabricants et fournisseurs.	CM	
	2.4.9. Identifier la réglementation technique relative aux véhicules et des normes de contrôle technique	CM	
2.5. S'informer sur les connaissances administratives spécifiques pour le secteur des véhicules à moteur.	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer sur les notions de base du volet administratif propres à l'exercice de la profession, à savoir les règlements fiscaux, sociaux et relatifs à : <ul style="list-style-type: none"> ➤ la loi réprimant la fraude aux compteurs kilométriques (et Car Pass), ➤ la réglementation en matière de garantie, ➤ la réglementation sur les ventes à tempérament dans le cadre des contrats de leasing, 	CM	L'apprenant sera capable de s'informer correctement face aux situations rencontrées.

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ au règlement européen d'exemption catégorielle pour le commerce de véhicules neufs, ➤ au règlement relatif à l'utilisation des plaques commerciales, ➤ au règlement sur le prélèvement de véhicules en stock, ➤ au règlement de la vente sous le régime de la marge de véhicules d'occasion, ➤ la réglementation en matière de réduction de la déductibilité des véhicules mis à disposition, ➤ au règlement des registres de garage. 	.	

FONCTION 03 : EMETTRE UN DIAGNOSTIC DES DEGÂTS

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
3.1. Organiser le poste de travail.	3.1.1. Réceptionner le véhicule.	CM	
3.2. Poser un diagnostic des dégâts de tôlerie et déterminer la méthode de travail.	3.2.1. Analyser les dégâts de tôlerie.	CM	
	3.2.2. Déterminer la méthode de travail la plus adaptée aux travaux à réaliser.	CM	Tenir compte de l'électronique embarquée.

FONCTION 04 : DEMONTER

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
4.1. Déposer les garnitures.	4.1.1. Utiliser l'outillage.	CM	Les outils sont correctement choisis.
	4.1.2. Appliquer la méthode et la technique.	CM	
4.2. Déposer les éléments à protéger.	4.2.1. Utiliser l'outillage.	CM	
	4.2.2. Appliquer la méthode et la technique.	CM	
4.3. Déposer les éléments et accessoires électriques, électroniques, mécaniques, pneumatiques et les fluides.	4.3.1. Utiliser l'outillage.	CM	Prendre les précautions nécessaires quant à l'électronique embarquée.
	4.3.2. Appliquer la méthode et la technique.	CM	
4.4. Déposer les éléments de carrosserie endommagés.	4.4.1. Utiliser l'outillage du carrossier/de la carrossière.	CM	
	4.4.2. Appliquer les méthodes et les techniques adéquates.	CM	
4.5. Lister les pièces à remplacer.	4.5.1. Identifier les pièces.	CM	

FONCTION 05 : CONTROLER ET MESURER LES DEFORMATIONS EVENTUELLES DE LA CAISSE

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
5.1. Vérifier les éléments de carrosserie et les éléments de caisse.	5.1.1. Vérifier l'état des éléments périphériques de la carrosserie.	CM	
	5.1.2. Contrôler et mesurer les points de fixation du train roulant : suspension et direction.	CM	

FONCTION 06 : REPARER

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
6.1. Placer de nouveaux ensembles de carrosserie.	6.1.1. Identifier et choisir la bonne pièce de rechange.	CM	
	6.1.2. Utiliser l'outillage adéquat.	CM	
	6.1.3. Placer et ajuster la pièce de rechange.	CM	
	6.1.4. Respecter les impositions du contrôle technique.	CM	L'apprenant(e) vérifie les soudures.
6.2. Préparer une pièce de rechange : découper, plier et forer.	6.2.1. Utiliser les instruments de mesure et de traçage.	CM	
	6.2.2. Tracer.	CM	
	6.2.3. Choisir la tôle.	CM	
	6.2.4. Utiliser l'outillage et les machines de découpe.	CM	
	6.2.5. Contrôler les dimensions de la pièce.	CM	
	6.2.6. Choisir et utiliser les produits de dégraissage.		
	6.2.7. Nettoyer la tôle.	CM	
	6.2.8. Utiliser les machines de formage.	CM	L'apprenant(e) utilise la plieuse, la cintreuse, ...

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
	6.2.9. Utiliser les foreuses et l'outillage de forage.	CM	
	6.2.10. Contrôler le forage et les dimensions.	CM	
6.3. Façonner des pièces simples en tôles d'acier, d'aluminium et en matériaux composites.	6.3.1. Utiliser l'outillage du carrossier / de la carrossière.	CM	
	6.3.2. Appliquer la technique.	CM	
	6.3.3. Contrôler.	CM	
	6.3.4. Procéder aux remédiations.	CM	
6.4. Redresser, débosser et remettre en état les éléments de carrosserie.	6.4.1. Appliquer les techniques.	CM	
	6.4.2. Utiliser le bon outillage.	CM	
	6.4.3. Débosser les éléments de carrosserie par les techniques traditionnelles.	CM	
	6.4.4. Débosser les éléments de carrosserie sans application de peinture.	CEF/ CEP	

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP .	indicateur de maitrise des competences
	6.4.5. Utiliser les systèmes d'amarrage des caisses.	CEF/ CEP	
	6.4.6. utiliser les gabarits adéquats.	CEF/ CEP	
	6.4.7. respecter les tolérances du constructeur.	CEF/ CEP	

FONCTION 07 : MONTER LES PIECES

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
7.1. Monter, fixer et régler les éléments et accessoires (carrosserie et mécanique).	7.1.1. Appliquer les techniques.	CM	
	7.1.2. Utiliser les différents matériaux de rembourrage.	CM	
	7.1.3. Appliquer les notions relatives aux matières plastiques, aux vitrages et aux méthodes de collage et de fixation.	CM	
	7.1.4. Placer de nouveaux éléments de carrosserie.	CM	

FONCTION 08 : ASSEMBLER LES ELEMENTS DE CARROSSERIE PAR LES TECHNIQUES DU SOUDAGE, DU BOULONNAGE ET DU COLLAGE

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
8.1. Appliquer la technique du soudage oxyacéthylique.	8.1.1. Vérifier l'installation du soudage oxyacéthylique.	CM	
	8.1.2. Appliquer les règles de sécurité.	CM	
	8.1.3. Appliquer la technologie.	CEF/ CEP	
	8.1.4. Identifier les bonbonnes.	CM	
	8.1.5. Appliquer la technique de découpe.	CEF/ CEP	
	8.1.6. Appliquer la technique de brasage.	CEF/ CEP	
	8.1.7. Appliquer la technique de soudo-brasage.	CEF/ CEP	
	8.1.8. Meuler les soudures.	CM	
	8.1.9. Contrôler.	CEF/ CEP	
8.2. Appliquer les techniques de soudage TIG, MIG et MAG.	8.2.1. Vérifier l'installation de soudage TIG, MIG et MAG.	CM	
	8.2.2. Appliquer les règles de sécurité.	CM	
	8.2.3. Appliquer les technologies.	CM	

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
	8.2.4. Reconnaître les différents fils de soudage et des métaux d'apport.	CM	
	8.2.5. Identifier les électrodes TIG.	CM	L'apprenant(e) choisit le gaz adéquat en fonction des impositions du constructeur.
	8.2.6. Identifier les bonbonnes.	CM	
	8.2.7. Utiliser les postes.	CM	
	8.2.8. Meuler les soudures.	CM	
	8.2.9. Contrôler.	CM	
8.3. Boulonner les pièces.	8.3.1. Consulter à bon escient les catalogues de visserie pour les carrossiers.	CM	L'apprenant(e) choisit la visserie adéquate en fonction des impositions du constructeur.
	8.3.2. Sélectionner les outils nécessaires au boulonnage.	CM	
	8.3.3. Utiliser la visserie courante en carrosserie.	CM	
8.4. Coller les pièces.	8.4.1. Choisir une colle adaptée au matériau traité et aux types de travaux.	CM	
	8.4.2. Appliquer la technique.	CM	
8.5. Contrôler et corriger.	8.5.1. Redresser les pièces déformées.	CM	
	8.5.2. Contrôler les dimensions.	CM	
	8.5.3. Procéder aux corrections utiles.	CM	
	8.5.4. Contrôler les soudures.	CM	

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
	8.5.5. Meuler, si nécessaire.	CM	
	8.5.6. Contrôler le boulonnage.	CM	
	8.5.7. Effectuer les serrages correcteurs, s'il échet.	CM	
	8.5.8. Contrôler visuellement et tactilement la finition.	CM	

FONCTION 09 : CONTROLER LES REPARATIONS DE LA TOLERIE

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
9.1. Mesurer à l'aide des différents appareils et équipements.	9.1.1. Utiliser les équipements de mesure et de contrôle.	CM	
	9.1.2. Procéder aux remédiations.	CM	

FONCTION 10 : APPLIQUER LES TRAITEMENTS DE PROTECTION

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
10.1. Appliquer les traitements anti-corrosion, d'étanchéité et d'insonorisation.	10.1.1. Protéger le véhicule.	CM	
	10.1.2. Identifier et choisir les produits.	CM	
	10.1.3. Utiliser l'outillage adéquat.	CM	
	10.1.4. Appliquer les techniques.	CM	

FONCTION 11 : PREPARER UNE SURFACE

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
11.1. Laver le véhicule.	11.1.1. Utiliser le matériel de lavage manuel.	CM	
	11.1.2. Soigner le travail.	CM	
11.2. Manipuler les équipements et appareils.	11.2.1. Utiliser et manipuler correctement les appareillages en zone de préparation.	CM	
	11.2.2. Utiliser l'installation d'air comprimé.	CM	
	11.2.3. Choisir et utiliser le pistolet adéquat.	CM	
	11.2.4. Utiliser le matériel d'aspiration.	CM	
	11.2.5. Utiliser le matériel de séchage.	CM	
	11.2.6. Utiliser les outillages adéquats (ponceuses, polisseuses, ...).	CM	
	11.2.7. Entretenir correctement les matériels.	CM	
11.3. Analyser les surfaces à traiter.	11.3.1. Identifier le code peinture sur le véhicule.	CM	
	11.3.2. Comparer et reconnaître les nuances.	CM	
	11.3.3. Identifier les matériaux à traiter.	CM	
	11.3.4. Choisir la technique de peinture en fonction du travail à réaliser.	CM	

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
	11.3.5. Choisir les matières (primer, mastic, ...) en fonction du fond à traiter. 11.3.6. Délimiter les surfaces à traiter. 11.3.7. Identifier les couches de base et l'état des surfaces à traiter (vernies, non vernies, acrylique, raccord noyé, ...). 11.3.8. Identifier les nouvelles et anciennes peintures et l'emploi de diluants et d'abrasifs. 11.3.9. Utiliser l'installation d'air comprimé.	. CM CM CM CM CM	
11.4. Protéger et, au besoin, déposer les parties qui ne sont pas à traiter.	11.4.1. Déposer et reposer les accessoires sensibles à la température et ceux entravant le déroulement des travaux de peinture. 11.4.2. Nettoyer les surfaces non traitées. 11.4.3. Utiliser les techniques et matériels de marouflage.	CM CM CM	
11.5. Dégraisser les parties à travailler.	11.5.1. Utiliser les différentes techniques et les produits pour dégraisser les parties à travailler.	CM	
11.6. Dépolir et/ou mater les parties à peindre et avoisinantes.	11.6.1. Utiliser les machines à poncer et leurs accessoires. 11.6.2. Appliquer les techniques de ponçage.	CM CM	

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
	11.6.3. Choisir et utiliser le matériel de ponçage manuel et/ou mécanique.	CM	
	11.6.4. Choisir la granulométrie en fonction de la progression des opérations de ponçage.	CM	
	11.6.5. Respecter les consignes du fabricant.	CM	
	11.6.6. Appliquer les couches de base.	CM	
	11.6.7. Identifier et appliquer les différents enduits.	CM	
	11.6.8. Appliquer la technique de dosage de mélange dans le respect des consignes spécifiques.	CM	
11.7. Tirer les enduits, et les poncer.	11.7.1. Préparer les parties à enduire.	CM	
	11.7.2. Appliquer les enduits spécifiques aux types de support de base.	CM	
11.8. Appliquer le primer sur les enduits et, si nécessaire, appliquer les enduits pistolables.	11.8.1. Identifier et utiliser les pistolets.	CM	
	11.8.2. Identifier et appliquer les différentes sortes de primer.	CM	
	11.8.3. Préparer les produits en respectant les fiches techniques.	CM	

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
	11.8.4. Appliquer la technique de pistolage en fonction du travail à exécuter.	CM	
11.9. Appliquer une impression de base, si nécessaire.	11.9.1. Choisir le produit adapté.	CM	L'apprenant(e) applique la technique dans le cas d'une pièce neuve.
	11.9.2. Respecter les caractéristiques du produit.	CM	
11.10. Poncer les enduits pistolables après application d'un guide de ponçage.	11.10.1. Appliquer la technique de pistolage en fonction du travail à exécuter.	CM	
11.11. Appliquer les surfacers et les poncer.	11.11.1. Identifier et appliquer les différentes sortes de surfacers.	CM	
	11.11.2. Préparer les produits en respectant les fiches techniques.	CM	
	11.11.3. Effectuer les petites retouches des surfaces traitées.	CM	
11.12. Contrôler les travaux effectués sur le véhicule avant la mise en peinture.	11.12.1. Contrôler l'ensemble des travaux.	CM	
	11.12.2. Remédier aux défauts éventuels.	CM	

FONCTION 12 : REALISER LA MISE EN PEINTURE

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
12.1. Utiliser et manipuler les différents appareillages.	12.1.1. Travailler avec les équipements du laboratoire de peinture.	CM	L'apprenant(e) met en service et exploite toutes les capacités mises à disposition par le fabricant (temps de séchage, speedry, ..).
	12.1.2. Mettre en service la cabine de peinture et les outillages annexes.	CM	
	12.1.3. Entretenir les matériels.	CM	
12.2. Dégraisser et souffler les parties à travailler.	12.2.1. Identifier et appliquer les différents types de produits pour dégraisser.	CM	
	12.2.2. Utiliser correctement les méthodes pour dégraisser.	CM	
	12.2.3. Contrôler et finir, si nécessaire, le marouflage avant peinture.	CM	
12.3. Préparer et contretyper la peinture.	12.3.1. Rendre la peinture applicable en ajoutant les produits adéquats.	CM	

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
12.4. Appliquer les différentes techniques de pistolage.	12.4.1. Identifier et utiliser les pistolets.	CM	L'apprenant(e) travaille en fonction des produits et des impositions du fabricant.
	12.4.2. Appliquer les techniques adéquates de mise en peinture.	CM	
	12.4.3. Si nécessaire, peindre les parties intérieures des pièces remplacées et/ou neuves.	CM	
	12.4.4. Appliquer une protection supplémentaire (anti-corrosive ou abaissant le niveau phonique).	CM	
12.5. Contrôler, retoucher, polir et lustrer.	12.5.1. Contrôler visuellement la finition.	CM	L'apprenant(e) repère et identifie les défauts éventuels (poussières, coulées, peau d'orange, différence de teinte, ...).
	12.5.2. Retoucher les imperfections.	CM	
	12.5.3. Effectuer le polissage et le lustrage.	CM	
	12.5.4. Traiter les matières synthétiques et les caoutchoucs.	CM	

FONCTION 13 : REMONTER

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
13.1. Reposer les garnitures.	13.1.1. Utiliser l'outillage.	CM	Utiliser l'outillage en respectant les indications des constructeurs.
	13.1.2. Appliquer la méthode et la technique.	CM	
13.2. Reposer les éléments et accessoires électriques, électroniques, mécaniques, pneumatiques et les fluides.	13.2.1. Utiliser l'outillage.	CEF/ CEP	
	13.2.2. Appliquer la méthode et la technique.	CEF/ CEP	
13.3. Tester et régler les éléments tels que air-conditionné, ordinateur de base, phares et tout accessoires.	13.3.1. Utiliser l'outillage.	CEF/ CEP	
	13.3.2. Appliquer la méthode et la technique.	CEF/ CEP	
13.4. Préparer le véhicule avant la restitution au client.	13.4.1. Restituer le véhicule en état de propreté à l'intérieur et à l'extérieur.	CM	
	13.4.2. Contrôler et régler les accessoires (radio, phares, ...)	CM	
	13.4.3. Contrôler l'état des pneus et ajuster leur pression.	CM	

FONCTION 14 : PARTICIPER AUX RELATIONS TECHNICO-COMMERCIALES

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP.	indicateur de maitrise des competences
14.1. Accueillir le client.	14.1.1. Appliquer les règles de politesse et de savoir-vivre.	CM	
	14.1.2. Ecouter le client.	CEF/CE P	
	14.1.3. Reformuler les souhaits et attentes du client.	CEF/CE P	
14.2. Rédiger un devis.	14.2.1. Identifier l'ensemble des composants d'un devis.	CM	
	14.2.2. Calculer les coûts de réparation et de fabrication.	CEF/CE P	
	14.2.3. Calculer les quantités et les coûts des matériaux et accessoires (échange standard et pièces neuves).	CEF/CE P	
	14.2.4. Evaluer des estimatifs.	CEF/CE P	
	14.2.5. Identifier les annexes d'un devis.	CM	
	14.2.6. Appliquer les normes de présentation d'un devis.	CM	

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP.	indicateur de maitrise des competences
	14.2.7. Connaître les contraintes légales liées au dépôt d'un devis.	CEF/CE P	
14.3. Etablir une facture.	14.3.1. Identifier l'ensemble des composants d'une facture.	CM	
	14.3.2. Appliquer les règles légales à l'établissement d'une facture.	CM	
14.4. Encaisser le montant de la facture.	14.4.1. Gérer un fond de caisse.	CEF/CE P	
	14.4.2. Enregistrer le paiement.	CEF/CE P	

FONCTION 15 : GERER SON POSTE DE TRAVAIL

activites decrites dans le pq	competences du pq completees et precisees	CLAS. COMP	indicateur de maitrise des competences
15.1. Assurer le suivi des stocks de produits achetés, à vendre ou destinés à la consommation interne de l'entreprise.	15.1.1. Inventorier les marchandises afin de connaître les quantités exactes en stock.	CM	L'apprenant(e) utilise des fiches ou un logiciel de gestion des stocks.
	15.1.2. Identifier les différents facteurs de détermination des quantités de stock minimum pour assurer le fonctionnement de l'entreprise.	<i>CEF/ CEP</i>	
	15.1.3. Déterminer, à partir des fiches de contrôle des stocks, les articles et les quantités à commander.	CM	
15.2. Préparer l'outillage.	15.2.1. Identifier, choisir et disposer les outillages dans son espace de travail.	CM	

LEXIQUE

PQ : Profil de Qualification.

PF : Profil de Formation.

C.C.P.Q : Commission Communautaire des Professions et Qualifications.

CM : Compétences à maîtriser.

CEF : Compétence à exercer au cours de cette formation mais dont la maîtrise ne peut être certifiée qu'au-delà de ladite formation par un opérateur de formation.

CEP : Compétence à exercer durant cette même formation mais dont la maîtrise ne pourra être acquise qu'à travers l'activité professionnelle elle-même.

Secteur 2 : **INDUSTRIE**

ARBORESCENCE

Objets :

PQ – PF Carrossier/ Carrossière

PQ	PF		
	CQ6 (P ou T)	CQ7 (P ou T)	Profils Spécifiques
<i>Carrossier</i> <i>AP : 10/11/2004</i>	<i>Carrossier (P)</i> <i>CG : 18/11/2004</i> <i>M : 21/12/2007</i>		
Carrossier/ Carrossière version approuvée en Commission Consultative du 26/05/2009	Carrossier/ Carrossière (P) version approuvée en Commission Consultative du 26/05/2009		

CC : Commission Consultative – AP : Assemblée Plénière – PA : Parlement

En italique : profil à abroger.

Case grisée : profil soumis à l'approbation.

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

2. INDUSTRIE

2.5. GARAGE

2.5.2. MECANICIEN / MECANICIENNE AUTOMOBILE

PROFIL DE FORMATION (CQ6P)

PQ ayant généré le PF : Mécanicien/ Mécanicienne Automobile

Accord du Conseil Général

Le 18 juin 2009

Parution au Moniteur

Le

LE METIER

Le secteur de la mécanique automobile est principalement structuré en P.M.E. qui adoptent une organisation de travail en fonction de l'importance du volume traité et de l'organisation interne propre.

Le mécanicien / la mécanicienne automobile doit, de façon autonome :

- être capable de réaliser les opérations d'entretien et d'inspection automobile ;
- utiliser efficacement l'outil informatique ;
- procéder aux réparations mécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques ;
- intervenir efficacement sur la gestion moteur et les périphériques du moteur ;
- sous la responsabilité d'un technicien automobile, intervenir sur tout type de circuit multiplexé ;
- communiquer avec l'utilisateur ;
- s'adapter aux évolutions technologiques.

REMERCIEMENTS

Nous à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Le Président de la Commission Consultative,

Eric ROBERT

Les chargés de mission,

Luc FONTAINE

Robert LAHAYE

TABLE DES MATIERES

FONCTION 1 :	RESPECTER LES NORMES DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.	PAGE 5
FONCTION 2 :	S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.	PAGE 7
FONCTION 3 :	GERER LES RELATIONS TECHNICO-COMMERCIALES	PAGE 11
FONCTION 4 :	GERER SON POSTE DE TRAVAIL.	PAGE 13
FONCTION 5 :	UTILISER LES OUTILS, LES MACHINES ET LES APPAREILLAGES NECESSAIRES AUX REPARATIONS.	PAGE 14
FONCTION 6 :	S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, ASSEMBLER LES PIECES PAR LES TECHNIQUES DU SOUDAGE, DU BOULONNAGE, DU RIVETAGE ET DU COLLAGE EN TOUTE SECURITE	PAGE 16
FONCTION 7 :	S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, PROCEDER AUX ENTRETIENS REGULIERS.	PAGE 18
FONCTION 8 :	S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, PROCEDER AUX REPARATIONS MECANIQUES, HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES.	PAGE 20
FONCTION 9 :	S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, VERIFIER ET REPARER LES DIFFERENTS CIRCUITS ELECTRIQUES.	PAGE 21
FONCTION 10 :	SOUS LA RESPONSABILITE D'UN TECHNICIEN AUTOMOBILE, INTERVENIR SUR TOUT TYPE DE CIRCUIT ELECTRONIQUE MULTIPLEXE ET INTER-CALCULATEUR.	PAGE 22
FONCTION 11 :	PREPARER UN VEHICULE AU CONTROLE TECHNIQUE.	PAGE 23

FONCTION 1: RESPECTER LES NORMES DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

DE

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	1.1.1. Respecter dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	
	1.1.2. Identifier les situations potentiellement dangereuses.	CM	
	1.1.3. Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie.	CM	
1.2. Participer au climat de sécurité et d'hygiène.	1.2.1. Respecter les mesures de sécurité à prendre lors de l'utilisation d'outils et de matériels dans le respect des personnes, des biens et de l'environnement.	CM	
	1.2.2. Prévenir les risques que peuvent engendrer l'utilisation de produits et/ou des situations de travail.	CM	
	1.2.3. Adopter une attitude de prévention des	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	situations dangereuses.		
1.3. Appliquer les règles d'ergonomie.	1.3.1. Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle).	CM	
1.4. Appliquer la législation en matière d'environnement.	1.4.1. Respecter les réglementations en matière d'environnement.	CM	
	1.4.2. Identifier les produits dangereux, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations.	CM	
	1.4.3. Trier, stocker les déchets dans le respect des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CM	L'apprenant respecte les pictogrammes.
	1.4.4. Evacuer les déchets en respectant les réglementations en vigueur.	CM	

FONCTION 2 : S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
2.1. Développer des attitudes professionnelles.	2.1.1. Organiser et planifier son travail.	CM	
	2.1.2. Assurer le suivi des travaux.	CM	
	2.1.3. Contrôler son travail en termes de qualité et de rentabilité.	CM CEF/CEP	
	2.1.4. Travailler en toute autonomie.	CEF/CEP	
	2.1.5. Exercer son sens des responsabilités dans les limites de ses fonctions.	CM	
	2.1.6. Appliquer les instructions de travail reçues.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	2.1.7. Assurer une relation de qualité avec les personnes : personnel, collègues, fournisseurs, clients, bénéficiaires...	CM	L'apprenant assure une relation de qualité avec : - ses condisciples, - le professeur, - les clients (sous la responsabilité du professeur).
	2.1.8. Travailler en équipe.	CM	
	2.1.9. Appliquer les règles de déontologie professionnelle : droit au respect de la vie privée, confidentialité des données, secret professionnel, devoir de réserve...	CEF/CEP	
	2.1.10. Contacter une assistance interne..... et/ou externe..... afin d'affiner un diagnostic.	CM CEF/CEP	
2.2. Communiquer.	2.2.1. S'exprimer correctement dans un langage technique adéquat.	CM	
	2.2.2. Lire et interpréter les documents propres à l'activité professionnelle.	CM	L'apprenant lit et interprète les documents dans le cadre de sa formation.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	2.2.3. Utiliser les supports de communication mis à disposition.	CM	
	2.2.4. Utiliser l'outil informatique pour la recherche de documents, informations technologiques et diagnostics.	CM	
	2.2.5. Pratiquer les techniques de communication efficaces : écoute active, re-formulation, empathie, discours explicite, etc.	CM	L'apprenant pratique ces techniques dans le cadre de sa formation.
	2.2.6. Rédiger correctement une fiche de travail.	CM	
2.3. Appliquer les connaissances techniques générales aux situations professionnelles spécifiques.	2.3.1. Appliquer et transposer vers les applications du domaine professionnel, la langue française, les mathématiques, les éléments de physique générale et les notions fondamentales de la mécanique générale et de l'électricité générale.	CM	
	2.3.2. Lire et interpréter toute documentation technique et les informations des constructeurs, des fabricants et fournisseurs.	CM	L'apprenant lit et interprète la documentation technique dans le cadre de sa formation.
	2.3.3. Appliquer les notions (lecture de plan et traçage) de dessin technique et mécanique et de connaissance des matériaux.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	2.3.4. Appréhender les notions des types de matériaux, des matériaux synthétiques, des laques et des techniques de polymérisation.	CM	
	2.3.5. Expliquer et démontrer le fonctionnement d'un véhicule au client.	CM	L'apprenant explique le fonctionnement d'un véhicule dans le cadre de sa formation sous la responsabilité du professeur.
	2.3.6. Identifier les propriétés du matériau d'une pièce simple (ou d'un sous-ensemble simple) et justifier le choix.	CM	
	2.3.7. Appliquer les notions de base du multiplexage (électricité et électronique) propres aux installations automobiles.	CM	L'apprenant applique les notions de base du multiplexage dans le cadre de sa formation.
	2.3.8. Analyser le fonctionnement d'un moteur thermique.	CM	
	2.3.9. Contrôler et régler un moteur à combustion et à explosion.	CM	
	2.3.10. Identifier dans le cadre des activités professionnelles les composants d'un circuit hydraulique et/ou pneumatique et en interpréter les caractéristiques et la fonctionnalité.	CM	
	2.3.11. S'informer de manière permanente des évolutions du métier et des nouvelles technologies.	CEF/CEP	
2.4. S'informer sur les connaissances administratives spécifiques pour le secteur	2.4.1. S'informer sur les notions de base du volet administratif propres à l'exercice de la	CM	L'apprenant sera capable de s'informer correctement face aux

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
des véhicules à moteur.	profession, à savoir les règlements fiscaux, sociaux et relatifs à : <ul style="list-style-type: none"> ➤ la loi réprimant la fraude aux compteurs kilométriques (et Car Pass), ➤ la réglementation en matière de garantie, ➤ la réglementation sur les ventes à tempérament dans le cadre des contrats de leasing, ➤ au règlement européen d'exemption catégorielle pour le commerce de véhicules neufs, ➤ au règlement relatif à l'utilisation des plaques commerciales, ➤ au règlement sur le prélèvement de véhicules en stock, ➤ au règlement de la vente sous le régime de la marge de véhicules d'occasion, ➤ la réglementation en matière de réduction de la déductibilité des véhicules mis à disposition, ➤ au règlement des registres de garage. 		situations rencontrées.

FONCTION 3 : GERER LES RELATIONS TECHNICO-COMMERCIALES.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
3.1. Accueillir le client.	3.1.1. Appliquer les règles de politesse et de savoir-vivre.	CM	L'apprenant applique ces règles dans le cadre de sa formation.
	3.1.2. Ecouter le client.	CEF/CEP	
	3.1.3. Reformuler les souhaits et les attentes du client.	CEF/CEP	
3.2. Rédiger un devis.	3.2.1. Identifier l'ensemble des composantes d'un devis.	CM	
	3.2.2. Calculer les quantités et les coûts des matériaux et accessoires (échange standard et pièces neuves) et la main d'œuvre.	CEF/CEP	
	3.2.3. Identifier les contraintes légales liées au dépôt d'un devis.	CEF/CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
3.3. Etablir une facture.	3.3.1. Identifier l'ensemble des composantes d'une facture.	CM	
	3.3.2. Appliquer les règles légales à l'établissement d'une facture.	CM	
3.4. Encaisser le montant de la facture.	3.4.1. Gérer un fond de caisse.	CEF/CEP	
	3.4.2. Enregistrer le paiement.	CEF/CEP	

FONCTION 4 : GERER SON POSTE DE TRAVAIL.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
4.1. Assurer le suivi des stocks de produits achetés, à vendre ou destinés à la consommation interne de l'entreprise.	4.1.1. Inventorier les marchandises afin de connaître les quantités exactes en stock.	CEF/CEP	
	4.1.2. Identifier les quantités de stock minimum pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise.	CEF/CEP	
	4.1.3. Déterminer, à partir des fiches de contrôle des stocks, les articles et les quantités à commander.	CEF/CEP	
4.2. Préparer l'outillage.	4.2.1. Identifier, choisir et disposer les outillages dans son espace de travail.	CM	
	4.2.2. Compléter la fiche de travail.	CM	
	4.2.3. Maintenir l'outillage en bon état de fonctionnement.	CM	

FONCTION 5 : UTILISER LES OUTILS, LES MACHINES ET LES APPAREILLAGES NECESSAIRES AUX REPARATIONS.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
5.1 Manipuler les outils et en assurer la maintenance de premier niveau.	5.1.1. Identifier et choisir le matériel et l'outillage.	CM	
	5.1.2. Sélectionner la documentation relative à l'entretien du matériel et de l'outillage.	CM	
	5.1.3. Maintenir les outillages, les outils et les infrastructures en état de propreté et de fonctionnalité, en respectant les consignes et les procédures établies par le constructeur : <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'outillage classique, ➤ les outillages spéciaux, ➤ les outillages propres à une marque, ➤ les outillages électromécaniques, ➤ les outils hydrauliques, pneumatiques et leur infrastructure. 	CM	
5.2. Manipuler les appareils de mesure et d'essai et en assurer la maintenance de premier niveau.	5.2.1. Utiliser les appareillages de mesure et de test, tels que : <ul style="list-style-type: none"> ➤ multimètre, ➤ ampèremètre de puissance, ➤ manomètre, ➤ débitmètre, ➤ oscilloscope..... 	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ auto-diagnose..... 	CEF/CEP	
	5.2.2. Assurer la mise à jour des différents appareillages.	CEF/CEP	
5.3. Manipuler les machines et en assurer la maintenance de premier niveau.	5.3.1. Utiliser une presse à sertir (connexions hydrauliques et pneumatiques).	CEF/CEP	
	5.3.2. Utiliser les presses mécaniques et hydrauliques.	CM	
	5.3.3. Utiliser les machines de levage : <ul style="list-style-type: none"> ➤ chariots, ➤ élévateurs, ➤ crics hydrauliques. 	CM	
	5.3.4. Utiliser le nettoyeur haute pression.	CM	

FONCTION 6 : S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, ASSEMBLER LES
PAR LES TECHNIQUES DU SOUDAGE, DU BOULONNAGE, DU
TOUTE SECURITE.

PIECES
RIVETAGE ET DU COLLAGE EN

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
6.1. Mettre des éléments électroniques en sécurité.	6.1.1. Mettre en protection les éléments et boîtiers électroniques suivant les données du constructeur.	CM	
6.2. Suivant les procédures du constructeur, appliquer la technique du soudage oxyacétylénique dans le respect de la réglementation et de la sécurité.	6.2.1. Vérifier et régler l'installation de soudage.	CM	
	6.2.2. Identifier les bonbonnes.	CM	
	6.2.3. Réaliser une découpe.	CM	L'apprenant réalise une découpe dans le cadre de sa formation.
	6.2.4. Réaliser une brasure et une soudo-brasure.	CM	L'apprenant réalise une brasure ou une soudo-brasure dans le cadre de sa formation.
	6.2.5. Chauffer les pièces pour en permettre l'assemblage.	CM	
6.3. Suivant les procédures du constructeur, appliquer les techniques des soudages semi-automatiques dans le respect de la réglementation et de la sécurité.	6.3.1. Identifier et choisir les différents fils de soudage et les métaux d'apport.	CM	
	6.3.2. Identifier les bonbonnes.	CM	
	6.3.3. Utiliser les postes de soudage.	CM	L'apprenant utilise les postes de soudage dans le cadre de sa

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	6.3.4. Réaliser une soudure.	CM	formation. L'apprenant réalise une soudure dans le cadre de sa formation.
6.4. Boulonner les pièces.	6.4.1. Consulter, à bon escient, les catalogues de visserie.	CM	
	6.4.2. Sélectionner les outils nécessaires au boulonnage.	CM	
	6.4.3. Utiliser la visserie courante, en fonction des normes du constructeur.	CM	
	6.4.4. Appliquer le serrage au couple.	CM	
	6.4.5. Appliquer le serrage angulaire.	CM	
6.5. Riveter les pièces.	6.5.1. Consulter à bon escient les catalogues de rivets.	CM	
	6.5.2. Sélectionner les outils nécessaires au rivetage.	CM	
	6.5.3. Utiliser les différents rivets appropriés.	CM	
6.6. Coller les pièces.	6.6.1. Identifier les différents types de colles.	CM	L'apprenant identifie les types de colles dans le cadre de sa formation.
	6.6.2. Sélectionner la colle adéquate à l'assemblage.	CM	L'apprenant sélectionne les colles dans le cadre de sa formation.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	6.6.3. Appliquer, suivant la procédure, les techniques de collage.	CM	L'apprenant applique les techniques de collage dans le cadre de sa formation.
6.7. Protéger la réparation.	6.7.1. Appliquer, si nécessaire, une protection anti-corrosion (peinture...).	CM	

FONCTION 7 : S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, PROCEDER AUX ENTRETIENS REGULIERS.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
7.1. Identifier le type de voiture.	7.1.1. Exploiter la documentation technique appropriée (fiches techniques, plans, schémas, mode d'emploi... en utilisant l'outil informatique) et l'interpréter correctement.	CM	
	7.1.2. Identifier les éléments et comprendre les principes de fonctionnement du type de voiture concerné.	CM	
7.2 .Procéder de façon autonome aux opérations d'entretien du véhicule.	7.2.1. Contrôler et rectifier au besoin les feux d'éclairage et de signalisation.	CM	
	7.2.2. Contrôler et mettre en conformité le système de freinage.	CM	
	7.2.3. Vérifier les pneumatiques et y remédier s'il échet.	CM	
	7.2.4. Régler le moteur et accessoires au moyen des appareils d'essai habituels.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	7.2.5. Graisser et lubrifier les éléments concernés.	CM	
	7.2.6. Contrôler de manière autonome l'état : <ul style="list-style-type: none"> ➤ des éléments de carrosserie, ➤ des éléments de mécanique, ➤ des éléments d'électricité (circuit de charge, connexions, câblage, ...), ➤ des ensembles électroniques. 	CM	En ce qui concerne les ensembles électroniques, l'apprenant se limite à la mesure des signaux d'entrée, de sortie et d'alimentation.
	7.2.7. Consigner par écrit les observations sur une fiche rapport.	CM	
	7.2.8. Communiquer une synthèse orale des observations au client.	CM	L'apprenant communique la synthèse dans le cadre de sa formation.

FONCTION 8 : S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, PROCEDER AUX REPARATIONS MECANIQUES, HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
8.1. Réparer le moteur, les accessoires et les éléments mécaniques, hydrauliques et pneumatiques au départ de plans et schémas.	8.1.1. Repérer les dysfonctionnements du moteur.	CM	
	8.1.2. Repérer les dysfonctionnements des éléments hors moteur.	CM	
	8.1.3. Repérer les dysfonctionnements dans les circuits (pneumatiques et hydrauliques).	CM	
	8.1.4. Procéder adéquatement à la dépose et à la repose, ainsi qu'à la réparation et/ou au remplacement avec l'outillage et le matériel appropriés.	CM	
	8.1.5. Appliquer les procédures adéquates et effectuer la réparation et le réglage des pièces, de la géométrie, des systèmes de suspension et de direction et des systèmes de freinage,... et/ou le remplacement avec l'outillage et le matériel appropriés	CM	

FONCTION 9 : S'APPUYANT SUR LES DIRECTIVES DU CONSTRUCTEUR, VERIFIER ET REPARER LES DIFFERENTS CIRCUITS ELECTRIQUES.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
9.1. Tester les circuits électriques classiques.	9.1.1. Utiliser les appareillages de mesure et de test tels que : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Multimètre, ➤ Ampèremètre de puissance, ➤ ... 	CM	
	9.1.2. Relever les différents signaux et mesures électriques d'un circuit classique.	CM	
	9.1.3. Etablir le diagnostic à l'aide des appareils de mesure.	CM	
9.2. Réparer les circuits électriques.	9.2.1. Appliquer les notions d'électricité : <ul style="list-style-type: none"> ➤ lire les plans et schémas électriques, ➤ à partir d'un circuit général, repérer les circuits particuliers. 	CM	
	9.2.2. Appliquer les notions d'électricité sur les circuits de charge, de démarrage et de contrôle.	CM	

FONCTION 10 : SOUS LA RESPONSABILITE D'UN TECHNICIEN AUTOMOBILE, INTERVENIR SUR TOUT TYPE DE CIRCUIT ELECTRONIQUE MULTIPLEXE ET INTER-CALCULATEUR.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
10.1. Relever les différents signaux et mesures électriques.	10.1.1. Appliquer les notions d'électronique pour mesurer les paramètres d'entrée et de sortie des éléments capteurs et actuateurs.	CM	L'apprenant applique ces notions dans le cadre de sa formation.
	10.1.2. Utiliser les appareils de mesure tels que multimètre, ampèremètre de puissance, oscilloscope..... auto-diagnose.....	CM CEF/CEP	
	10.1.3. Relever et interpréter les mesures effectives avec les données du constructeur : capteurs, actuateurs..... commandes électroniques et régulation électronique.....	CM CEF/CEP	
10.2 Tester et réparer les circuits électroniques.	10.2.1. Réparer les circuits électroniques (multiplexage et inter-calculateur).	CEF/CEP	

FONCTION 11 : PREPARER UN VEHICULE AU CONTROLE TECHNIQUE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
11.1. Procéder pour chacun des points faisant l'objet d'un examen au contrôle technique à une vérification et aux réparations nécessaires.	11.1.1. Exécuter le travail en appliquant la réglementation technique relative aux véhicules de tourisme et utilitaires.	CM	
	11.1.2. En respectant les instructions du constructeur et en utilisant les équipements, outils et appareillages adéquats, procéder de façon autonome aux opérations de mise en état du véhicule suivant les règles de l'art.	CM	

LEXIQUE

PQ : Profil de Qualification.

PF : Profil de Formation.

C.C.P.Q : Commission Communautaire des Professions et Qualifications.

CM : Compétences à maîtriser.

CEF : Compétence à exercer au cours de cette formation mais dont la maîtrise ne peut être certifiée qu'au-delà de ladite formation par un opérateur de formation.

CEP : Compétence à exercer durant cette même formation mais dont la maîtrise ne pourra être acquise qu'à travers l'activité professionnelle elle-même.

Secteur 2 : **INDUSTRIE**

ARBORESCENCE

Objets :

PQ – PF **Mécanicien/ Mécanicienne automobile**

PQ	PF		
	CQ6 (P ou T)	CQ7 (P ou T)	Profils Spécifiques
<i>Mécanicien automobile (Mécanicien) AP : 20/12/1996</i>	<i>Mécanicien garagiste CG : 29/06/2000 M : 23/08/2001</i>		
Mécanicien/ Mécanicienne automobile version approuvée en Commission Consultative du 26/05/2009	Mécanicien/ Mécanicienne automobile (P) version approuvée en Commission Consultative du 26/05/2009		

CC : Commission Consultative – AP : Assemblée Plénière – PA : Parlement

En italique : profil à abroger.

Case grisée : profil soumis à l'approbation.

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

2. INDUSTRIE

2.3. ELECTRICITE - ELECTRONIQUE

2.3.2. ELECTRICIEN INSTALLATEUR EN RESIDENTIEL/ ELECTRICIENNE INSTALLATRICE EN RESIDENTIEL

PROFIL DE FORMATION (CQ6P)

PQ ayant généré le PF : Electricien installateur en résidentiel/ Electricienne installatrice en résidentiel

Accord du Conseil Général

Le 18 juin 2009

Parution au Moniteur

Le

LE METIER

Pour assurer son rôle, l'électricien installateur en résidentiel/ l'électricienne installatrice en résidentiel doit avoir un profil qui laisse une large place à la pratique.

Il / elle est un ouvrier qualifié / une ouvrière qualifiée dont le rôle est de réaliser des installations et des montages électriques domestiques.

Il / elle doit, selon les indications fournies, être capable d'exécuter de manière autonome et selon les règles de l'art et du RGIE, différentes tâches, à savoir :

- Réaliser une installation complète en résidentiel, en mode traditionnel et/ou avec domotique.
- Mettre en service les installations résidentielles.
- Raccorder des appareils électriques (machine à laver, taque de cuisson, boiler, accumulateurs électriques et électroménagers divers).
- Tuber et câbler.
- Installer et câbler les coffrets.
- Utiliser les appareils de mesure et réaliser les tests hors et sous tension.
- Réaliser la mise à la terre.
- Réaliser le dossier technique.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Le président de la Commission Consultative,

Eric ROBERT

Les chargés de mission,

Luc FONTAINE

Robert LAHAYE

TABLE DES MATIERES

FONCTION 1 :	RESPECTER LES PRESCRIPTIONS DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.	PAGE 5
FONCTION 2 :	S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.	PAGE 7
FONCTION 3 :	REALISER UNE INSTALLATION COMPLETE EN RESIDENTIEL.	PAGE 11
FONCTION 4 :	METTRE EN SERVICE ET CONTRÔLER UNE INSTALLATION RESIDENTIELLE.	PAGE 14
FONCTION 5 :	EXECUTER LE DEPANNAGE, SUIVANT LES INSTRUCTIONS RECUES, DANS DIFFERENTES INSTALLATIONS RESIDENTIELLES.	PAGE 15

FONCTION 1 : RESPECTER LES PRESCRIPTIONS DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	1.1.1. Respecter dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	
	1.1.2. Respecter les prescriptions du RGIE en vigueur en matière de sécurité, de protection des biens, des personnes et de l'environnement.	CM	
	1.1.3. Respecter les impositions du code du bien-être au travail (anciennement RGPT).	CM	L'apprenant applique les impositions propres à l'environnement scolaire.
	1.1.4. Utiliser les équipements de protection individuels et collectifs spécifiques aux travaux à réaliser.	CM	L'apprenant utilise les équipements imposés dans le cadre de sa formation.
1.2. Participer au climat de sécurité, d'hygiène et de respect de l'environnement.	1.2.1. Respecter les mesures de sécurité, individuelles et collectives, à prendre lors de l'utilisation d'outils et de matériels dans le respect des personnes, des biens et de l'environnement.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	1.2.2. Respecter les règles ergonomiques de manutention.	CM	
1.3. Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel.	1.3.1. Identifier les produits dangereux utilisés dans le cadre de la profession et les produits d'usage courant, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage, dans le respect des réglementations en vigueur.	CM	L'apprenant utilise ces produits dans le cadre de sa formation.
	1.3.2. Prendre connaissance des fiches de sécurité.	CM	L'apprenant utilise ces fiches dans le cadre de sa formation.
	1.3.3. Trier et évacuer les déchets et les produits nocifs, dans le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CM	

FONCTION 2 :

S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
2.1. Développer des attitudes professionnelles.	2.1.1. Organiser et planifier son travail.	CM	L'apprenant organise et planifie son travail dans le cadre de sa formation.
	2.1.2. Assurer le suivi des travaux.	CM	
	2.1.3. Contrôler son travail en termes de qualité et de rentabilité...	CM CEF/CEP	
	2.1.4. Travailler de façon autonome.	CM	L'apprenant travaille de façon autonome dans le cadre de sa formation.
	2.1.5. Exercer son sens des responsabilités dans les limites de ses fonctions.	CM	L'apprenant exerce son sens des responsabilités dans le cadre de sa formation.
	2.1.6. Appliquer les instructions de travail reçues.	CM	
	2.1.7. Assurer une relation de qualité avec les personnes: personnel, collègues, fournisseurs, clients, bénéficiaires...	CEF/CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	2.1.8. Travailler en équipe, le cas échéant.	CM	
	2.1.9. Appliquer les règles de déontologie professionnelle : droit au respect de la vie privée, confidentialité des données, secret professionnel, devoir de réserve...	CEF/CEP	
2.5. Communiquer.	2.5.1. Utiliser le langage technique adéquat.	CM	
	2.5.2. Utiliser l'outil informatique et des documents de référence pour encoder et rechercher des données techniques relatives aux travaux à effectuer.	CM	
	2.5.3. Pratiquer les techniques de communication efficaces : écoute active, reformulation, empathie, discours explicite, etc.	CEF/CEP	
2.6. Appliquer les connaissances techniques générales aux situations professionnelles spécifiques.	2.6.1. Lire et interpréter les plans et schémas électriques, utiliser le dossier technique: décoder à partir des normes en vigueur et du RGIE, les symboles relatifs aux plans et / ou schémas unifilaires de principe et de câblage des installations.	CM	
	2.6.2. Elaborer les plans et schémas électriques (outil informatique).	CEF/CEP	
	2.6.3. Lire et interpréter les fiches techniques liées aux activités professionnelles.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	2.6.4. Repérer les éléments significatifs (coffret de dispersion, interrupteurs, etc.).	CM	
	2.6.5. Appréhender les systèmes de câblage, les modules de commande, des commandes à distance programmables, des systèmes d'éclairage et les moteurs électriques.	CM	L'apprenant se limite à l'appréhension des systèmes de câblage, des modules de commande et des systèmes d'éclairage.
	2.6.6. Appréhender les bases de l'électricité : courant continu, courant alternatif, loi d'ohm, résistance électrique, tension, intensité, puissance, cosinus ϕ , courant monophasé et triphasé avec ou sans neutre, magnétisme et électromagnétisme, moteurs à courant continu et/ou alternatif, protection différentielle, disjoncteurs et interrupteurs.	CM	
	2.6.7. Appréhender les connaissances de base du dimensionnement des installations électriques et des installations de chauffage électrique, de la conception des systèmes d'éclairage, de la gestion de l'énergie et des spécifications techniques pour les activités électrotechniques.	CM	
	2.6.8. Effectuer les mesures et les dépannages en résidentiel.	CM	
	2.6.9. Appréhender les techniques de réglage des appareils électriques.	CM	
	2.6.10. Appréhender les connaissances générales des notes d'information techniques de Technolec et des standards de qualité pour	CEF/CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	<p>les activités électrotechniques.</p> <hr/> <p>2.6.11. Appréhender les notions de protection contre la foudre.</p>	<p>CM</p>	
<p>2.7. S'informer sur les connaissances administratives, techniques et générales nécessaires à l'exercice de la profession.</p>	<p>2.4.1. S'informer sur les notions de base des volets administratif et technique propres à l'exercice de la profession, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'enregistrement et l'agrégation comme entrepreneur, ➤ les droits et obligations du sous-traitant, ➤ les principales réglementations en matière d'attribution et d'exécution des marchés publics, ➤ la responsabilité décennale, ➤ les assurances nécessaires, ➤ le contrat d'entreprise ainsi que les droits et obligations de l'entrepreneur et du maître d'ouvrage, ➤ la manière selon laquelle une demande de permis de bâtir doit être introduite, la composition du dossier et les procédures à suivre, ➤ les plans d'exécution et cahiers des charges, ➤ la procédure de suivi et de contrôle des travaux, ➤ les principes de politique de qualité et de certification, ➤ la prise en compte des frais généraux de la construction et du risque lié au chantier, ➤ le calcul de vérification, ➤ les techniques de planification, ➤ les connaissances de base de la 	<p>CM</p>	<p>L'apprenant sera capable de s'informer correctement face aux situations rencontrées.</p>

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	réglementation relative aux permis d'environnement, ➤ la déclaration des travaux, ➤ la réception provisoire et définitive des travaux, ➤ les notions de consommation rationnelle de l'énergie et des systèmes de garantie de la qualité,		

FONCTION 3 :

REALISER UNE INSTALLATION COMPLETE EN RESIDENTIEL.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
3.1. Lire les schémas électriques d'implantation, de câblage et de raccordement.	3.1.1. Identifier, interpréter la symbolique normalisée en dessin électrique et en dessin de bâtiment (schémas de principe unifilaire, de position et de câblage).	CM	
3.2. Elaborer les schémas électriques de câblage et de raccordement.	3.2.1. Représenter la symbolique normalisée en dessin électrique (schémas de principe unifilaire, de position et de câblage).	CM	
	3.2.2. Collecter et appliquer les contraintes techniques relatives au dossier technique.	CM	
3.3. Préparer le matériel.	3.3.1. Identifier les différents matériels utilisés dans les installations des bâtiments.	CM	
	3.3.2. Etablir la liste du matériel.	CM	
	3.3.3. Vérifier la conformité du matériel et les quantités.	CM	
3.4. Préparer l'outillage.	3.4.1. Identifier et choisir l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre du travail demandé.	CM	
	3.4.2. Vérifier la conformité de l'outillage.	CEF/CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
3.5. Préparer la pose des canalisations et des appareils et prévoir le démontage si nécessaire.	3.5.1. Démonteur l'installation ou une partie de celle-ci si nécessaire.	CM	
	3.5.2. Lire et/ou adapter un schéma à un travail spécifique.	CM	
	3.5.3. S'adapter à une situation technique existante en vue d'une extension ou d'une modification en coordination avec le maître d'œuvre/ d'ouvrage et les différents corps de métier.	CEF/CEP	
	3.5.4. Transposer les données d'un plan ou d'un schéma.	CM	
	3.5.5. Repérer, tracer et rectifier les implantations.	CM	
	3.5.6. Tracer les lignes de niveaux (point zéro de référence).	CM	
	3.5.7. Tracer les implantations des différents conduits et appareillages en fonction des lignes de niveaux, de la rationalité et de la sécurité.	CM	
	3.5.8. Réaliser les différentes découpes, saignées et percements.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	3.5.9. Choisir les moyens de fixation usuels et adéquats.	CM	
3.6. Poser les câbles, canalisations et appareils.	3.6.1. Assurer la fixation des canalisations et des supports utiles pour la pose ultérieure des appareils en utilisant le mode de fixation approprié.	CM	
	3.6.2. Mettre en œuvre les matériaux électriques selon les règles de l'art et RGIE.	CM	
	3.6.3. Mettre en œuvre les matériaux connexes usuels (bois, métal, plâtre, mortier...) afin de réaliser des opérations élémentaires (réparation, perçage, etc.).	CM	
	3.6.4. Effectuer les opérations mécaniques élémentaires.	CM	L'apprenant effectue les opérations mécaniques élémentaires dans le cadre du métier (forage, taraudage...).
	3.6.5. Installer les lignes multimédia.	CM	
3.7. Monter les appareils.	3.7.1. Monter et câbler les appareils.	CM	
	3.7.2. Fixer et raccorder les appareils et équipements (coffrets, éclairage, chauffage, interrupteurs, modules ou appareillage de domotique, multimédia, etc.).	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
3.8. Réaliser la mise à la terre et les liaisons équipotentielles.	3.8.1. Choisir le matériel adéquat et le mode de pose en fonction du RGIE.	CM	
	3.8.2. Installer et raccorder le matériel de terre.	CM	
	3.8.3. Installer les connexions équipotentielles principales et supplémentaires.	CM	
	3.8.4. Contrôler la mise à la terre et la continuité des liaisons équipotentielles.	CM	

FONCTION 4 :

METTRE EN SERVICE ET CONTRÔLER UNE INSTALLATION RESIDENTIELLE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
4.1. Mettre en service (sous tension).	4.1.1. Assurer la mise en service progressive et totale.	CM	
	4.1.2. Utiliser différents appareils (analogiques et/ou digitaux) de contrôle et de mesure et en interpréter la lecture.	CM	
4.3. Contrôler.	4.3.1. Assurer les contrôles d'isolement.	CM	
	4.3.2. Contrôler la mise à la terre et la continuité des liaisons équipotentielles.	CM	
	4.3.3. Contrôler le fonctionnement des appareils, y compris toutes les protections.	CM	
	4.3.4. Régler éventuellement les différents appareils (exemple : interrupteur crépusculaire).	CM	
	4.3.5. Mettre sous tension et contrôler la présence des tensions d'alimentation correctes.	CM	
	4.3.6. Compléter le dossier technique en vue de la réception de l'installation.	CM	

FONCTION 5 : EXECUTER LE DEPANNAGE, SUIVANT LES INSTRUCTIONS RECUES, DANS DIFFERENTES INSTALLATIONS RESIDENTIELLES.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
5.1. Identifier et localiser les défauts.	5.1.1. Rechercher une méthode d'identification de la panne.	CM	
	5.1.2. Etablir un dialogue avec la ou les personne(s) responsable(s) de l'installation.	CEF/CEP	
	5.1.3. Utiliser toute documentation, tout catalogue, mode d'emploi, schéma... se rapportant à l'installation.	CM	
	5.1.4. Identifier et situer la ou les parties défectueuses de l'installation.	CM	
	5.1.5. Isoler successivement les parties de l'installation dont le fonctionnement est correct.	CM	
	5.1.6. Effectuer et interpréter les mesures adéquates en référence avec la documentation.	CM	
	5.1.7. Poser un diagnostic précis.	CM	
	5.1.8. Etablir un devis de réparation.	CM	L'apprenant établit un devis dans

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
			le cadre de sa formation.
5.2. Effectuer le dépannage.	5.2.1. Respecter la chronologie de démontage et de remontage.	CM	
	5.2.2. Relever et repérer les différents raccords et / ou composants avant démontage (croquis).	CM	
	5.2.3. Le cas échéant, procéder à la réparation en respectant les notices de montage.	CM	
	5.2.4. Adapter, si nécessaire, le ou les éléments de remplacement.	CM	
5.3. Contrôler la conformité (RGIE).	5.3.1. Effectuer un nouveau contrôle de l'ensemble de l'installation et de son bon fonctionnement.	CM	
	5.3.2. Vérifier l'adéquation de la situation existante et du dossier technique.	CM	
	5.3.3. Proposer et / ou participer, le cas échéant, à l'amélioration de l'installation.	CEF/CEP	
	5.3.4. Mettre à jour les différents schémas, dossiers en fonction de l'intervention.	CM	

LEXIQUE

PQ : Profil de Qualification.

PF : Profil de Formation.

C.C.P.Q : Commission Communautaire des Professions et Qualifications.

CM : Compétences à maîtriser.

CEF : Compétence à exercer au cours de cette formation mais dont la maîtrise ne peut être certifiée qu'au-delà de ladite formation par un opérateur de formation.

CEP : Compétence à exercer durant cette même formation mais dont la maîtrise ne pourra être acquise qu'à travers l'activité professionnelle elle-même.

Secteur 2 : **INDUSTRIE**

ARBORESCENCE

Objets :

PQ – PF **Electricien installateur en résidentiel/ Electricienne installatrice en résidentiel**

PQ	PF		
	CQ6 (P ou T)	CQ7 (P ou T)	Profils Spécifiques
<i>Electricien-monteur</i> <i>AP : 26/06/1996</i> <i>Electricien installateur</i> <i>AP : 15/05/1997</i>	<i>Electricien installateur-monteur (P)</i> <i>CG du 04/03/1999</i> <i>M du 12/09/2000</i>		
Electricien installateur en résidentiel/ Electricienne installatrice en résidentiel version approuvée en Commission Consultative du 26/05/2009	Electricien installateur en résidentiel/ Electricienne installatrice en résidentiel (P) version approuvée en Commission Consultative du 26/05/2009		

CC : Commission Consultative – AP : Assemblée Plénière – PA : Parlement

En italique : profil à abroger.

Case grisée : profil soumis à l'approbation.

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

2. INDUSTRIE

2.3. ELECTRICITE - ELECTRONIQUE

2.3.2. ELECTRICIEN INSTALLATEUR INDUSTRIEL/ ELECTRICIENNE INSTALLATRICE INDUSTRIELLE

<i>PROFIL DE FORMATION (CQ6P)</i>		
	Accord du Conseil Général	18 juin 2009
	Parution au Moniteur	

LE METIER

L'électricien installateur industriel/ électricienne installatrice industrielle est un(e) ouvrier(ère) qualifié(e) dont le rôle est d'exécuter des montages et des installations électriques industrielles en respectant les réglementations en vigueur (RGIE, code du bien-être au travail,...).

Il(elle) doit, sous la direction de son chef (brigadier, contremaître, patron,...) et selon les indications fournies par les plans et schémas, être capable d'exécuter de manière autonome son travail, à savoir :

- exploiter le dossier technique ;
- monter des canalisations préfabriquées et/ou câblées, chemins de câbles ;
- monter et raccorder des appareils électriques (moteurs, détecteurs, capteurs, etc.) ;
- installer et câbler les tableaux de distribution et de commande ;
- réaliser des borniers ;
- participer à la mise en service d'installations industrielles ;
- utiliser les appareils de mesure et réaliser les tests hors et sous tension ;
- ...

En outre, il(elle) doit pouvoir, dans certains cas, tester la bonne marche individuelle des appareils qu'il(elle) a montés (présence des tensions correctes, enclenchement des relais, etc.).

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de qualification.

Le président de la Commission Consultative,

Eric ROBERT

Les chargés de mission,

Luc FONTAINE

Robert LAHAYE

TABLE DES MATIERES

FONCTION 1 :	RESPECTER LES PRESCRIPTIONS DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.	PAGE 5
FONCTION 2 :	S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.	PAGE 7
FONCTION 3 :	REALISER UNE INSTALLATION ELECTRIQUE INDUSTRIELLE.	PAGE 11
FONCTION 4 :	PARTICIPER A LA MISE EN SERVICE ET AU CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION INDUSTRIELLE.	PAGE 16
FONCTION 5 :	EXECUTER LE DEPANNAGE, SUIVANT LES INSTRUCTIONS RECUES, DANS DIFFERENTES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES.	PAGE 17
FONCTION 6 :	ASSURER LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES.	PAGE 19
LEXIQUE		PAGE 20

FONCTION 1 : RESPECTER LES PRESCRIPTIONS DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	1.1.1. Respecter dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	
	1.1.2. Respecter les prescriptions du RGIE en vigueur en matière de sécurité, de protection des biens, des personnes et de l'environnement.	CM	
	1.1.3. Respecter les impositions du code du bien-être au travail (anciennement RGPT).	CM	
	1.1.4. Utiliser les équipements de protection individuels et collectifs spécifiques aux travaux à réaliser.	CM	
1.2. Participer au climat de sécurité, d'hygiène et de respect de l'environnement.	1.2.1. Respecter les mesures de sécurité, individuelles et collectives, à prendre lors de l'utilisation d'outils et de matériels dans le respect des personnes, des biens et de l'environnement.	CM	L'apprenant respecte les mesures de sécurité dans le cadre de sa formation en fonction des tâches qu'il réalise.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	1.2.2. Respecter les règles ergonomiques de manutention.	CM	
1.3. Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel.	1.3.1. Identifier les produits dangereux utilisés dans le cadre de la profession et les produits d'usage courant, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage, dans le respect des réglementations en vigueur.	CM	L'apprenant prend connaissance des fiches de sécurité des produits dangereux dans le cadre de sa formation, en fonction des tâches qu'il réalise.
	1.3.2. Trier et évacuer les déchets et les produits nocifs, dans le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CM	

FONCTION 2 : S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
2.1. Développer des attitudes professionnelles.	2.1.1. Organiser et planifier son travail.	CM	
	2.1.2. Assurer le suivi des travaux.	CM	
	2.1.3. Contrôler son travail en termes de qualité.	CM	L'apprenant utilise les matériaux de manière rationnelle.
	2.1.4. Travailler de façon autonome.	CM	L'apprenant respecte les délais.
	2.1.5. Exercer son sens des responsabilités dans les limites de ses fonctions.	CM	
	2.1.6. Appliquer les instructions de travail reçues.	CM	
	2.1.7. Assurer une relation de qualité avec les personnes : personnel, collègues, fournisseurs, clients, bénéficiaires...	CEF/ CEP	
	2.1.8. Travailler en équipe, le cas échéant.	CM	L'apprenant travaille en équipe dans le cadre de sa formation.
	2.1.9. Appliquer les règles de déontologie professionnelle : droit au respect de la vie privée, confidentialité des données, secret professionnel, devoir de réserve,...	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
2.2. Communiquer.	2.2.1. Utiliser le langage technique adéquat.	CM	
	2.2.2. Utiliser des documents de référence et/ou l'outil informatique pour rechercher des données techniques relatives aux travaux à effectuer.	CM	
	2.2.3. Pratiquer les techniques de communication efficaces : écoute active, reformulation, empathie, discours explicite, etc.	CEF/ CEP	
	2.2.4. Compléter un rapport d'activités circonstancié (fiches techniques,...).	CM	
2.3. Appliquer les connaissances techniques générales aux situations professionnelles spécifiques.	2.3.1. Lire et interpréter les plans et schémas électriques, utiliser le dossier technique, décoder à partir des normes en vigueur et du RGIE, les symboles relatifs aux plans et / ou schémas.	CM	
	2.3.2. Lire et interpréter les fiches techniques liées aux activités professionnelles.	CM	
	2.3.3. Repérer les éléments significatifs (coffret de dispersion, interrupteurs, etc.).	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	2.3.4. Appréhender les systèmes de câblage, les modules de commande, les commandes à distance programmables, les systèmes d'éclairage et les moteurs électriques.	CM	
	2.3.5. Appliquer les bases de l'électricité : courant continu, courant alternatif, loi d'ohm, résistance électrique, tension, intensité, puissance, cosinus ϕ , courant monophasé et triphasé avec ou sans neutre, magnétisme et électromagnétisme, moteurs à courant continu et/ou alternatif, protection différentielle, disjoncteurs et interrupteurs.	CM	
	2.3.6. Effectuer les mesures et les dépannages en industriel.	CM	
	2.3.7. Appréhender les techniques de réglage des appareils électriques.	CM	
	2.3.8. Appréhender les connaissances générales des notes d'information techniques de Technolec et des standards de qualité pour les activités électrotechniques.	CM	
	2.3.9. Appréhender les notions de protection contre la foudre.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
<p>2.4. S'informer sur les connaissances administratives, techniques et générales nécessaires à l'exercice de la profession.</p>	<p>2.4.1. S'informer sur les notions de base des volets administratif et technique propres à l'exercice de la profession, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'enregistrement et l'agr�ation comme entrepreneur, ➤ les droits et obligations du sous-traitant, ➤ les principales r�glementations en mati�re d'attribution et d'ex�cution des march�s publics, ➤ la responsabilit� d�cennale, ➤ les assurances n�cessaires, ➤ le contrat d'entreprise ainsi que les droits et obligations de l'entrepreneur et du ma�tre d'ouvrage, ➤ les plans d'ex�cution et cahiers des charges, ➤ la proc�dure de suivi et de contr�le des travaux, ➤ les principes de politique de qualit� et de certification, ➤ la prise en compte des frais g�n�raux de la construction et du risque li� au chantier, ➤ le calcul de v�rification, ➤ les techniques de planification, ➤ les connaissances de base de la r�glementation relative aux permis d'environnement, ➤ la d�claration des travaux, ➤ la r�ception provisoire et d�finitive des travaux, ➤ les notions de consommation rationnelle de l'�nergie et des syst�mes de garantie de la qualit�. ➤ les automates et les r�gulateurs de tension, 	<p>CM</p>	<p>L'apprenant sera capable de s'informer correctement face aux situations rencontr�es.</p>

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ les groupes électrogènes, ➤ la compatibilité électromagnétique, les phénomènes harmoniques, d'induction, les programmations des composants et les installations à haute tension. 		

FONCTION 3 : REALISER UNE INSTALLATION ELECTRIQUE INDUSTRIELLE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
3.1. Exploiter le dossier.	3.1.1. Lire et interpréter le dossier technique.	CM	
3.2. Corriger les schémas électriques de câblage et de raccordement.	3.2.1. Utiliser la symbolique normalisée en dessin électrique industriel (schémas de raccordement et de câblage).	CM	
	3.2.2. Annoter les schémas/ plans en fonction de la réalité de terrain.	CM	
3.3. Préparer le matériel.	3.3.1. Identifier les différents matériels utilisés pour le câblage des équipements.	CM	
	3.3.2. Etablir la liste du matériel.	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	3.3.3. Vérifier la conformité du matériel et les quantités.	CM	L'apprenant vérifie le matériel d'après le bordereau et interprète le marquage des appareils.
3.4. Préparer l'outillage.	3.4.1. Identifier et choisir l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre du travail demandé.	CM	
	3.4.2. Vérifier la conformité de l'outillage.	CM	
3.5. Préparer la pose des canalisations, des armoires et des appareils.	3.5.1. Lire et/ou adapter un plan d'implantation à un travail spécifique.	CM	
	3.5.2. S'adapter à une situation technique existante en vue d'une modification en coordination avec le chef de service.	CEF/ CEP	
	3.5.3. Transposer les données d'un plan ou d'un schéma.	CM	
	3.5.4. Tracer les implantations des différents conduits, chemins de câbles et appareillages en fonction des indications, de la rationalité, de la maintenance et de la sécurité.	CM	
	3.5.5. Réaliser les différentes découpes et percements éventuels.	CM	
	3.5.6. Choisir les moyens de fixation usuels et adéquats.	CM	
3.6. Monter les canalisations et les chemins de	3.6.1. Assurer la fixation des canalisations et des	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
câbles.	supports utiles pour la pose ultérieure des chemins de câbles et appareils en utilisant le mode de fixation approprié.		
	3.6.2. Appréhender la technique d'assemblage des pièces par la technique du soudage.	CEF/CEP	
	3.6.3. Assembler mécaniquement des pièces par les techniques appropriées.	CM	L'apprenant utilise les techniques de boulonnage, de rivetage,...
	3.6.4. Réaliser sur des barres, profils, tôles, tubes des opérations telles que : - perçage, - taraudage, - sciage et découpage, - cintrage et pliage.	CM	
3.7. Poser et repérer les câbles, armoires, tableaux et appareils.	3.7.1. Monter, assembler les coffrets destinés à recevoir des sous-ensembles.	CM	
	3.7.2. Mettre en œuvre les composants électriques suivant le dossier technique (relais, sectionneurs, disjoncteurs, fusibles, transformateurs,...).		
	3.7.3. Poser et fixer les câbles, canalisations et lignes multimédia.	CM	L'apprenant veillera à séparer si nécessaire les différents types de câbles.
	3.7.4. Repérer les câbles.	CM	
3.8. Câbler les armoires, les appareils et repérer	3.8.1. Câbler les armoires en respectant les plans	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
les conducteurs.	de raccordement.		
	3.8.2. Dénuder les câbles.	CM	
	3.8.3. Repérer les conducteurs et les bornes.	CM	
	3.8.4. Confectionner des faisceaux.	CEF/ CEP	
	3.8.5. Raccorder des fiches et connecteurs divers.	CM	
	3.8.6. Réaliser des connexions par sertissage, soudage à l'étain, sur conducteurs de différents types et de différentes sections (fils souples, câbles de forte section, câbles faradisés, câbles coaxiaux,...).	CM	
	3.8.7. Respecter les couples de serrage.	CM	
		3.8.8. Raccorder les appareils et équipements : - transformateurs mono et triphasés, - variateurs de vitesse, - onduleurs, - automates, - alimentations, etc.	CM

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	3.8.9. Raccorder des moteurs électriques AC mono et triphasés aux dispositifs de démarrage et de commande.	CM	L'apprenant veillera à : - lire la plaque signalétique, - repérer les bornes, - réaliser le couplage, - vérifier l'ordre des phases.
	3.8.10. Raccorder des relais de commande, sectionneurs, disjoncteurs, fusibles et protections diverses.	CM	
	3.8.11. Raccorder des cartes d'entrées/sorties d'automates programmables (connexion, repérage des E/S), des détecteurs, capteurs, actionneurs.	CM	L'apprenant raccorde les cartes d'E/S sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique.
	3.8.12. Mettre en œuvre des dispositions pour éviter les dangers dus au courant électrique.	CM	L'apprenant veillera à placer la signalétique (pictogrammes,...) et les diverses protections mécaniques (plastrons,...) afin d'éviter les contacts directs.
	3.8.13. Etablir un rapport oral et/ou écrit sur l'état d'avancement des travaux et sur les problèmes rencontrés.	CM	
3.9. Réaliser la mise à la terre et les liaisons équipotentielles suivant le type de réseau.	3.9.1. Identifier suivant le dossier technique le schéma de liaison à la terre.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	3.9.2. Choisir le matériel adéquat et le mode de pose en fonction du RGIE.	CM	
	3.9.3. Installer et raccorder le matériel de terre.	CM	

FONCTION 4 : PARTICIPER A LA MISE EN SERVICE ET AU CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION INDUSTRIELLE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
4.1. Contrôler.	4.1.1. Choisir et utiliser différents appareils (analogiques et/ou digitaux) de contrôle et de mesure et en interpréter la lecture.	CM	
	4.1.2. Contrôler visuellement le montage et le câblage.	CM	
	4.1.3. Contrôler l'isolement.	CM	
	4.1.4. Contrôler la mise à la terre et la continuité des liaisons équipotentielles.	CM	
	4.1.5. Contrôler le fonctionnement des appareils.	CM	
	4.1.6. Régler éventuellement les différents appareils (exemple : disjoncteur, relais de protection thermique, temporisation,...).	CM	
	4.1.7. Tester le fonctionnement des composants annexes (détecteurs,...).	CM	
4.2. Participer à la mise en service (sous tension).	4.2.1. Contrôler la présence des tensions d'alimentation correctes (polarité, valeur efficace, mesures triphasées,...).	CM	
	4.2.2. Participer à la mise en service progressive et totale sous la supervision d'un responsable.	CM	
	4.2.3. Etablir un rapport circonstancié oral et/ou écrit.	CM	

FONCTION 5 : EXECUTER LE DEPANNAGE, SUIVANT LES INSTRUCTIONS RECUES, DANS DIFFERENTES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
5.1 Identifier et localiser les défauts.	5.1.1. Etablir un dialogue avec la ou les personne(s) responsable(s) de l'équipement.	CEF/ CEP	
	5.1.2. Respecter une méthode d'identification de la panne en respectant les règles de sécurité: - utiliser toute documentation, tout catalogue, mode d'emploi, schéma,... se rapportant à l'équipement, - identifier et situer la ou les parties défectueuses de l'équipement, - isoler successivement les parties de l'équipement dont le fonctionnement est correct, - effectuer et interpréter les mesures adéquates, avec référence à la documentation.	CEF/ CEP	
	5.1.3. Poser un diagnostic précis.	CEF/ CEP	
5.2. Effectuer le dépannage.	5.2.1. Procéder aux réglages ou ajustements éventuels.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	5.2.2. Respecter la chronologie de démontage et de remontage.	CM	
	5.2.3. Relever et repérer les différents raccords et/ou composants avant démontage (croquis).	CM	
	5.2.4. Procéder à la réparation en respectant les instructions du constructeur.	CM	
5.3. Contrôler la conformité (RGIE).	5.3.1. Effectuer un nouveau contrôle de l'ensemble de l'équipement et de son bon fonctionnement.	CM	
	5.3.2. Vérifier l'adéquation de la situation existante et du dossier technique.	CM	
	5.3.3. Proposer et / ou participer, le cas échéant, à l'amélioration de l'équipement.	CEF/ CEP	

FONCTION 6 : ASSURER LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
6.1. Assurer la maintenance préventive.	6.1.1. Procéder à des visites d'inspection.	CEF/ CEP	
	6.1.2. Interpréter les résultats des visites.	CEF/ CEP	
	6.1.3. Planifier les interventions.	CEF/ CEP	
	6.1.4. Procéder au remplacement des éléments électriques concernés.	CM	
	6.1.5. Appliquer les procédures de maintenance en respect des règles de sécurité.	CM	

LEXIQUE

PQ : Profil de Qualification.

PF : Profil de Formation.

C.C.P.Q : Commission Communautaire des Professions et Qualifications.

CM : Compétences à maîtriser.

CEF : Compétence à exercer au cours de cette formation mais dont la maîtrise ne peut être certifiée qu'au-delà de ladite formation par un opérateur de formation.

CEP : Compétence à exercer durant cette même formation mais dont la maîtrise ne pourra être acquise qu'à travers l'activité professionnelle elle-même.

Secteur 2 : **INDUSTRIE**

ARBORESCENCE

Objets :

PQ – PF **Electricien installateur industriel/ Electricienne installatrice industrielle**

PQ	PF		
	CQ6 (P ou T)	CQ7 (P ou T)	Profils Spécifiques
<p><i>Electricien-monteur</i> <i>AP : 26/06/1996</i></p> <p><i>Electricien installateur</i> <i>AP : 15/05/1997</i></p>	<p><i>Electricien installateur-monteur (P)</i> <i>CG du 04/03/1999</i> <i>M du 12/09/2000</i></p>		
<p>Electricien installateur industriel/ Electricienne installatrice industrielle version approuvée en Commission Consultative du 26/05/2009</p>	<p>Electricien installateur industriel/ Electricienne installatrice industrielle (P) version approuvée en Commission Consultative du 26/05/2009</p>		

CC : Commission Consultative – AP : Assemblée Plénière – PA : Parlement

En italique : profil à abroger.

Case grisée : profil soumis à l'approbation.

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

3. CONSTRUCTION**3.3 PARACHEVEMENT****VITRIER / VITRIERE****PROFIL DE FORMATION (CQ6 P)**

PQ ayant généré le PF : Vitrier / vitrière

Accord du Conseil Général

18 juin 2009

Parution au Moniteur

LE METIER

« Le vitrier - la vitrière de bâtiment est un(e) ouvrier (ouvrière) qualifié(e) capable d'exécuter, de façon autonome et responsable, la préparation et la pose de surfaces de verre et de miroir ou de fabriquer des ouvrages porteurs en verre de forte épaisseur. » (Définition donnée par CEDEFOP et publiée au Journal Officiel des Communautés européennes)

Le métier consiste à monter et à installer des produits verriers : adapter des travaux de base sur site, découper et préparer du verre, installer des miroirs, des vitrines, des portes, des fenêtres, des composantes de murs-rideaux et remplacer des produits verriers.

Ces tâches nécessitent qu'elles soient accomplies dans le respect et l'application des règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement. De plus, le vitrier s'intègre dans la vie professionnelle en développant des attitudes personnelles favorisant la qualité du travail. Enfin, il applique les directives administratives en rapport avec son métier (conformément à l'AR du 29/01/2007).

L'exercice du métier nécessite d'en préciser son champ d'application.

Le vitrier :

- installe des vitrines (devantures de magasin, comptoirs -vitrines) ;
- installe des portes résidentielles (de façade en acier, portes-fenêtres, contre-portes) et des portes commerciales (à pivot, à charnières et coulissantes) ;
- installe des fenêtres résidentielles (à battants, coulissantes, à guillotine), des fenêtres commerciales (à charnières, fixes à joints d'expansion, basculantes), des fenêtres utilisant l'aluminium et le vinyle, des fenêtres à vitrage affleuré ;
- installe des composantes pour les murs-rideaux avec encadrement de portes et des verrières ;
- remplace complètement ou partiellement des produits verriers tels que : miroirs, comptoirs-vitrines, vitrines, portes et fenêtres résidentielles et commerciales, composantes de murs-rideaux.

Pour l'exécution des tâches énumérées ci-dessus, le vitrier – la vitrière - doit mobiliser certaines ressources nécessaires à leur bonne exécution :

- utiliser les renseignements contenus dans les plans, les cahiers de charge et les devis nécessaires au montage et à l'installation des produits verriers (portes, fenêtres, murs-rideaux, éléments d'architecture), de réaliser des croquis, de reproduire des dessins, de dessiner des gabarits ;
- utiliser des échafaudages (tubulaires, volants avec treuils électriques ou manuels, motorisés télescopiques ou en ciseaux) ;
- utiliser l'ordinateur pour, notamment, préparer des bons de commande, des bons de travail et de livraison, remplir des fiches relatives au suivi d'une production, entrer des données relatives à l'inventaire ;
- manipuler les instruments (théodolite, niveau optique, niveau laser) nécessaires à effectuer des alignements et nivellements optiques en vue de tracer la géométrie d'un étage type et de la transférer à un étage supérieur.

OBSERVATIONS

Les compétences à maîtriser des fonctions « Veiller à la sécurité, à l'hygiène et à l'environnement », «Mobiliser certaines ressources nécessaires à l'exercice du métier » et « Assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle » ne le seront qu'au travers de l'exercice des autres (elles sont pour cela qualifiées de « transversales »).

REMARQUE PRELIMINAIRE :

Par rapport à la version précédente, ce profil n'a pas fait l'objet d'une réactualisation en profondeur mais plutôt d'une restructuration pour en faciliter la lecture. Il répond aussi aux exigences de l'AR du 29 janvier 2007 sur les accès à la profession. Une réécriture des programmes n'est donc pas nécessaire puisque les compétences techniques sont demeurées telles quelles. Une adaptation sur base des accès à la profession est cependant indispensable.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Nous remercions aussi tout particulièrement les services du Fonds de Formation de la Construction pour l'accueil des groupes de travail et l'aide logistique apportée à la construction du document.

Le président de la commission consultative

Madame Nathalie BERGERET

Les chargés de mission

Jean-Claude LENFANT
Didier CATY
Paul LEPAGE
Robert LAHAYE
Luc FONTAINE

TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
Fonction 1 : Appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement	6
Fonction 2 : Mobiliser les ressources nécessaires à l'exercice du métier	9
Fonction 3 : Transformer le verre	16
Fonction 4 : Monter et installer des produits verriers finis	23
Fonction 5 : Assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle	33
LEXIQUE	37

Fonction 1 : Appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1 Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	1.1.1 Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	L'apprenant(e) respecte les consignes reçues relatives aux éléments présentant des risques professionnels individuels et collectifs (outillages et équipements, produits, tâches à risque et zones dangereuses).
	1.1.2 Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail, des risques pour la santé des personnes et des risques environnementaux.	CEF CEP	
	1.1.3 Identifier les situations potentiellement dangereuses.	CM	L'apprenant(e) décrypte les pictogrammes.
	1.1.4 Prendre les précautions (protections individuelles) lors des opérations de préparation et traitement des subjectiles, lors de la manipulation ou du rangement de matières dangereuses (toxiques et inflammables).	CM	L'apprenant(e) respecte le port des vêtements réglementaires appropriés au travail.
	1.1.5 Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie (permis de feu).	CM	L'apprenant(e) applique les règles relatives au permis de feu.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.2 Appliquer les règles d'ergonomie.	1.2.1 Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle) manuellement et avec du matériel simple.	CM	L'apprenant(e) adopte les positions ergonomiques adéquates pour les différentes opérations de travail et pour manipuler des charges pondéreuses.
1.3 Utiliser le matériel et les équipements.	1.3.1 Respecter les prescriptions réglementaires concernant l'utilisation de l'énergie électrique propres à la profession.	CM	L'apprenant(e) applique en toute sécurité les consignes réglementaires reçues relatives à l'utilisation de l'énergie électrique au sujet de l'éclairage, de la force motrice, de l'outillage fixe et mobile...
	1.3.2 Manipuler les outils tranchants et contondants, manuels et électromécaniques de manière appropriée, veiller à leur bon état de fonctionnalité.	CM	
	1.3.3 Installer, stabiliser, démonter et entretenir le matériel pour le travail en hauteur	CM	L'apprenant(e) utilise le matériel en respectant la réglementation en vigueur.
	1.3.4 Assurer la protection, la sécurité des personnes devant circuler dans l'environnement du chantier, des échafaudages, des échelles...	CEF CEP	
	1.3.5 Maintenir les locaux de chantier en état de propreté et d'hygiène.	CM	
1.4 Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel.	1.4.1 Identifier les produits dangereux, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur et des recommandations des fiches techniques associées.	CM	L'apprenant(e) trie et stocke les déchets, avec soin, en respectant les directives environnementales reçues.
	1.4.2 Stocker les produits dangereux toxiques et	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	inflammables dans le respect des législations et des réglementations en vigueur et en assurer leur protection		
1.5 Trier et évacuer les déchets et les résidus.	1.5.1 Trier et stocker les déchets dans le respect des législations, des réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CM	L'apprenant(e) trie et stocke les déchets, avec soin, dans le respect des directives environnementales reçues.
	1.5.2 Evacuer les déchets en utilisant les moyens appropriés dans le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CEF CEP	

Fonction 2 : Mobiliser les ressources nécessaires à l'exercice du métier.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1 Appliquer des notions relatives au verre et à ses procédés de transformation.	2.1.1 Identifier, à la vue et au toucher, les différents types de verre.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • désigne correctement les types de verre, • reconnaît exactement des couleurs, des épaisseurs et des motifs variés.
	2.1.2 Déterminer les procédés de transformation applicables aux différents types de verre.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • détermine des procédés appropriés aux types de verre, • détermine correctement l'influence que peuvent avoir les éléments de la composition du verre et les techniques de fabrication sur les procédés de transformation.
	2.1.3 Déceler et évaluer les défauts dans le verre.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • localise exactement les défauts, • reconnaît exactement leur nature et leur origine, • détermine les conséquences possibles, • désigne les moyens de corrections appropriés.
	2.1.4 Déterminer les surfaces de coupe de morceaux ou de feuilles de verre.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.2 Effectuer des travaux à l'ordinateur.	2.2.1 Préparer le poste de travail et accéder à un logiciel.	CM	
	2.2.2 Consulter les fichiers d'un logiciel.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • utilise les commandes de l'ordinateur en fonction du type d'information recherchée, • repère rapidement l'information recherchée.
	2.2.3 Préparer des bons de commande, des bons de travail et des bons de livraison.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • vérifie la justesse des données, • applique correctement la procédure de vérification de l'inventaire, • applique correctement la procédure d'impression des bons.
	2.2.4 Produire des dessins simples.	CM	L'apprenant(e) veille à : <ul style="list-style-type: none"> • la présence de tous les éléments des dessins, • l'exactitude de la dimension, de la position et de l'orientation des éléments des dessins, • l'utilisation des symboles appropriés, • la disposition appropriée des dessins entre eux.
	2.2.5 Remplir les fiches relatives au suivi d'une production.	CM	L'apprenant(e) veille à ce que les données soient correctes et complètes.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.2.6 Entrer des données relatives à l'inventaire.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • entre les données dans les rubriques appropriées, • utilise la terminologie adéquate, • entre des données justes et complètes.
2.3 Utiliser les renseignements contenus dans les plans, les cahiers de charge et les devis nécessaires au montage et à l'installation des produits verriers.	2.3.1 Réaliser des croquis.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • respecte des proportions, • respecte des formes, • cote complètement et lisiblement.
	2.3.2 Dessiner des gabarits.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • respecte le croquis, • découpe précisément les contours.
	2.3.3 Localiser, sur un plan d'architecture et sur des dessins d'atelier, des portes, des fenêtres et des murs-rideaux.	CM	
	2.3.4 Déterminer, à partir de dessins d'atelier, le procédé d'installation de produits verriers.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • identifie toutes les composantes nécessaires à l'installation, • détermine correctement le procédé d'installation (emplacement de l'installation, types d'opération à effectuer, ordre de ces opérations).

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.3.5 Relever des données dans des devis.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • interprète correctement les éléments d'information d'ordre administratif et d'ordre technique, • relève des données utiles, complémentaires aux éléments représentés sur les plans, • relève les discordances entre les plans et les devis, • repère rapidement les données.
	2.3.6 Mettre en œuvre les connaissances techniques de base du dimensionnement des structures en rapport avec la vitrerie, des spécifications techniques (STS) en rapport avec les activités de la vitrerie, et du choix du verre et du matériel.	CM	L'apprenant(e) applique ces connaissances pour des ouvrages simples, dans le respect des abaques.
	2.3.7 Identifier les isolants et les produits d'étanchéité.	CM	
	2.3.8 Respecter les normes relatives à la fabrication des produits verriers.	CM	
	2.3.9 Vérifier la conformité des dessins d'atelier avec les plans d'architecture et les devis.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • interprète correctement les dessins, les plans et les devis, • relève complètement les données non conformes.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.3.10 Dresser, à partir d'un dessin d'atelier, la liste du matériel nécessaire à la réalisation d'une tâche.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> détermine exactement le nombre et les dimensions des pièces finies, détermine les caractéristiques et les quantités de matière première à utiliser, utilise les matériaux de manière optimale.
	2.3.11 Vérifier la conformité d'un montage et d'une installation avec leurs dessins d'atelier.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> se réfère aux plans et aux devis appropriés, relève correctement et complètement des éléments non conformes aux plans et aux devis.
2.4 Effectuer des opérations d'alignement et de nivellement optiques.	2.4.1 Mettre en station des instruments.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> choisit l'emplacement approprié, stabilise le trépied, choisit la hauteur appropriée des instruments, veille au nivellement et centrage corrects, ajuste les instruments conformément aux indications.
	2.4.2 Etablir le niveau de base d'un travail.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> respecte les données du plan et du repère de nivellement, est précis dans les lectures et les visées, relève les données avec pertinence et exactitude, veille à la précision des marques indiquant le niveau de la base du travail.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.4.3 Tracer la géométrie d'un étage type.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • détermine correctement des lignes de travail d'après les lignes de référence et les données du plan, • applique correctement la méthode de vérification du carré, • trace correctement les lignes de travail et les désigne, • veille à la concordance des lignes de travail et des données du plan.
	2.4.4 Etablir des stations extérieures.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • veille à la précision du prolongement des lignes, • applique de manière appropriée la méthode de l'établissement des stations.
	2.4.5 Transférer la géométrie d'un étage type à un étage supérieur.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • utilise correctement les stations extérieures, • respecte la méthode de transfert des lignes de travail, • détermine avec précision l'emplacement des lignes reportées.
2.5 Eriger et utiliser des échafaudages.	2.5.1 Déterminer le type d'échafaudage à utiliser.	CM	
	2.5.2 Préparer le matériel et le site.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • détermine une aire de sécurité appropriée, • sélectionne judicieusement et complètement des éléments nécessaires à l'érection des

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
			<p>échafaudages,</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifie attentivement le matériel.
	2.5.3 Assembler les éléments des échafaudages.	CM	<p>L'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respecte une séquence logique d'assemblage, • utilise les outils appropriés, • installe des systèmes de suspension en fonction des données du plan, • aligne et nivelle les éléments, • veille à la solidité et à la stabilité des éléments.
	2.5.4 Installer les éléments de sécurité.	CM	<p>L'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • installe des accessoires de sécurité et des moyens d'accès appropriés, • veille à la solidité et à l'ancrage approprié des accessoires de sécurité et des moyens d'accès, • installe les éléments aux endroits appropriés.
	2.5.5 Vérifier les installations.	CM	<p>L'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifie complètement et attentivement tous les éléments • relève toutes les anomalies
	2.5.6 Transporter et disposer du matériel sur les échafaudages.	CM	<p>L'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utilise judicieusement les accessoires de sécurité • respecte les règles concernant les déplacements sur les échafaudages • dispose correctement les outils et les matériaux • respecte les capacités de charge des

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.5.7 Déplacer les échafaudages.	CM	<p>échafaudages</p> <p>L'apprenant(e) respecte la technique de déplacement (échafaudage sur roues, volant, motorisé)</p>
	2.5.8 Démonter les échafaudages.	CM	<p>L'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respecte la séquence de démontage • utilise les outils appropriés • nettoie et vérifie attentivement les éléments • range les éléments • manipule soigneusement les éléments

Fonction 3 : Transformer le verre.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1 Effectuer des travaux de base.	3.1.1 Sélectionner des outils et du matériel.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none">• sélectionne du matériel approprié aux tâches à effectuer,• sélectionne des outils appropriés au matériel utilisé et aux opérations à effectuer,• sélectionne des accessoires appropriés aux outils et aux machines-outils utilisés.
	3.1.2 Mesurer et marquer les pièces.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none">• utilise des instruments de mesure et de marquage appropriés,• effectue la prise de mesures avec précision,• reporte avec précision des mesures sur les matériaux,• repère les pièces.
	3.1.3 Installer des accessoires sur des outils et des machines-outils utilisés pour l'usinage du métal, du plastique.	CM	L'apprenant(e) installe correctement les accessoires

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	3.1.4 Usiner des pièces de métal et de plastique.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • positionne correctement les pièces, • ajuste précisément les accessoires d'usinage et de sécurité, • applique correctement les techniques d'usinage telles que le coupage, le fraisage, l'entaillage, le perçage, • manipule soigneusement les pièces.
	3.1.5 Effectuer des assemblages.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • applique des techniques d'assemblage du métal et du plastique telles que le vissage, le soudage, le poinçonnage, l'agrafage, • ajuste les assemblages conformément au cahier de charge, • assure et contrôle la solidité des assemblages.
	3.1.6 Entretien des outils et l'équipement.	CEF/ CEP	
3.2 Découper du verre.	3.2.1 Planifier la découpe du verre.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • interprète correctement les documents tels que : bons de commande, plans de coupe, gabarits, croquis, • optimise le plan de coupe, • sélectionne des produits et des quantités de matériaux appropriés, • sélectionne des outils appropriés au type de verre et à la tâche, • prépare correctement le bon de travail.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	3.2.2 Assurer la manutention du verre en atelier et sur chantier, en toute sécurité.	CM	
	3.2.3 Placer la feuille de verre sur la table de découpe.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • applique des techniques de manutention quant au transport et à la dépose sur la table. • sélectionne judicieusement la surface à couper.
	3.2.4 Préparer l'équipement.	CM	L'apprenant(e) applique les travaux de base à la tâche à effectuer.
	3.2.5 Faire le trait de surface.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • utilise correctement les outils manuels, • veille à la qualité du trait de coupe, • respecte les gabarits.
	3.2.6 Désigner les pièces.	CM	L'apprenant(e) appose convenablement les éléments importants d'identification (destinataire, date, caractéristiques de la pièce,...).
	3.2.7 Détacher les pièces de verre.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • utilise les techniques appropriées à la forme des pièces, • contrôle la précision de la coupe, • manipule les pièces en évitant les bris.
	3.2.8 Ranger les pièces découpées.	CEF/ CEP	
	3.2.9 Nettoyer le poste de travail.	CM	L'apprenant(e) entretient les outils et les lieux

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
			pendant et après les opérations.
3.3 Roder le verre.	3.3.1 Planifier et organiser son travail.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • interprète correctement des bons de commandes quant aux morceaux à polir, les côtés à polir et les types de finis attendus, • évalue la faisabilité de la demande, • évalue le périmètre à polir, • sélectionne des outils et des accessoires appropriés aux types de verre et aux types de finis attendus, • prépare correctement le bon de travail à l'ordinateur.
	3.3.2 Préparer l'équipement.	CM	L'apprenant(e) applique les travaux de base à la tâche à effectuer.
	3.3.3 Chanfreiner et polir les contours, polir les surfaces, roder les champs.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • prépare correctement les surfaces à polir, • applique de manière judicieuse la pression sur les outils et sur le verre, • positionne correctement les bandes et les meules sur le verre, • suit attentivement les opérations de la machine-outil, • ajuste précisément des paramètres pendant le fonctionnement de la machine-outil, • assure la qualité du polissage : absence de marques, contour rectiligne, uniformité du chanfrein, uniformité de la brillance.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	3.3.4 Nettoyer le verre.	CM	L'apprenant(e) utilise correctement l'équipement de lavage quant au réglage de la machine et à la dépose du verre sur la machine.
	3.3.5 Ranger les pièces polies.	CEF/ CEP	
	3.3.6 Nettoyer le poste de travail.	CM	L'apprenant(e) entretient les outils et les lieux pendant et après les opérations.
3.4 Façonner du verre.	3.4.1 Planifier et organiser son travail.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • interprète correctement les bons de commande, • sélectionne la matière première, les outils, les accessoires et les produits appropriés aux travaux.
	3.4.2 Préparer l'équipement.	CM	L'apprenant(e) applique les travaux de base à la tâche à effectuer.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	3.4.3 Coller du verre.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • interprète le croquis correctement, • prépare la surface de travail quant à l'espace, à la stabilité, au type de revêtement de la surface, • détermine l'ordre des étapes d'assemblage, • applique la quantité d'adhésif appropriée, • dispose précisément les morceaux de verre, • veille à la solidité du collage, • travaille proprement.
	3.4.4 Percer et encocher du verre.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • interprète correctement les croquis, • marque précisément les pièces, • installe correctement le verre sur la table de travail, • positionne précisément les gabarits sur le verre, • utilise correctement les outils de sciage et de perçage quant à leur réglage, l'ajustement des accessoires, la pression appliquée et l'usage des liquides refroidisseurs, • assure la netteté et la précision des coupes.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.5 Réparer des produits verriers.	3.5.1 Prendre connaissance du travail à effectuer.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • examine attentivement l'état de toutes les pièces des produits, • évalue correctement la faisabilité des réparations, • détermine les matériaux nécessaires aux réparations, • prépare les bons de commande à l'ordinateur, • interprète avec justesse la demande de la clientèle, • communique clairement les informations au client.
	3.5.2 Sélectionner et préparer les outils et le matériel nécessaires aux réparations.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • sélectionne des outils appropriés aux matériaux utilisés et aux travaux à effectuer, • prépare correctement les outils, • sélectionne des matériaux de qualité aux grandeurs appropriées.
	3.5.3 Démonter les produits.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • maîtrise l'utilisation des outils, • récupère les pièces en bon état, • range et désigne correctement les pièces démontées.
	3.5.4 Changer les éléments défectueux et assembler les produits.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • remplace les pièces défectueuses, • respecte les techniques d'assemblage, • veille à la solidité et à l'équerrage des pièces.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	3.5.5 Ranger les produits séparés.	CEF/ CEP	
	3.5.6 Nettoyer le poste de travail.	CM	L'apprenant(e) entretient les outils et les lieux pendant et après les opérations.

Fonction 4 : Monter et installer des produits verriers finis et tous matériaux durables transparents.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1 Effectuer des travaux de base.	4.1.1 Sélectionner des outils et du matériel.	CM	
	4.1.2 Mesurer et marquer les pièces.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • sélectionne du matériel approprié aux tâches à effectuer, • sélectionne des outils appropriés au matériel utilisé et aux opérations à effectuer, • sélectionne des accessoires appropriés aux outils utilisés.
	4.1.3 Ajuster des pièces de métal et de plastique.	CM	L'apprenant(e) positionne et manipule correctement les pièces.
	4.1.4 Effectuer des assemblages.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • applique les techniques d'assemblage du métal, du plastique, • ajuste conformément au cahier des charges les assemblages et assure leur solidité.
	4.1.5 Entretien des outils et l'équipement.	CEF/ CEP	
4.2 Installer des miroirs.	4.2.1 Identifier les effets de la couleur.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	4.2.2 Agencer des miroirs.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • veille à une prise correcte des mesures, • optimise l'utilisation des matériaux, • détermine des grandeurs de miroirs appropriés à la pièce et à l'effet recherché, • dispose des miroirs en fonction de l'effet recherché, • harmonise les couleurs et les styles, • effectue le relevé complet et précis des éléments situés sur les murs à recouvrir.
	4.2.3 Planifier et organiser son travail d'installation.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • interprète correctement les plans et bons de commande, • détermine un plan de travail logique, • sélectionne les outils et les matériaux appropriés, • évalue correctement les quantités de matériaux et d'accessoires.
	4.2.4 Déceler les défauts sur les surfaces à recouvrir.	CEF/ CEP	
	4.2.5 Préparer les surfaces.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • applique les méthodes de préparation quant à la suppression de saillies ou d'ondulations, • protège les surfaces contre l'humidité et la corrosion, • assure la planéité des surfaces.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	4.2.6 Vérifier et préparer les miroirs.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • vérifie les mesures des miroirs et des surfaces et la qualité des miroirs, • détermine avec exactitude l'emplacement des miroirs sur les surfaces, • prépare les miroirs en fonction des surfaces et des plans, • assure la qualité de la finition des coupes.
	4.2.7 Couper des profilés.	CEF/ CEP	
	4.2.8 Repérer les montants d'un mur.	CM	
	4.2.9 Poser les accessoires de fixation.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • applique correctement les techniques de pose des attaches, des profilés et des produits adhésifs, • assure le nivellement et la solidité des attaches et des profilés.
	4.2.10 Placer les miroirs.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • ajuste précisément les miroirs dans les accessoires de fixation, • manipule minutieusement les miroirs.
	4.2.11 Nettoyer les lieux de travail et les outils.	CM	L'apprenant(e) entretient les outils et les lieux pendant et après les opérations.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.3 Installer des vitrines.	4.3.1 Planifier et organiser son travail.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • interprète les plans et bons de commande, • vérifie les morceaux de verre en fonction des plans ou bons de commande quant à leurs dimensions, leurs couleurs, leurs épaisseurs et leurs quantités, • sélectionne la quincaillerie et les produits d'ancrage appropriés, • sélectionne les outils appropriés et vérifie leur état, • prépare une table de travail plane et stable.
	4.3.2 Préparer les bases de vitrine.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • vérifie la concordance des dimensions des bases et des données apparaissant sur les plans ou bons de commande, • nivelle précisément les bases, • utilise correctement les instruments de mesure.
	4.3.3 Installer les vitres.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • prépare et installe les profilés et les ancrages, • respecte les angles et les niveaux, • applique correctement les produits adhésifs.
	4.3.4 Procéder à la finition des vitrines.	CEF/ CEP	
	4.3.5 Nettoyer les lieux de travail et les outils.	CM	L'apprenant(e) entretient les outils et les lieux pendant et après les opérations.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.4 Installer des portes.	4.4.1 Planifier et organiser son travail.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • interprète correctement les documents tels que bons de commande et plans, • détermine un plan de travail approprié.
	4.4.2 Préparer le matériel.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • sélectionne les matériaux, la quincaillerie et les outils appropriés, • veille à la justesse des quantités sélectionnées.
	4.4.3 Préparer les ouvertures.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • vérifie attentivement l'équerrage, le nivellement, l'alignement et le jeu nécessaire pour l'isolation, • corrige adéquatement les anomalies.
	4.4.4 Poser les bâtis de portes.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • pose les bâtis à la hauteur appropriée, • veille à la précision de l'équerrage et du nivellement, • pose les cales et les ancrages.
	4.4.5 Régler les portes.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • assure le réglage précis (jeu, équerrage, nivellement), • pose et règle les systèmes d'ouverture, • pose convenablement le vitrage.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	4.4.6 Installer la quincaillerie.	CM	L'apprenant(e) ajuste correctement les éléments.
	4.4.7 Effectuer la finition extérieure et intérieure.	CEF/ CEP	
	4.4.8 Nettoyer les lieux et l'équipement.	CM	L'apprenant(e) entretient les outils et les lieux pendant et après les opérations.
4.5. Installer des fenêtres.	4.5.1. Planifier et organiser son travail.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • interprète correctement les documents tels que bons de commande et plans, • détermine un plan de travail approprié.
	4.5.2. Préparer le matériel et l'équipement.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • sélectionne les matériaux, la quincaillerie et les outils appropriés, • veille à la justesse des quantités sélectionnées, • installe correctement l'échafaudage.
	4.5.3. Préparer les ouvertures.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • vérifie attentivement l'équerrage, le nivellement, l'alignement et le jeu nécessaire pour l'isolation, • corrige adéquatement les anomalies.
	4.5.4. Choisir une méthode de pose des ancrages.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	4.5.5. Poser les cadres de fenêtres.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • pose les cadres à la hauteur appropriée, • assure la précision de l'équerrage et du nivellement, • pose les cales et ancrages, • pose correctement le vitrage (moulurage, mise en place du thermos, scellement).
	4.5.6. Installer les vitres.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • assure le réglage quant au jeu, à l'équerrage, au nivellement, • règle précisément les systèmes d'ouverture et de fermeture tels que : charnières, manivelles et systèmes de verrouillage.
	4.5.7. Effectuer la finition extérieure et intérieure.	CEF/ CEP	
	4.5.8. Nettoyer les lieux et l'équipement.	CM	L'apprenant(e) entretient les outils et les lieux pendant et après les opérations.
4.6. Installer les composantes de murs-rideaux .	4.6.1. Planifier et organiser son travail.	CEF/ CEP	
	4.6.2. Préparer le matériel et l'installation de l'ossature.	CEF/ CEP	
	4.6.3. Déterminer l'endroit de pointage des ancrages.	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	4.6.4. Assembler l'ossature.	CEF/ CEP	
	4.6.5. Préparer la pose du vitrage.	CEF/ CEP	
	4.6.6. Poser le vitrage et les panneaux.	CEF/ CEP	
	4.6.7. Effectuer la finition.	CEF/ CEP	
	4.6.8. Nettoyer les lieux et l'équipement.	CEF/ CEP	
4.7. Remplacer des produits verriers et tous matériaux durables transparents.	4.7.1. Planifier et organiser son travail.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • interprète les bons de commande, • évalue la faisabilité des travaux, • prépare un bon de facturation à l'ordinateur, • planifie les opérations dans un ordre logique.
	4.7.2. Préparer le matériel et le chantier.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • sélectionne les outils, les matériaux et l'équipement nécessaires, • installe les moyens appropriés pour la protection du public, de l'environnement, des biens.
	4.7.3. Démonteur des éléments.	CM	L'apprenant(e) récupère et protège les éléments en bon état.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	4.7.4. Déterminer les dimensions des ouvertures nécessaires pour l'installation de portes et fenêtres.	CM	
	4.7.5. Identifier les principaux mécanismes utilisés sur les portes et les fenêtres.	CM	
	4.7.6. Préparer l'installation des nouveaux éléments.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • modifie les structures portantes et non portantes en fonction du type et des dimensions des nouveaux éléments, • veille à la propreté, la précision et la solidité des travaux.
	4.7.7. Poser de nouveaux éléments.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • respecte les directives fournies par les fabricants, • pose tous les éléments en veillant à leurs alignements et nivellements, • ajuste les éléments de manière précise et en assurant leur solidité, • isole et calfeutre.
	4.7.8. Procéder à la finition des éléments.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • fixe et mets en place correctement les éléments, • assure la finition complète et l'esthétique.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	4.7.9. Nettoyer les lieux et l'équipement.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • veille à la propreté des lieux et de l'installation, • entretient les outils et l'équipement, • élimine les rebuts.
	4.7.10. Compléter les documents ad hoc	CM	L'apprenant applique les connaissances administratives spécifiques concernant les performances énergétiques des bâtiments en rapport avec les activités de la vitrerie.
	4.7.11. Remplir le bon de facturation.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • veille à la clarté et à la justesse de l'information, • évalue correctement les quantités et les types de matériaux utilisés et le temps de travail, • décrit avec précision les modifications apportées à la demande initiale.

Fonction 5 : Assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1 Analyser son travail.	5.1.1 S'informer auprès de son responsable du travail à réaliser et des procédures à mettre en œuvre.	CM	
	5.1.2 Planifier son travail.	CEF/ CEP	
	5.1.3 Contrôler son travail en terme de qualité et de quantité.	CM	L'apprenant(e) auto-évalue son travail
5.2 Assurer la qualité du travail.	5.2.1 Assurer le bon suivi des travaux entamés.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • compare l'évolution de son travail par rapport à l'analyse effectuée préalablement, • adapte son travail en conséquence.
	5.2.2 Protéger le travail, les matériaux à mettre en œuvre et le matériel selon les prescriptions et les circonstances.	CM	L'apprenant(e) assure la protection de son travail selon les prescriptions et circonstances
	5.2.3 Veiller à la fonctionnalité du matériel individuel et collectif.	CEF/ CEP	
5.3 Se situer au regard du métier.	5.3.2 S'informer sur le marché du travail dans l'industrie du verre.	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	5.3.3 S'informer sur la nature et sur les exigences des emplois.	CEF/ CEP	
	5.3.4 S'informer sur les relations de travail dans l'industrie du verre.	CEF/ CEP	
5.4 Développer des attitudes personnelles favorisant la qualité du travail professionnel.	5.4.1 S'intégrer dans une équipe de travail.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> • accepte les contraintes inhérentes à la répartition des tâches, • écoute les autres, • respecte les collègues et le travail des autres.
	5.4.2 Suivre de manière permanente les évolutions techniques du métier et des nouvelles technologies.	CEF/ CEP	
	5.4.3 Communiquer.	CM	L'apprenant(e) utilise les moyens de communication usuels simples mis à sa disposition, transmet et reçoit oralement un message simple.
	5.4.4 Travailler de manière autonome.	CEF/ CEP	
	5.4.5 Développer des attitudes déontologiques.	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.5 Participer à la valorisation de l'image de l'entreprise et de son développement.	5.5.1 Percevoir l'esprit et la culture de l'entreprise.	CEP	
	5.5.2 S'impliquer dans les plans d'action en vue d'une gestion totale de la qualité.	CEP	
5.6. Mettre en œuvre les connaissances générales et spécifiques nécessaires à l'exercice de la profession.	5.6.1. Appliquer les connaissances générales reprises dans les notes d'information techniques du Centre Scientifique et Technique de la Construction et des standards de qualité en rapport avec les activités de la vitrerie.	CM	
	5.6.2. Appliquer les connaissances des matériaux propres à la vitrerie : les types de verres et les matériaux transparents.	CM	
	5.6.3. Appliquer les techniques de base du dimensionnement des structures en rapport avec la vitrerie.	CM	
	5.6.4. Appliquer les concepts de performance énergétique des bâtiments.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU(DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<p>5.6.5. S'informer sur les notions de base du volet administratif propres à l'exercice de la profession, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'enregistrement et l'agrégation comme entrepreneur ; ➤ les droits et les obligations du sous-traitant ; ➤ les principales réglementations en matière d'attribution et d'exécution des marchés publics ; ➤ la responsabilité décennale ; ➤ les assurances nécessaires ; ➤ le contrat d'entreprise ainsi que les droits et obligations de l'entrepreneur et du maître d'ouvrage; ➤ la manière selon laquelle une demande de permis de bâtir doit être introduite, la composition du dossier et les procédures à suivre ; ➤ les plans d'exécution et cahiers des charges ; ➤ la procédure de suivi et de contrôle des travaux, ainsi que leur réception ; ➤ Les réglementations en matière de sécurité concernant les travaux en hauteur ; ➤ les principes de politique de certification ; ➤ la prise en compte des frais généraux de la construction et du risque lié au chantier ; ➤ le calcul de vérification ; ➤ les techniques de planification ➤ les connaissances de base relative aux permis d'environnement ; ➤ la déclaration des travaux. 	CM	L'apprenant(e) sera capable de s'informer correctement face aux situations rencontrées.

LEXIQUE

PQ : Profil de Qualification.

PF : Profil de Formation.

C.C.P.Q : Commission Communautaire des Professions et Qualifications.

CM : Compétences à maîtriser.

CEF : Compétence à exercer au cours de cette formation mais dont la maîtrise ne peut être certifiée qu'au-delà de ladite formation par un opérateur de formation.

CEP : Compétence à exercer durant cette même formation mais dont la maîtrise ne pourra être acquise qu'à travers l'activité professionnelle elle-même.

Secteur 3 : CONSTRUCTION

ARBORESCENCE

Objets :

PQ – PF Vitrier/ Vitrière

PQ	PF		
	CQ6 (P ou T)	CQ7 (P ou T)	Profils Spécifiques
<i>Vitrier</i> <i>AP : 27/03/2003</i>	<i>Vitrier (P)</i> <i>CG : 19/06/2003</i> <i>M : 18/11/2005</i>		
Vitrier/ Vitrière version approuvée en Commission Consultative du 25/05/2009	Vitrier/ Vitrière (P) version approuvée en Commission Consultative du 25/05/2009		

CC : Commission Consultative – AP : Assemblée Plénière – PA : Parlement

En italique : profil à abroger.

Case grisée : profil soumis à l'approbation.

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be

www.enseignement.be

3. CONSTRUCTION**3.2. TECHNIQUES SPECIALES****3.2.4. TAILLEUR DE PIERRES – MARBRIER / TAILLEUSE DE PIERRES – MARBRIERE*****FIL DE FORMATION***

PQ ayant généré le PF : Tailleur de pierres – marbrier/ Tailleuse de pierres – marbrière.

Accord du Conseil Général

Le 18 juin 2009

Parution au Moniteur

Le

LE METIER

Le tailleur de pierres – marbrier / la tailleuse de pierres – marbrière est l'ouvrier qualifié / l'ouvrière qualifiée qui est capable, de manière autonome et responsable, d'assurer le façonnage et la pose de pierres naturelles.

Il / elle procède au façonnage, à la finition et à la décoration de pierres naturelles (granit, porphyre, calcaire, marbre, grès, ...) pour la construction et la décoration de bâtiments et de monuments. Il / elle utilise dans ce cas un outillage électromécanique, électropneumatique, manuel et éventuellement des machines commandées par ordinateur. Les pierres brutes sont transformées en éléments de construction tels que des seuils, encadrements, arcs, voûtes, piliers, socles, ... et les panneaux deviennent des appuis de fenêtres, manteaux de cheminée, dalles de sol, ... Les pierres qui arrivent sous forme brute en mesures standards doivent d'abord être sciées sur mesure. Le tailleur de pierres – marbrier / la tailleuse de pierres – marbrière procède ensuite aux traitements de surface : dégrossissages (cliver, scier, ravalier, boucharder, ...) et finitions (flammer, meuler, adoucir, polir, ...).

Le tailleur de pierres – marbrier / la tailleuse de pierres – marbrière effectue également le placement. Il / elle devra aussi exécuter des travaux de restauration, de conservation et de réparation.

Il / elle réalise ses travaux en appliquant les connaissances générales, techniques et administratives nécessaires pour accéder à la profession d'indépendant (conformément à l'AR du 29/01/2007).

GLOSSAIRE

Pour une bonne lecture du profil, il faut lire comme ci-dessous :

Bardage : dans l'acception que lui donnent les tailleurs de pierres, « bardage » désigne un ensemble d'opérations effectuées au cours de la manipulation, du transport à pied d'œuvre et du déplacement... pour mettre en place des pierres destinées à la construction. Le « bardage » désigne donc un mode de transport adapté (anciennement à l'aide du « bard », grande civière en bois et à 4 manches).

Calepiner : détailler, sur des croquis à l'échelle, les cotes des pierres, et préciser leur forme et leur matière.

Granite : roche magmatique plutonique à structure grenue, formée de minéraux en grains (cristaux) tous visibles à l'œil nu, principalement du quartz, des micas, des feldspaths potassiques et des plagioclases.

Granit : à ne pas confondre avec granite est un terme technique ou commercial utilisé par les marbriers pour la sculpture ou l'ornementation. Le granit est une roche dure et grenue de nature quelconque. Le petit granit est la pierre bleue est un calcaire bioclastique qui contient 96 à 99% de carbonates, tandis que le petit granit des Ardennes est aussi un calcaire.

Pierre marbrière ou marbre : toute pierre qui prend le poli.

Pierre ouvrée : qui résulte d'un ouvrage (terme propre chez les carriers).

Remarques préliminaires :

- Les fonctions 1, 2 et 3 sont des fonctions transversales qui font état de certains comportements à acquérir et qui constituent le « savoir être ».
- Les fonctions suivantes reprennent les compétences propres au métier de tailleur de pierres.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

La présidente de la Commission Consultative,

Nathalie BERGERET

Les chargés de mission,

Jean TEFNIN

Robert LAHAYE

Luc FONTAINE

Annie NOËL

TABLE DES MATIERES

FONCTION 1 : RESPECTER LES PRESCRIPTIONS DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.	PAGE 6
FONCTION 2 : ASSURER LA QUALITE DE L'OUVRAGE	PAGE 9
FONCTION 3 : S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE	PAGE 10
FONCTION 4 : INSTALLER OU PARTICIPER A L'INSTALLATION DES ZONES DE TRAVAIL TEMPORAIRES OU DEFINITIVES.	PAGE 13
FONCTION 5 : PREPARER LES DOSSIERS TECHNIQUES.	PAGE 14
FONCTION 6 : EXECUTER DES TRAVAUX DE TAILLE DE LA PIERRE ET DE MARBRERIE.	PAGE 16
FONCTION 7 : POSER DES ELEMENTS PLATS EN PIERRE ET/OU EN MARBRE.	PAGE 19
FONCTION 8 : PROCEDER AUX TRAVAUX DE REPARATION, DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION	PAGE 22

FONCTION 01 : RESPECTER LES REGLES DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection, prévention, bien-être au travail et travaux en hauteur.	1.1.1. Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	
	1.1.2. Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail, des risques pour la santé des personnes et des risques environnementaux.	CEP	
	1.1.3. Identifier des situations potentiellement dangereuses.	CEF/ CEP	
	1.1.4. Prendre les précautions (protections individuelles) lors des opérations de préparation et traitement des subjectiles, lors de la manipulation ou du rangement de matières dangereuses (toxiques et inflammables).	CM	
	1.1.5. Utiliser les moyens de protection individuels et collectifs.	CM	
	1.1.6. Installer les protections routières et assurer la signalisation selon les règles de sécurité en vigueur.	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
1.2. Appliquer les règles d'ergonomie.	1.2.1. Lever, porter, hisser les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle) manuellement et avec du matériel adapté.	CM	
	1.2.2. Aménager son poste de travail de manière à éviter toute position défavorable.	CM	
	1.2.3. Manipuler le matériel et l'outillage en toute sécurité physiologique.	CM	
1.3. Utiliser le matériel et les équipements.	1.3.1. Respecter les prescriptions réglementaires propres à la profession.	CM	
	1.3.2. Manipuler les outils tranchants et contondants manuels, électromécaniques et électropneumatiques de manière appropriée.	CM	
	1.3.3. Effectuer l'entretien et l'affûtage de ses outils.	CM	
	1.3.4. Maintenir les locaux de chantier en état de propreté et d'hygiène.	CEP	
1.4. Stocker et manipuler les matériaux et les produits du domaine professionnel.	1.4.1. Conditionner les produits finis dans l'ordre chronologique des phases de mise en œuvre, et ce de manière sécurisée.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	1.4.2. Utiliser les produits dangereux avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur et des recommandations des fiches techniques associées.	CM	
	1.4.3. Stocker les produits dangereux toxiques et inflammables dans le respect des législations et des réglementations en vigueur et en assurer leur protection.	CM	
1.5. Trier et évacuer les déchets et les résidus.	1.5.1. Organiser son travail afin de produire un minimum de déchets.	CM	
	1.5.2. Trier les déchets dans le respect des législations, des réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CM	
	1.5.3. Evacuer les déchets dans le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CEF/ CEP	

FONCTION 02:**ASSURER LA QUALITE DE L'OUVRAGE.**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
2.1. Organiser son poste de travail.	2.1.1. S'informer sur le travail à réaliser.	CM	
	2.1.2. Planifier son travail.	CM	
	2.1.3. Approvisionner son poste de travail en matériel et matériaux.	CM	
	2.1.4. Maintenir le poste de travail en état de sécurité et de propreté.	CM	
2.2. Assurer la qualité du travail.	2.2.1. Dialoguer avec le client à propos de l'ouvrage.	CM	
	2.2.2. Suivre les procédures en vigueur en termes de qualité.	CEF/ CEP	
	2.2.3. Assurer le bon suivi des travaux.	CM	
	2.2.4. Remplir une fiche de travail.	CM	
	2.2.5. Protéger l'ouvrage, les matériaux et le matériel, selon les prescriptions et les circonstances.	CM	
	2.2.6. Contrôler son travail en termes de qualité.	CM	

FONCTION 03:**S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
3.1. Développer des attitudes personnelles favorisant la qualité du travail professionnel.	3.1.1. S'intégrer dans une équipe de travail.	CEF/ CEP	L'apprenant exercera cette compétence dans le cadre des situations rencontrées en formation.
	3.1.2. Suivre de manière permanente les évolutions techniques du matériel et des nouvelles technologies.	CEF/ CEP	
	3.1.3. Informer son responsable des problèmes rencontrés, spécifiques au travail.	CM	
	3.1.4. Travailler de manière autonome.	CEF/ CEP	
	3.1.5. Développer des attitudes déontologiques.	CEF/ CEP	
3.2. Participer à la valorisation de l'image de l'entreprise et de son développement.	3.2.1. Percevoir l'esprit et la culture de l'entreprise.	CEF/ CEP	
	3.2.2. S'impliquer dans les plans d'action en vue d'une gestion totale de la qualité.	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
3.3. Appliquer les connaissances administratives, techniques et générales nécessaires à l'exercice de la profession.	<p>3.3.1. S'informer sur les notions de base du volet administratif propres à l'exercice de la profession, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'enregistrement et l'agrément comme entrepreneur ; ➤ les droits et obligations du sous-traitant ; ➤ les principales réglementations en matière d'attribution et d'exécution des marchés publics ; ➤ la responsabilité décennale ; ➤ les assurances nécessaires ; ➤ le contrat d'entreprise ainsi que les droits et obligations de l'entrepreneur et du maître d'ouvrage ; ➤ la manière selon laquelle une demande de permis de bâtir doit être introduite, la composition du dossier et les procédures à suivre ; ➤ les plans d'exécution et cahiers des charges ; ➤ la procédure de suivi et de contrôle des travaux ; ➤ les réglementations en matière de coordination de la sécurité et des travaux en hauteur ; ➤ les principes de politique de qualité et de certification ; ➤ la prise en compte des frais généraux de la construction et du risque lié au chantier ; ➤ le calcul de vérification ; ➤ les techniques de planification ; ➤ les connaissances de base de la réglementation relative aux permis d'environnement ; ➤ la déclaration des travaux ; ➤ la réception provisoire et définitive des travaux. 	CM	L'apprenant sera capable de s'informer correctement face aux situations rencontrées.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	3.3.2. Appliquer les connaissances de base et les spécifications techniques (STS) se rapportant aux activités du carrelage, du marbre et de la pierre naturelle (recouvrement d'escaliers, recouvrement de façades, isolation,...).	CM	
	3.3.3. Collecter les informations concernant les normes et les connaissances générales des notes d'information techniques du Centre Scientifique et Technique de la Construction et des standards de qualité en rapport avec les activités du marbre et de la pierre naturelle.	CM	
	3.3.4. Appliquer les connaissances des matériaux : les types de supports, les carrelages et pierres naturelles, les types de sables, de ciments, de mortiers et de colles, les isolants et les produits d'étanchéité.	CM	
	3.3.5. Appliquer les connaissances techniques suivantes : la vérification, l'analyse, le nettoyage et la préparation de supports, l'enlèvement de matériaux existants, les techniques de fixation, la réalisation d'angles saillants et les raccords avec d'autres matériaux.	CM	

FONCTION 04 : INSTALLER OU PARTICIPER A L'INSTALLATION DES ZONES DE TRAVAIL TEMPORAIRES OU DEFINITIVES.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
4.1. Appliquer les dispositions prévues par les plans et les consignes.	4.1.1. Vérifier la conformité de l'installation (machines, matériel, ...).	CEP	
	4.1.2. Positionner le/les repères(s)/points de références (notamment les niveaux).	CM	
	4.1.3. Interpréter les annotations particulières.	CM	
	4.1.4. Utiliser les instruments topographiques (entre autres niveau à bulle d'air, à lunette, automatique, laser,...).	CM	
	4.1.5. Protéger les niveaux de référence.	CM	
4.2. Acheminer et stocker les matériaux, les machines et les outils requis.	4.2.1. Organiser la localisation des matériaux et du matériel (locaux de chantier, grues, machines,...).	CEP	
	4.2.2. Organiser des aires sécurisées de stockage et de transport des pierres ouvrées.	CEF/ CEP	
4.3. Participer à la mise en œuvre des branchements et des raccordements d'exploitation du	4.3.1. Participer à l'organisation pratique du chantier temporaire en coordination avec les autres corps de métier.	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
chantier.	4.3.2. Veiller à l'approvisionnement des différentes sources d'énergie, dans un esprit d'économie.	CEP	

FONCTION 05 :**PREPARER LES DOSSIERS TECHNIQUES.**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
5.1. Analyser les plans et les documents nécessaires à la compréhension et à l'exécution du travail.	5.1.1. Décoder le cahier des charges.	CM	
	5.1.2. Interpréter les plans, les détails et les schémas cotés.	CM	
	5.1.3. Décoder les expressions techniques propres à la profession.	CM	
	5.1.4. Interpréter les codes et symboles spécifiques (selon l'usage en vigueur).	CM	
	5.1.5. Interpréter les descriptifs d'exécution de pose qui sont fournis.	CM	
	5.1.6. Calepiner chaque élément en fonction de sa destination.	CM	
5.2. Effectuer des relevés et réaliser des croquis.	5.2.1. Relever des mesures (mètre, niveau à bulles ou laser, cordeau,...) et les traduire sous forme de croquis.	CM	
	5.2.2. Relever des formes existantes (équerre, peigne à moulures,...).	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
5.3. Effectuer une transcription technique.	5.3.1. Réaliser le calepin d'appareil ¹ .	CM	
	5.3.2. Réaliser les croquis des appareillages.	CM	
	5.3.3. Composer, tracer des lettres, chiffres, noms et textes.	CM	L'apprenant exercera cette compétence dans le cadre des situations rencontrées en formation.
	5.3.4. Exécuter des croquis et/ou des dessins à l'échelle, cotés (aux instruments et/ou par DAO), des épures en vraie grandeur et/ou à l'échelle, en perspective.	CEF/ CEP	

¹ Calepin d'appareil : bordereau comportant généralement un dessin reproduit à l'échelle (1/20) et un tableau indiquant tous les renseignements nécessaires au travail à effectuer sur la pierre.

FONCTION 06: EXECUTER DES TRAVAUX DE TAILLE DE LA PIERRE ET DE MARBRERIE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
6.1. Exécuter les travaux préparatoires.	6.1.1. Identifier le type de pierre naturelle à travailler.	CM	
	6.1.2. Concevoir les gabarits en fonction des réalisations.	CM	
	6.1.3. Sélectionner les blocs et les tranches en fonction des spécifications de commande et de l'appareillage.	CM	
	6.1.4. Établir un bordereau de débit.	CM	
	6.1.5. Sélectionner les épaisseurs commerciales des tranches marbrières en fonction de l'ouvrage à réaliser.	CM	
	6.1.6. Préparer la pierre marbrière présentant des inégalités dans la structure.	CM	L'apprenant sera capable de réaliser divers travaux de préparation de la pierre: renforcer, bouche-porer,...
6.2. Effectuer les opérations de manutention et de débitage.	6.2.1. Identifier les opérations successives de manipulation.	CM	
	6.2.2. Organiser le travail en tenant compte des largeurs à débiter.	CM	
	6.2.3. Refendre des blocs de pierre par emboîture, saignée,...	CEF/ CEP	
	6.2.4. Utiliser une débiteuse.	CM	L'apprenant apprendra à utiliser une débiteuse dans le cadre de la formation.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	6.2.5. Trancher des blocs de pierre par sciage, clivage,...	CEF/ CEP	
6.3. Façonner la pierre et le marbre.	6.3.1. Elaborer un mode opératoire.	CM	
	6.3.2. Choisir les outils et outillages (manuels et/ou mécaniques) en fonction des exécutions.	CM	
	6.3.3. Utiliser les outils et outillages sélectionnés.	CM	
	6.3.4. Reporter les gabarits sur la pierre de taille et/ou marbrière et les tracés y afférents.	CM	
	6.3.5. Assurer des débitages.	CM	L'apprenant se limitera à des débitages et moulurages rectilignes.
	6.3.6. Dégauchir les faces par traitements successifs.	CM	
	6.3.7. Mettre la pierre de taille et/ou marbrière aux dimensions déterminées (manuellement et/ou mécaniquement).	CM	
	6.3.8. Chanfreiner les éléments à moulurer.	CM	
	6.3.9. Exécuter les moulurages (manuellement et/ou mécaniquement).	CM	
	6.3.10. Réaliser des éléments à axe de révolution, par système manuel ou mécanique.	CM	
	6.3.11. Réaliser les finitions (bords, moulures, surfaces rondes et courbes,...).	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	6.3.12. Assurer les forages, carottages et lamages adéquats dans la pierre et le marbre.	CEP	
	6.3.13. Réaliser des ensembles par collage.	CM	
	6.3.14. Travailler les ensembles collés.	CM	
	6.3.15. Réaliser le renforcement des éléments si nécessaire.	CM	
6.4. Exécuter les travaux de finition et de retouche de la pierre taillée et du marbre.	6.4.1. Exécuter les finitions manuelles et mécaniques telles que ciselure, bouchardage, meulage, adoucissage, polissage, ...	CM	
	6.4.2. Exécuter les retouches éventuelles ou nécessaires d'ouvrages composés de plusieurs éléments (montage à sec, avec ou sans gabarit, selon nécessité).	CM	
	6.4.3. Réaliser les différents travaux d'entretien, de cirage, de teinture et de protection après la pose (bouche-porer, hydrofuger,...).	CM	
6.5. Exécuter des façonnages particuliers de pierre et de marbre.	6.5.1. Exécuter des gravures par sablage.	CEF/ CEP	
	6.5.2. Réaliser des éléments décoratifs simples, des éléments géométriques simples et des lettres au ciselet.	CM	
	6.5.3. Réaliser des dorures et/ou des peintures.	CEF/	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
		CEP	
	6.5.4. Réaliser des travaux de mosaïque en marbre.	CEF/ CEP	
	6.5.5. Réaliser des travaux de marqueterie en marbre.	CEF/ CEP	
6.6. Rapporter des éléments.	6.6.1. Fixer des éléments d'ornementation par forage et collage.	CM	

FONCTION 07:**POSER DES ELEMENTS PLATS EN PIERRE ET/OU EN MARBRE.**

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
7.1. Vérifier les supports.	7.1.1. S'assurer de la stabilité du support (fissures).	CM	
	7.1.2. Contrôler la conformité du support (planéité, horizontalité, verticalité, équerrage).	CM	
	7.1.3. Contrôler les niveaux (seuils finis).	CM	
	7.1.4. S'assurer de l'étanchéité et du drainage.	CEF/ CEP	
	7.1.5. S'assurer de la compatibilité entre le support et le revêtement.	CM	
7.2. Préparer le support.	7.2.1. Identifier la structure du support à traiter.	CM	
	7.2.2. Déterminer les causes d'éventuelles fissures avant leur remplissage.	CM	
	7.2.3. Choisir et mettre en œuvre les matériaux de remplissage.	CM	
	7.2.4. Evaluer l'état de surface du support : rugosité, cohésion, humidité.	CM	
	7.2.5. Nettoyer le support.	CM	
	7.2.6. Appliquer les traitements adéquats pour préserver la neutralité du support (hydrofuges,...).	CM	
	7.2.7. Choisir les produits d'accrochage (adhérents,...).	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
7.3. Préparer la pose.	7.3.1. Identifier les éléments plats à installer.	CM	
	7.3.2. Fixer les niveaux et/ou l'aplomb.	CM	
	7.3.3. Tracer les alignements de pose et compasser.	CM	
	7.3.4. Choisir et découper les cornières d'arrêt.	CM	
	7.3.5. Placer les cornières d'arrêt par collage ou à plein bain de mortier.	CM	
	7.3.6. Préparer les joints de dilatation (arrêts, profils,...).	CM	
7.4. Placer des éléments plats à plein bain de mortier.	7.4.1. Préparer le mortier.	CM	L'apprenant choisit les agrégats, liants et adjuvants et dose les composants.
	7.4.2. Mettre en œuvre le bain de mortier.	CM	
	7.4.3. Découper et placer les éléments plats en fonction du calepinage.	CM	
	7.4.4. Placer et/ou découper les accessoires (profilés et autres) en réglant les niveaux et les alignements.	CM	
	7.4.5. Appliquer des produits de finition, de protection et d'étanchéité (antissalissure, antigraffiti,...).	CM	
7.5. Placer des éléments plats par collage.	7.5.1. Choisir le type de colle (colle en pâte, ciment-colle,...).	CM	
	7.5.2. Préparer le ciment-colle.	CM	
	7.5.3. Peigner la colle sur le support.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	7.5.4. Découper et placer les éléments plats en fonction du calepinage.	CM	
	7.5.5. Placer et/ou découper les accessoires (profilés et autres) en réglant les niveaux et les alignements.	CM	
	7.5.6. Appliquer des produits de finition, de protection et d'étanchéité (antisalissure, antigraffiti,...).	CM	
7.6. Placer des éléments plats par agrafage.	7.6.1. Choisir le type d'ancrage (chimique ou mécanique).	CEF/ CEP	
	7.6.2. Réaliser l'ancrage dans l'élément plat.	CEF/ CEP	
	7.6.3. Placer l'isolation thermique entre les éléments plats et le support.	CEF/ CEP	
	7.6.4. Placer les éléments plats en réglant les niveaux et les alignements.	CEF/ CEP	
	7.6.5. Réaliser l'étanchéité autour des ouvertures.	CEF/ CEP	
7.7. Placer des éléments plats sur plots.	7.7.1. Choisir le type de plots.	CM	L'apprenant exercera cette compétence dans le cadre des situations rencontrées en formation.
	7.7.2. Déterminer les niveaux et les alignements des éléments plats et des plots.	CM	L'apprenant exercera cette compétence dans le cadre des situations rencontrées en formation.
	7.7.3. Placer les plots.	CM	L'apprenant exercera cette compétence dans le cadre des situations rencontrées en formation.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
	7.7.4. Découper et placer les éléments plats.	CM	L'apprenant exercera cette compétence dans le cadre des situations rencontrées en formation.
	7.7.5. Appliquer des produits de finition et de protection (antialissure, antigraffiti,...).	CM	L'apprenant exercera cette compétence dans le cadre des situations rencontrées en formation.
7.8. Jointoyer.	7.8.1. Déterminer les joints (matière, couleur,...).	CM	
	7.8.2. Réaliser des joints au mortier (traditionnel ou préparé).	CM	L'apprenant prévoira, le cas échéant, les adjuvants nécessaires (hydrofuge, antigel,...).
	7.8.3. Réaliser des joints souples.	CM	
	7.8.4. Réaliser des joints à l'identique.	CM	
	7.8.5. Appliquer des produits de finition, de protection et d'étanchéité (antialissure, antigraffiti,...).	CM	

FONCTION 08 : PROCÉDER AUX TRAVAUX DE REPARATION, DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEUR DE MAÎTRISE DES COMPETENCES
8.1. Procéder aux travaux de réparation.	8.1.1. Identifier le matériau.	CM	
	8.1.2. Utiliser les techniques de brochage, agrafage, collage,...	CM	
	8.1.3. Effectuer les travaux de finition.	CM	
8.2. Procéder aux travaux de conservation.	8.2.1. Appréhender les techniques de conservation.	CEF/CE P	
8.3. Procéder aux travaux de restauration.	8.3.1. Appréhender les techniques de restauration.	CEF/CE P	

LEXIQUE

PQ : Profil de Qualification.

PF : Profil de Formation.

C.C.P.Q : Commission Communautaire des Professions et Qualifications.

CM : Compétences à maîtriser.

CEF : Compétence à exercer au cours de cette formation mais dont la maîtrise ne peut être certifiée qu'au-delà de ladite formation par un opérateur de formation.

CEP : Compétence à exercer durant cette même formation mais dont la maîtrise ne pourra être acquise qu'à travers l'activité professionnelle elle-même.

Secteur 3 : CONSTRUCTION

ARBORESCENCE

Objets :

PQ – PF Tailleur de pierres – Marbrier/ Tailleuse de pierres – Marbrière

PQ	PF		
	CQ6 (P ou T)	CQ7 (P ou T)	Profils Spécifiques
<i>Tailleur de pierre – marbrier</i> <i>AP : 15/05/1997</i>	<i>Tailleur de pierre – marbrier (P)</i> <i>CG : 20/09/2001</i> <i>M : 28/11/2002</i>		
Tailleur de pierres - Marbrier/ Tailleuse de pierres - Marbrière version approuvée en Commission Consultative du 25/05/2009	Tailleur de pierres - Marbrier/ Tailleuse de pierres – Marbrière (P) version approuvée en Commission Consultative du 25/05/2009		

CC : Commission Consultative – AP : Assemblée Plénière – PA : Parlement

En italique : profil à abroger.

Case grisée : profil soumis à l'approbation.

CCPQ

Bd Pachéco - 19 - boîte 0
1010 Bruxelles

Tél. : 02 210 50 65

Fax : 02 210 55 33

Email : ccpq@profor.be

www.enseignement.be

2. INDUSTRIE**2.2. CONSTRUCTION MECANIQUE****2.2.2.8. DESSINATEUR / DESSINATRICE EN DAO (MECANIQUE – ELECTRICITE)****PROFIL DE FORMATION CQ7**

PROFIL DE FORMATION CQ7		
	Approbation par la Commission Consultative	Le 10 décembre 2004
	Validation par la C.C.P.Q.	Le 27 janvier 2005
	Accord du Conseil Général	Le 18 décembre 2008
	Confirmation du Parlement	Le
	Parution au Moniteur	Le

Métier

Dans le domaine de la mécanique, le métier de dessinateur / dessinatrice en bureau d'étude se divise en plusieurs niveaux : parmi ceux-ci le (la) dessinateur(trice) – projeteur(euse), le dessinateur(trice) d'études et le (la) dessinateur(trice) d'exécution.

Le présent document porte sur le métier du (de la) dessinateur(trice) d'exécution.

Le dessinateur / dessinatrice réalise des dessins de détail et des plans de sous-ensembles d'équipements mécaniques, à partir d'un plan d'ensemble ou d'un schéma, suivant les directives d'un projeteur ou d'un chef de bureau d'études. Dans le strict respect des normes et du cahier des charges du projet, il/elle exécute les dessins pour leur réalisation en atelier.

Dans les limites de ces contraintes et avec l'expérience professionnelle, le(la) dessinateur / dessinatrice fera preuve d'une autonomie responsable dans les choix technologiques qui lui sont impartis : choix des pièces normalisées, des états de surface et choix de certains matériaux, définition de certains dimensionnements, mesure des interférences avec les conditions d'usinage et le coût des pièces réalisées ... Cette autonomie sera plus marquée dans des petites et moyennes entreprises.

Pour gérer cette autonomie, le(la) dessinateur / dessinatrice utilise de manière permanente les connaissances théoriques en matières de technologie mécanique, de connaissance des matériaux, de résistance des matériaux, de métallurgie, de thermodynamique, de mécanique appliquée, d'usinage, ...

Son expérience en atelier est un atout majeur pour faire converger avec cohérence et efficacité les contraintes de réalisation et les choix technologiques en bureau d'étude.

L'évolution des outils utilisés par le dessinateur exige une maîtrise opérationnelle suffisante de l'ordinateur, des logiciels de Dessin Assisté (DAO) et des périphériques d'exploitation tels imprimante, traceur graphique, réseau, stockage des informations et éventuellement le transfert du dessin vers une station de Conception et Fabrication Assistées (CFAO).

Selon le développement des projets et l'équipement informatique des bureaux d'étude, le travail du dessinateur se développera avec l'aide d'un logiciel de Conception Assisté par Ordinateur (CAO) 3D ou d'un logiciel de Dessin Assisté en 2D.

Le (la) dessinateur / dessinatrice est aussi une personne de communication capable d'échanger des informations avec les responsables hiérarchiques, les collègues du bureau d'étude et les personnels d'atelier. Il/elle doit aussi savoir travailler en équipe sur un projet d'ensemble en maîtrisant l'interférence de ses choix sur le travail des autres.

Le métier s'énonce aussi dans des spécialités comme dessinateur / dessinatrice en automatisme, en charpente, en chaudronnerie, en outillage, en structures métalliques ... Ces différentes facettes nécessitent des formations technologiques spécifiques en même temps que la maîtrise d'un logiciel adapté.

Le champ des activités est très large. Le (la) dessinateur / dessinatrice opère en bureau d'étude ou en bureau des méthodes dans des secteurs divers comme les biens d'équipements, la construction métallique, la construction aéronautique, ...

La tendance actuelle, avec les facilités technologiques de transfert entre la conception 3D et les vues développées 2D, va dans le sens d'une présence de plus en plus importante des concepts 3D dans le travail du dessinateur d'exécution.

Dans le domaine de l'électricité, il/elle dessine des schémas, plans et sous-ensembles comportant des composants électriques ou électroniques, s'intégrant dans un dossier d'ensemble conçu par le dessinateur – projeteur, à partir de dossiers de définition et du choix de normes appropriées.

Il/elle dresse la nomenclature du matériel nécessaire au montage ou à l'installation et effectue les modifications nécessaires jusqu'à l'approbation définitive du projet.

Il/elle utilise pour ce faire l'outil informatique de type DAO (Dessin Assisté par Ordinateur) et/ou (CAO) Conception Assistée par Ordinateur.

L'emploi s'exerce en bureau d'étude ou de dessin, avec généralement des horaires réguliers de jour. Enfin, certains modes d'organisation peuvent conduire à des détachement en ateliers et sur chantiers, et nécessitent des déplacements et des arrangements d'horaires.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des Commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Le président de la Commission Consultative INDUSTRIE

Éric ROBERT

Les Chargés de Mission

**Luc FONTAINE
Francis OTTE
Jean TEFNIN**

TABLE DES MATIERES

Le métier		Page 2
Remerciements		5
Table des matières		6
Fonction 01	Organiser son travail	7
Fonction 02	Élaborer des dessins de définition et d'assemblage 2D avec un logiciel de DAO en mécanique.	11
Fonction 03	Réaliser des objets solides 3D	
Fonction 04	Exécuter des schémas, dessins et plans nécessaires à la constitution du dossier d'ensemble en électricité	
Fonction 05	Établir la nomenclature, les plans de liaison, d'installation et de montage et finaliser le dossier	24
Fonction 06	S'intégrer à la vie professionnelle	26

Fonction 01 : Organiser son travail

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
1.1. Recevoir le projet et rechercher l'information	1.1.1. Analyser soigneusement les informations et tous les documents décrivant le projet.	CM	L'interprétation est correcte. Les éléments fondamentaux sont identifiés.
	1.1.2. Sélectionner les informations complémentaires indispensables telles que : <ul style="list-style-type: none"> - documents techniques sur les mécanismes, - documents techniques sur les constituants de l'installation électrique, - éléments de technologie, - caractéristiques des matériaux, - normes générales et/ou de l'entreprise applicable, - pièces normalisées ou disponibles en catalogues, - contraintes venant de l'atelier, - plans préalablement traités en relation avec le projet, - archives, - ... 	CM	Sur base des données reçues, en fonction des documents et informations disponibles, l'apprenant(e) recherche, sélectionne classe les documents nécessaires à la réalisation du projet.
	1.1.3. <i>Établir la liste des ressources matérielles et humaines disponibles telles que les matériaux, les équipements d'usinage, les compétences du personnel de fabrication, la sous-traitance, ...</i>	CEP	
	1.1.4. Poser les questions pertinentes aux personnes compétentes pour éclairer	CM	La communication verbale est précise, concise. Le message est compréhensible et exploitable.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
	précisément le projet et/ou solliciter une aide.		Le vocabulaire technique utilisé est correct.
1.2. Rechercher une solution préalable.	1.2.1. Sélectionner les informations (plans, catalogues, ...) qui apportent une solution transposable et/ou exploitable pour résoudre le projet.	CM	Les documents disponibles (y compris les dessins et fichiers antérieurs) sont exploités rationnellement.
	1.2.2. Communiquer clairement et efficacement avec toutes personnes concernées par le projet : personnes du bureau d'étude, personnes hiérarchiques, personnels d'atelier, fournisseurs, ...).	CM	La communication verbale est précise, concise. Le message (y compris les schémas et croquis) est compréhensible et exploitable. Le vocabulaire technique utilisé est adéquat.
1.3. Etablir un croquis à main levée.	1.3.1. Tracer à main levée les vues en projection orthogonale et/ou les vues en perspective en respectant les normes du dessin technique.	CM	Les croquis respectent les conventions générales du dessin technique. Le croquis est compréhensible et exploitable.
	1.3.2. Respecter les proportions géométriques des longueurs et des volumes.	CM	
1.4. Planifier l'exécution du dessin sur station DAO.	1.4.1. Déterminer le nombre et les types de vues nécessaires.	CM	Pour un projet limité en difficulté et en temps de production, l'apprenant(e) organise méthodiquement l'exécution du dessin en vue d'une efficacité optimale.
	1.4.2. Déterminer l'ordre dans lequel seront réalisés les différents éléments du dessin.	CM	
	1.4.3. Prévoir quand et comment certains aspects du dessin seront exécutés.	CM	
	1.4.4. Gérer le potentiel du logiciel de dessin.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
	1.4.5. Equilibrer la charge de travail tout au long du projet.	CM	
	1.4.6. Prévoir une utilisation optimale de l'équipement informatique.	CM	L'apprenant(e) utilise le logiciel dans le cadre de l'équipement informatique mis à disposition.
1.5. Utiliser un système d'exploitation d'un poste de travail en DAO.	1.5.1. <i>S'assurer de la configuration appropriée de l'ordinateur. Identifier les caractéristiques indispensables du matériel informatique selon la configuration exigée par le logiciel employé.</i>	CEF/ CEP	
	1.5.2. Utiliser les commandes internes et externes d'un système d'exploitation en vue d'installer, configurer et désinstaller un logiciel de dessin et ses fichiers.	CM	
	1.5.3. <i>Configurer et gérer les périphériques.</i>	CEF / CEP	
	1.5.4. <i>Utiliser un ordinateur configuré en réseau.</i>	CEF / CEP	
	1.5.5. Gérer les répertoires et y organiser les informations. Organiser les documents en fonction d'une hiérarchie établie ou donnée. Déplacer, copier, renommer, rechercher dans l'arborescence de l'ordinateur les fichiers et les dossiers. Supprimer des fichiers.	CM	L'apprenant(e) : – Crée et gère rationnellement et efficacement les répertoires; – Utilise des commandes appropriées aux types d'informations recherchées; – Respecte les procédures de classement.
1.6. Produire un travail sur logiciel DAO.	1.6.1. Exploiter les ressources du logiciel en vue de produire des plans avec la plus grande efficacité.	CM	L'apprenant(e) utilise les ressources du logiciel nécessaires au projet.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
	1.6.2. <i>Appliquer les procédures conventionnelles du bureau d'étude de manière à permettre un transfert sans retard des travaux en cours vers un autre poste.</i>	CEP	
	1.6.3. <i>Gérer efficacement des bibliothèques de dessins, de plans, d'informations. (Créer, codifier, exploiter des fichiers modèles ou gabarits, des cartouches types, des détails archivés, ...)</i>	CEP	
	1.6.4. <i>Utiliser des bases de données sur Internet.</i>	CEF / CEP	
1.7. Gérer les révisions et les modifications des plans.	1.7.1. <i>Appliquer les procédures conventionnelles du bureau d'étude pour la signalisation des révisions et modifications des plans.</i>	CEP	
	1.7.2. <i>Assurer le suivi et le classement efficace des documents.</i>	CEF / CEP	

Fonction 02 : Elaborer des dessins de définition et d'assemblage 2D avec un logiciel de DAO en mécanique.

2.1. Organiser son environnement de travail.	2.1.1. Préparer le plan et les zones de travail.	CM	La préparation est adéquate quant à l'ajustement du plan de travail, du siège et quant au nettoyage et à l'entretien du matériel.
	2.1.2. Assurer une position ergonomique au travail.	CM	L'apprenant(e) applique les principes d'ergonomie assurant le bien-être au travail appliqué à l'utilisation d'une station informatique.
	2.1.3. Personnaliser un logiciel.	CM	L'apprenant(e) modifie son espace de travail en fonction des manipulations les plus utilisées pour une tâche donnée (par exemple : créer un pavé personnalisé pour les outils les plus utilisés, ...).
2.2. Débuter un travail sur logiciel DAO	2.2.1. Ouvrir un logiciel et accéder aux fonctions du menu principal.	CM	Disposant de l'équipement informatique approprié, du logiciel de dessin assisté et de tous les documents de référence, l'apprenant(e) utilise le logiciel de DAO et d'une manière générale : Respecte les consignes. Respecte les règles d'utilisation des appareils. Maîtrise le processus d'utilisation du logiciel. Utilise les commandes appropriées aux types de tâches à effectuer. Et plus particulièrement : Respecte le processus d'appel du logiciel. Sélectionne une fonction appropriée à une tâche.

	2.2.2. Paramétrer une feuille écran et organiser la disposition relative des outils.	CM	L'apprenant(e) sélectionne les unités appropriées au travail et selon les normes et les conventions en vigueur. Il/elle modifie son espace de travail en fonction des manipulations les plus utilisées pour une tâche donnée. Il/elle personnalise et dispose les barres outils aux endroits les plus efficaces de l'écran. Il/elle exploite efficacement le paramétrage de l'écran.
	2.2.3. Créer et gérer efficacement les "couches". Choisir les couleurs et les types de traits en se référant aux normalisations et aux usages de l'entreprise, et aux normes en vigueur.	CM	
	2.2.4. Créer et utiliser des objets ou ensembles d'une bibliothèque.	CM	L'apprenant(e), dans des cas simples crée, gère des bibliothèques de symboles et de descriptifs disponibles sur le logiciel, sur Internet ou sur CD. Il/elle respecte le processus de création et de modification d'attributs. Il/elle respecte une procédure établie d'archivage.
	2.2.5. Sauvegarder les données sur les supports adéquats, en respectant les conventions en usage.	CM	L'apprenant(e) distingue les différents systèmes de sauvegarde des travaux. Il/elle assure une sauvegarde sécurisée et hiérarchisée des travaux conformément aux procédures établies.
	2.2.6. Définir l'espace objet et y dessiner. Fixer l'espace papier et y gérer les éléments.	CM	
	2.2.7. Exploiter les outils de la gestion d'écran.	CM	L'apprenant(e) crée et dispose des fenêtres de vue (multifenêtrage). Il/elle utilise les outils de gestion de vues.

	2.2.8. Insérer un cadre et un cartouche conventionnel et spécifique.	CM	
2.3. Créer des entités de base.	2.3.1. Respecter les règles et les normes de représentation des dessins techniques.	CM	
	2.3.2. Sélectionner et dessiner avec précision (en respectant les dimensions des objets) en fonction des besoins spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> – les traits, les points, les tracés géométriques (droites, droites parallèles, droites perpendiculaires, cercles, arcs, ellipses, surfaces, ...); – les vues selon les conventions en vigueur (européenne ou américaine); – les sections, les coupes. 	CM	
	2.3.3. Manipuler des entités en utilisant tous les outils disponibles du logiciel (copie, miroir, translation, rotation, effacement, ajustement, agrandissement, réduction, ...).	CM	
	2.3.4. Utiliser rationnellement les aides spécifiques du logiciel telles que commandes des raccourcis efficaces (clavier et souris), les commandes d'accrochage, les renseignements de position (coordonnées, distances, ...).	CM	
2.4. Réaliser des dessins d'ensembles et de définition en insérant des objets normalisés.	2.4.1. Evaluer correctement des sollicitations simples appliquées à une pièce mécanique.		<p>Remarque :</p> <p>Avec tous les documents utiles à l'appui, l'apprenant(e) devra développer une appréciation correcte des charges appliquées et des sollicitations exercées.</p> <p>Il/elle développera un esprit critique et éveillé aux données introduites dans le projet.</p> <p>Il/elle acquerra progressivement une autonomie</p>

			responsable
	<p>Identifier les mouvements du mécanisme proposé et les forces qui s'y appliquent. Identifier les charges appliquées sur un système statique. Identifier les sollicitations simples : compression, traction, cisaillement, flexion, flambage, torsion. Vérifier et calculer les différentes sollicitations simples agissant sur une pièce mécanique. Analyser et interpréter les diagrammes, les résultats d'un calcul. Choisir un produit sidérurgique normalisé.</p>	CM	<p>Avec la documentation utile à l'appui, l'apprenant(e) dans des applications courantes simples, par exemple : Utilise le vocabulaire approprié, emploie le système d'unités légal. Convertit des unités étrangères ou anciennes dans le système légal. Identifie et caractérise les sollicitations. Résout correctement des problèmes de sollicitations simples par calcul, pour se former aux ordres de grandeurs des éléments constructifs. Trace et justifie les diagrammes des moments fléchissant et des efforts tranchants. Utilise judicieusement les notions de moment quadratique de surface ou polaire et de module de flexion, pour des éléments soumis à flexion et/ou torsion. Justifie le choix d'un élément au départ de catalogues.</p>
	<p>2.4.2. Identifier et caractériser les matériaux de construction mécaniques et métalliques : – Les métaux ferreux et non ferreux. – Les plastiques courants dans la construction mécanique. Choisir les matériaux adéquats selon leurs propriétés et la fonctionnalité de la pièce mécanique. Différencier les traitements de surface.</p>	CM	<p>Avec l'aide des documents appropriés, les caractéristiques utiles des matériaux usuels sont décrites précisément. Les traitements de surfaces (thermiques et chimiques) sont différenciés selon les propriétés attendues. Les phénomènes de corrosion électrolytique sont pris en compte. Les critères de choix du matériau sont identifiés et</p>

		justifiés correctement.
<p>2.4.3. Identifier les modes de réalisation des pièces mécaniques en tenant compte des contraintes inhérentes aux différents types de fabrication.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Débitage (sciage, cisailage, oxycoupage). – Usinage (tournage, fraisage, forage, alésage, électro-érosion, brochage, rodage, ...). – Formage (pliage, emboutissage, cintrage, ...). – Assemblage (collage, soudage, boulonnage, frettage, ...). 	CM	L'apprenant(e) identifie et caractérise les procédés courants de fabrication (usinage) de pièces mécaniques.
<p>2.4.4. <i>Appliquer les principes fondamentaux de la thermodynamique aux systèmes tels que pompes, ventilateur, compresseur, turbine, production de chaleur, production du froid, moteurs thermiques.</i></p>	CEF / CEP	
<p>2.4.5. En se référant à la documentation des constructeurs, utiliser avec les représentations et les désignations normalisées en vigueur, les objets standards tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des liaisons mécaniques rigides et démontables, – des liaisons soudées, – des articulations et supports élastiques, – des paliers, des roulements, des ressorts, des brides, – des éléments de transmission par courroies, par chaînes, par engrenages, par pignon-crémaillère, par rotules, par accouplements, 	CM	L'apprenant(e) utilise judicieusement et efficacement la documentation disponible

<ul style="list-style-type: none"> - des systèmes de lubrification, - et tous les éléments normalisés fabriqués pouvant être intégrés au projet. 		
<p>2.4.6. En se référant aux catalogues des constructeurs, utiliser avec les représentations et les désignations normalisées en vigueur, les produits sidérurgiques usuels de la construction mécanique et/ou métallique.</p>	CM	
<p>2.4.7. <i>Choisir et/ou adapter de manière judicieuse les éléments technologiques nécessaires à assurer la fonctionnalité optimale attendue de la pièce ou de l'ensemble mécanique étudié.</i></p>	CEP	
<p>2.4.8. <i>Choisir les éléments en fonction de critères tels que la charge appliquée, la vitesse de rotation, l'encombrement, l'environnement, les matériaux, les contraintes d'utilisation, la lubrification, ...</i></p>	CEP	
<p>2.4.9. <i>Appliquer dans le dessin les règles de la construction moulée. Identifier les principaux procédés.</i></p>	CEP	
<p>2.4.10. Créer et utiliser une bibliothèque. Utiliser des dessins en référence.</p>	CM	<p>L'apprenant(e), dans des cas simples,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crée, gère des bibliothèques de symboles et de descriptifs disponibles sur le logiciel, sur Internet ou sur CD. - Respecte le processus de création et de modification d'attributs. - Respecte une organisation prescrite d'archivage.

2.5. Réaliser l'habillage dans un dessin de définition : cotation fonctionnelle, tolérances géométriques, ajustements, états de surface, les hachures, les textes, les symboles.	2.5.1. En fonction du travail et des usages, placer judicieusement tous les éléments quantitatifs, descriptifs et graphiques nécessaires à la compréhension du dessin et à l'exécution correcte du projet.	CM	Les commandes sont utilisées judicieusement. La méthodologie est rationnelle. Le dessin est établi selon les normes, les représentations et les désignations en vigueur. La précision, la clarté, la compréhension sont assurées.
	2.5.2. Maîtriser les règles de la cotation fonctionnelle. Assurer les exigences auxquelles doit satisfaire le produit dans l'état de finition prescrit.	CM	
	2.5.3. Assurer les conditions correctes de fonctionnement et l'aptitude à l'emploi des produits finis par définition appropriée des tolérances dimensionnelles et géométriques.	CM	
	2.5.4. Assurer la compatibilité mécanique d'un assemblage par le choix des ajustements selon les critères de fonctionnement exigés.	CM	
	2.5.5. Choisir les états de surface pour conférer à une pièce l'aptitude à remplir une fonction définie selon les critères mécaniques tels que : <ul style="list-style-type: none"> - mouvement relatif, - étanchéité, - tenue mécanique aux chocs, aux vibrations, à la fatigue, - esthétisme, - ... 	CM	

	2.5.6. <i>Créer des macros commandes</i>	CEF/CEP	
	2.5.7. Utiliser les macros commandes	CM	L'apprenant(e) utilise des macros commandes simples, disponibles.
	2.5.8 Sauvegarder les données sur les supports adéquats.	CM	
	2.5.9 <i>Respecter les conventions en usage en entreprise.</i>	CEP	
2.6 Adapter un dessin.	2.6.8 Modifier un élément existant pour répondre à une nouvelle exigence.	CM	Dans un cas simple, l'apprenant(e) réalise correctement l'adaptation selon les exigences techniques précisées et dans le respect des normes du dessin.
	2.6.9 Reconstruire un plan d'ensemble à partir de dessin de définition (ou de détail).	CM	
	2.6.10 Extraire un élément d'un ensemble (réalisé en projection orthogonale ou en 3D) pour établir les vues nécessaires à sa réalisation.	CM	
	2.6.11 Transposer un dessin selon les représentations européennes et américaines.	CM	

Fonction 03 : Réaliser des objets solides 3D

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
3.1. Préparer son travail.	3.1.1. Planifier son travail. Appliquer une procédure logique de construction de l'objet pour assurer un travail le plus efficient possible.	<i>CM</i>	Une procédure logique est définie.
	3.1.2. Construire des dessins en appliquant les principes de la projection isométrique. Établir à main levée le croquis d'un objet en perspective d'observation à points de fuite.	CM	Les lois de géométrie en relation avec la projection isométrique sont maîtrisées. La perception spatiale est correcte.
	3.1.3. Personnaliser les barres d'outils concernées. Exécuter les réglages de variables.	CM	Les outils sont disposés de manière ergonomique.
	3.1.4. Utiliser le système de coordonnées générales et utilisateur.	CM	Les coordonnées rectangulaires ou polaire (sphériques et cylindriques) sont différenciées.
	3.1.5. Choisir et régler un point de vue tridimensionnel.	CM	
	3.1.6. Choisir un mode de représentation : filaire, surfacique ou solide.	CM	Les modes de représentations sont différenciés.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
3.2. Dessiner des objets 3D par extrusion et révolution.	3.2.1. Utiliser les commandes appropriées pour construire des objets solides extrudés ou de surfaces de révolution en mode filaire. Utiliser les constructions d'objets surfaciques prédéfinis (parallélépipède, cale, pyramide, cône, sphère, tore, ...). Réaliser des constructions de surfaces complexes (à partir de lignes, arcs, poly lignes). Construire des surfaces trouées.	CM	Les commandes appropriées de formes extrudés, de surface de révolution, de faces opaques et de texture sont sélectionnées et manipulées avec efficacité. Les objets construits sont précis et complets. Ils répondent aux contraintes.
	3.2.2. Réaliser les faces opaques.	CM	
	3.2.3. Manipuler et éditer les surfaces (effacer, copier, déplacer, étirer, pivoter, ...).	CM	
	3.2.4. Réaliser un affichage texturé des surfaces. Utiliser les techniques de rendu.	CM	
	3.2.5. Assurer la cotation d'encombrement et/ou de détail.	CM	Les règles de cotation fonctionnelle sont appliquées.
3.3. Construire des solides en modélisation volumique.	3.3.1. Utiliser les commandes appropriées pour construire des objets solides complexes à partir de formes primitives, à partir d'objets tracés en deux dimensions, à partir de solides.	CM	Les commandes les plus faciles et les plus rapides sont bien sélectionnées et manipulées efficacement. Des volumes élémentaires (primitifs) sont sélectionnés, créés et exploités pour réaliser des objets complexes.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
	<p>3.3.2. <i>Exécuter des opérations booléennes sur les solides (union, soustraction, intersection, ...). De plus, combiner les opérations d'extrusion et de révolution pour créer des solides complexes. Et d'autres opérations permettant de manipuler les solides primitifs pour affiner le solide résultant (arrondi, chanfrein, chambrage, fraisure, bossage, ...).</i></p>	CEF/ CEP	
	3.3.3. Opérer des éditions de solides : assurer des translations, des rotations, des interférences, des coupes et des sections	CM	
	3.3.4. Utiliser les techniques de rendu.	CM	
	3.3.5. Assurer la cotation d'encombrement et/ou de détail.	CM	Les règles de la cotation fonctionnelle sont appliquées.
	3.3.6. <i>Exploiter les caractéristiques d'un logiciel de traitements d'images de synthèse pour assurer un rendu figuratif attrayant (coloriage, texture des matériaux, lumières, ensoleillement, ombres, environnement, ...)</i>	CEF/ CEP	
	3.3.7. Préparer l'impression du travail.	CM	
3.4. Préparer un dessin en plusieurs vues 2D d'un modèle solide.	3.4.1. Extraire automatiquement des projections orthogonales 2D, en conformité avec les normes en vigueur.	CM	Les commandes appropriées d'extraction des projections orthogonales sont sélectionnées et manipulées avec efficacité.
	3.4.2. Exploiter les dessins 2D obtenus. Consulter les éléments de la fonction 2	CM	Voir les indicateurs correspondants de la fonction 2.

Fonction 04 : Exécuter des schémas, dessins et plans nécessaires à la constitution du dossier d'ensemble en électricité

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
4.1. Organiser son environnement de travail.	4.1.1. Préparer le plan et les zones de travail.	CM	La préparation est adéquate quant à l'ajustement du plan de travail, du siège et quant au nettoyage et à l'entretien du matériel.
	4.1.2. Assurer une position ergonomique au travail.	CM	L'apprenant(e) applique les principes d'ergonomie assurant le bien-être au travail appliqué à l'utilisation d'une station informatique.
	4.1.3. Personnaliser un logiciel.	CM	L'apprenant(e) modifie son espace de travail en fonction des manipulations les plus utilisées pour une tâche donnée (par exemple : créer un pavé personnalisé pour les outils les plus utilisés, ...).
4.2. Débuter un travail sur logiciel DAO	4.2.1. Ouvrir un logiciel et accéder aux fonctions du menu principal.	CM	<p>Disposant de l'équipement informatique approprié, du logiciel de dessin assisté et de tous les documents de référence, l'apprenant(e) utilise le logiciel de DAO et d'une manière générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecte les consignes. Respecte les règles d'utilisation des appareils. Maîtrise le processus d'utilisation du logiciel. Utilise les commandes appropriées aux types de tâches à effectuer. <p>Et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecte le processus d'appel du logiciel. Sélectionne une fonction appropriée à une tâche.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
	4.2.2. Paramétrer une feuille écran et organiser la disposition relative des outils.	CM	L'apprenant(e) sélectionne les unités appropriées au travail et selon les normes et les conventions en vigueur. Il/elle modifie son espace de travail en fonction des manipulations les plus utilisées pour une tâche donnée. Il/elle personnalise et dispose les barres outils aux endroits les plus efficaces de l'écran. Il/elle exploite efficacement le paramétrage de l'écran.
	4.2.3. Créer et gérer efficacement les "couches". Choisir les couleurs et les types de traits en se référant aux normalisations et aux usages de l'entreprise, et aux normes en vigueur.	CM	
	4.2.4. Créer et utiliser des objets ou ensembles d'une bibliothèque.	CM	L'apprenant(e), dans des cas simples crée, gère des bibliothèques de symboles et de descriptifs disponibles sur le logiciel, sur Internet ou sur CD. Il/elle respecte le processus de création et de modification d'attributs. Il/elle respecte une procédure établie d'archivage.
	4.2.5. Sauvegarder les données sur les supports adéquats, en respectant les conventions en usage.	CM	L'apprenant(e) distingue les différents systèmes de sauvegarde des travaux. Il/elle assure une sauvegarde sécurisée et hiérarchisée des travaux conformément aux procédures établies.
	4.2.6. Définir l'espace objet et y dessiner. Fixer l'espace papier et y gérer les éléments.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
	4.2.7. Exploiter les outils de la gestion d'écran.	CM	L'apprenant(e) crée et dispose des fenêtres de vue (multifenêtrage). Il/elle utilise les outils de gestion de vues.
	4.2.8. Insérer un cadre et un cartouche conventionnel ou spécifique.	CM	
4.3. Réaliser des schémas.	4.3.1. Appliquer les recommandations du RGIE.	CM	
	4.3.2. Appliquer les principes fondamentaux de l'électrotechnique (courant continu et courant alternatif) et des technologies associées dans les domaines tels que : <ul style="list-style-type: none"> - lecture des schémas de commande, de puissance, de signalisation, d'éclairage; - les circuits de distribution en énergie monophasée et triphasée; - les éléments de commande (les capteurs, les relais, les contacteurs, ...); - les circuits et appareillages de protection en basse et moyenne tension; - les machines électriques (continu et alternatif); - les circuits liés aux différents modes de démarrage des moteurs asynchrones triphasés à rotor à cage et à rotor bobiné. Identifier les fonctionnalités des éléments et des ensembles concernés.	CM	Sur base d'une maîtrise des lois générales de l'électricité, d'une connaissance de la fonctionnalité des composants de base de l'électronique et des automatismes courants. L'apprenant(e) différencie et choisit de manière appropriée selon des critères connus les différents constituants du projet d'étude.
	4.3.3. Appliquer les principes fondamentaux de fonctionnement d'éléments électroniques à semi-conducteurs d'usage courant utilisés	CM	Sur base d'une connaissance de la fonctionnalité des composants de base d'un automatisme, l'apprenant(e) choisit de manière appropriée, selon

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
	dans l'environnement des automates programmables. Identifier selon leur caractéristiques, les systèmes intégrés de variation de la vitesse des machines électriques.	.	des critères et des caractéristiques qui lui sont donnés, les différents éléments (constituants et modules) à implanter dans un schéma.
	4.3.4. Choisir, en fonction des précisions d'un cahier des charges, les composants hydrauliques et pneumatiques d'un système automatisé.	CEF/ CEP	
	4.3.5. Identifier la fonctionnalité des composants hydrauliques et pneumatiques intégrés dans les ensembles et sous-ensembles automatisés.	CM	Sur base d'une connaissance de la fonctionnalité des composants de base d'un automatisme, l'apprenant(e) choisit de manière appropriée, selon des critères et des caractéristiques qui lui sont donnés, les différents composants à implanter.
	4.3.6. Identifier les caractéristiques des connexions (externes) d'un automate programmable.	CM	
	4.3.7. Sélectionner et implanter dans des schémas les composants, les éléments, les sous-ensembles, le (ou les) automate(s) répondant aux prescriptions du cahier des charges, en appliquant rigoureusement les règles, les normes et les conventions en vigueur.	CM	L'apprenant(e) utilise judicieusement et efficacement les ressources disponibles (documentation, fichier de bibliothèque, ...). Les normes sont identifiées et utilisées de manière appropriée.
	4.3.8. Sélectionner et implanter des éléments, sous-ensembles et ensembles normalisés provenant de fichiers bibliothèques.	CM	
	4.3.9. Tracer et manipuler avec précision et efficacité les entités des schémas en utilisant les outils disponibles du logiciel.	CM	L'apprenant(e) : – assure la présence de tous les objets; – utilise les fonctions fondamentales du logiciel

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
	Utiliser rationnellement les aides spécifiques du logiciel.	.	disponible avec une rationalité optimale.
	4.3.10. Choisir la meilleure technique d'élaboration en tenant compte de toutes les contraintes inhérents à l'exploitation future des schémas.	CEF/ CEP	
	4.3.11. Elaborer les schémas avec la méthode la plus approprié à l'organisation du bureau d'étude (utilisation des bases de données du bureau et des travaux antérieurs, modifications ultérieures, partage des tâches, ...).	CEF/ CEP	
	4.3.12. Assurer la précision et l'exactitude.	CM	
	4.3.13. Assurer la fiabilité du travail : développer l'habitude de vérifier en profondeur la réalisation de l'étude et de corriger avec la plus grande attention les schémas.	CEF/ CEP	
4.4. Traiter les schémas.	4.4.1. Déterminer correctement et placer judicieusement tous les éléments quantitatifs, descriptifs et graphiques nécessaires à la compréhension du dessin et à l'exécution correcte du projet selon les normalisations en vigueur : caractéristiques des composants, des câbles, tension, courant, références constructeur, repérages, ...	CM	Les commandes sont utilisées judicieusement. La méthode appliquée est rationnelle. Le dessin est établi selon les normes, les représentations et les désignations en vigueur. La précision, la clarté, la compréhension sont assurées.
	4.4.2. Créer des macros commandes.	CEF/ CEP	
	4.4.3. Utiliser des macros commandes.	CM	L'apprenant(e) utilise des macros commandes

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
		.	simples, disponibles.
4.5. Adapter un schéma.	4.5.1. Sélectionner le (les) schéma(s) concerné(s) par transfert sur le poste de travail.	CM	Les procédures de chargement des travaux sont respectées.
	4.5.2. Modifier un schéma existant pour répondre à de nouvelles exigences.	CM	Dans un cas simple, l'apprenant(e) réalise correctement l'adaptation selon les exigences techniques précisées et dans le respect des normalisation.
	4.5.3. Sauvegarder les données sur les supports adéquats en respectant les conventions en usage.	CM	
4.6. Achever le travail.	4.6.1. <i>Effectuer les modifications nécessaires jusqu'à approbation définitive.</i>	CEP	
4.7. Transmettre un fichier sur imprimante et/ou traceur graphique.	4.7.1. Sélectionner l'imprimante et/ou le traceur graphique. Equiper, entretenir (compétence de l'utilisateur) le périphérique. Remplacement des cartouches, introduction et placement du papier, nettoyage, ...	CM	L'imprimante ou le traceur graphique est préparé de manière appropriée.
	4.7.2. Sélectionner le format du papier en respectant les besoins, les consignes et/ou les usages.	CM	Les commandes appropriées à la gestion de l'espace papier sont utilisées efficacement.
	4.7.3. Contrôler la visibilité des couches dans chaque vue.	CM	
	4.7.4. Organiser la mise en page de manière esthétique et rationnelle, en exploitant les	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
	ressources du logiciel.		
	4.7.5. Procéder à l'impression sur imprimante, sur traceur graphique.	CM	La procédure de l'opération de transfert est respectée.
4.8. Réaliser des échanges de données (dessins et fichiers) entre différents logiciels.	4.8.1. Appliquer les procédures de transfert en vérifiant et/ou assurant la compatibilité entre logiciel.	CM	L'apprenant(e) exécute des transferts de dessins vers des logiciels utilitaires tels que traitements de texte, tableur, ...
4.9. Transmettre un fichier sur réseau informatique.	4.9.1. Utiliser efficacement le courrier électronique pour transmettre les documents, en respectant les procédures d'archivage en usage.	CM	
4.10. Terminer un travail	4.10.1. Appliquer les procédures prescrites pour terminer un travail sur un poste informatique.	CM	
	4.10.2. Ranger le poste de travail	CM	

Fonction 05 : Etablir la nomenclature, les plans de liaison, d'installation et de montage et finaliser le dossier

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
5.1. Établir la nomenclature des matériels.	5.1.1. Utiliser les commandes spécifiques du logiciel spécialisé pour obtenir les listes et caractéristiques des matériels implantés. Appliquer les conventions en usage.	CM	L'apprenant(e) sera exercé à produire la nomenclature des matériels soit avec le logiciel spécialisé, soit avec un tableur ou un traitement de textes préparés spécifiquement.
	5.1.2. Assurer une vérification minutieuse de la production de la (des) liste(s).	CM	Une procédure de vérification est mise en œuvre.
	5.1.3. <i>Appliquer les procédures de transmission des données obtenues.</i>	CEF/ CEP	
5.2. Tracer les plans de câblage.	5.2.1. Tracer les plans de câblage à partir de plans fonctionnels des ensembles ou sous-ensembles à pourvoir, en respectant : – les contraintes spatiales et environnementales prescrites; – les propriétés des câbles utilisés; – les contraintes imposées par les ateliers de montage.	CM	L'apprenant doit pouvoir extraire un schéma de câblage d'un schéma de principe.
	5.2.2. Optimaliser le câblage.	CM	
	5.2.3. <i>Utiliser les commandes du logiciel spécialisé.</i>	CEF/ CEP	
	5.2.4. <i>Assurer une vérification minutieuse en relation avec toutes les contraintes imposées.</i>	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
5.3. Etablir les listes des câbles (tenant et aboutissant) à destination de l'atelier de câblage.	5.3.1. <i>Utiliser les commandes spécifiques du logiciel spécialisé pour obtenir les listes des câbles borne à borne des appareillages. Appliquer les conventions en usage.</i>	CEF/ CEP	
	5.3.2. <i>Assurer une vérification minutieuse de la procédure des fichiers.</i>	CEF/ CEP	
	5.3.3. <i>Appliquer les procédures de transmission des données obtenues.</i>	CEF/ CEP	
5.4. Etablir les listes des câbles et des matériels à destination des ateliers de préparation et de montage.	5.4.1. <i>Utiliser les commandes spécifiques du logiciel spécialisé pour obtenir les listes des câbles et leurs caractéristiques (type normalisé, section, type de cosse, potentiel de service, longueur théorique). Appliquer les conventions en usage.</i>	CEF/ CEP	
	5.4.2. <i>Définir la longueur théorique utile des câbles et leurs caractéristiques techniques.</i>	CEF/ CEP	
	5.4.3. <i>Définir les types d'embout, les raccords devant être montés sur les câbles.</i>	CEF/ CEP	
	5.4.4. <i>Utiliser les commandes spécifiques du logiciel spécialisé pour obtenir les listes des appareillages et leurs caractéristiques (type normalisé, potentiel de service) implantés dans l'unité étudiée. Appliquer les conventions en usage.</i>	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
	5.4.5. <i>Assurer une vérification minutieuse de la production des fichiers.</i>	.	
	5.4.6. <i>Appliquer les procédures de transmission des données obtenues.</i>	CEF/ CEP	

Fonction 06 : S'intégrer à la vie professionnelle

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
6.1. Appliquer des règles de protection et de prévention au travail, ainsi que la législation relative à l'environnement.	6.1.1. <i>Connaître et respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.</i>	CEP	Particulièrement lors des visites de chantier ou d'atelier l'apprenant(e) porte la tenue vestimentaire adéquate en respect des règles de protection et prévention au travail.
	6.1.2. <i>Porter une tenue vestimentaire appropriée en respectant les règles de sécurité.</i>	CEF/ CEP	
	6.1.3. Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail et des risques pour la santé.	CM	
	6.1.4. Respecter le règlement relatif à l'utilisation de l'énergie électrique (RGIE) propre à la profession.	CM	
	6.1.5. Respecter les règles et les législations en vigueur, en matière de protection de l'environnement.	CM	
6.2. Communiquer.	6.2.1. Lire et utiliser le vocabulaire technique adéquat.	CM	Les nomenclatures sont rédigées en termes adéquats.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
	6.2.2. Interpréter les documents en anglais technique.	CM	L'anglais technique usuel dans le domaine concerné est appliqué, toute documentation à l'appui.
	6.2.3. Transcrire les textes d'un dessin dans un anglais technique adéquat.	CM	Avec l'aide éventuelle d'un dictionnaire technique spécialisé en langue anglaise, la terminologie correcte est respectée.
	6.2.4. Transmettre un message oral ou écrit de manière précise et compréhensible par toutes les personnes concernées.	CM	Le document approprié est rédigé correctement avec propreté et lisibilité, sans faute de vocabulaire, d'orthographe ni de grammaire. Le message oral est compréhensible.
	6.2.5. Poser les questions adéquates et pertinentes aux personnes concernées pour compléter et/ou clarifier les informations.	CM	L'apprenant(e) s'organise pour noter les questions à poser. Il/elle utilise un vocabulaire approprié et adapté à l'interlocuteur.
	6.2.6. Utiliser judicieusement et correctement les moyens tels que : téléphone, télécopieur, courrier électronique, réseau informatique ...	CM	En situation réelle ou simulée, l'apprenant(e) utilise correctement les éléments essentiels de logiciels utilitaires tels que traitement de textes (demande de renseignements, rapport d'intervention, ...), base de données d'informations, tableur (bordereau, ...).
6.3. S'intégrer dans une équipe de travail.	6.3.1. <i>Traiter et transmettre spontanément les informations. Accepter les contraintes inhérentes à la répartition des tâches. Savoir écouter les autres. Respecter les collègues et le travail des autres. Faire preuve de diplomatie, d'empathie.</i>	CEP	
6.4. Assurer la qualité du travail et le développement de l'entreprise.	6.4.1. <i>S'imposer de la rigueur dans le travail :</i> – <i>Planifier ses activités.</i>	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) P.Q.	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAÎTRISE DE COMPÉTENCES
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le bon suivi des travaux entamés et respecter les délais souhaités. - Avoir le souci du détail. - Etre ponctuel et persévérant. - Développer son autonomie, sa motivation. 	.	
	<p>6.4.2. S'inscrire dans une démarche permanente de formation continue. S'adapter de manière permanente aux évolutions techniques et aux nouvelles technologies du métier.</p>	<p>CEF/ CEP</p>	
	<p>6.4.3. Assurer la qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser son travail en termes de résultats (positifs et négatifs). - Evaluer son travail en terme de qualité et de quantité en relation avec les objectifs fixés. 	<p>CEP</p>	

CCPQ

Bâtiment « Les Ateliers »
Rue Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 29/30

Fax : 02 690 85.78

Email : ccpq@profor.be

www.enseignement.be

3. CONSTRUCTION

3.1. GROS - OEUVRE

3.1.14. DESSINATEUR / DESSINATRICE DAO EN CONSTRUCTION

PROFIL DE FORMATION (CQ 7 T)

PQ ayant généré le PF : Dessinateur DAO en construction	Approbation par la Commission Consultative	15 septembre 2006
	Validation par la CCPQ	13 octobre 2006
	Accord du Conseil Général	23 avril 2009
	Confirmation au Parlement	

LE METIER

Le dessinateur/la dessinatrice traduit en dessin, en croquis ou en plan, à l'aide d'un ou plusieurs logiciels de Dessin Assisté par Ordinateur (DAO), dans sa spécialité, les projets et solutions techniques d'une étude en cours ou future.

Les travaux pour lesquels il/elle est capable de travailler en toute autonomie correspondent à des exécutions de petites et moyennes importances.

Avec l'expérience acquise, il/elle pourrait être amené(e) à coordonner et contrôler le travail d'une équipe. Il/elle peut effectuer le suivi de diverses réalisations quant à la mise à jour des plans indispensables aux différents corps de métier.

Il/elle peut être appelé(e) à utiliser un / des logiciels de CAO pour, par exemple, réaliser un dossier technique.

Sa formation doit lui permettre de s'adapter rapidement à l'utilisation d'un nouveau logiciel.

En plus des connaissances spécifiques à son métier, il/elle respecte des réglementations et des cahiers des charges relatifs aux projets et au respect de l'environnement.

Le dessinateur/la dessinatrice est susceptible de travailler en entreprise, sur chantier ou en bureau d'étude.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Nous remercions aussi tout particulièrement les services de la Confédération de la Construction Wallonne pour l'accueil des groupes de travail et l'aide logistique apportée à la construction du document.

La Présidente

de la commission consultative

« Construction »

Nathalie BERGERET

Les chargés de mission

De la CCPQ

Francis OTTE

Jean TEFNIN

TABLE DES MATIERES

	Page
Le métier	2
Remerciements	3
Tables des matières	4
Fonction 01	5
Fonction 02	6
Fonction 03	8
Fonction 04	10
Fonction 05	12
Fonction 06	13

FONCTION 01 : Respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection des personnes et de l'environnement.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	<i>1.1.1. Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et de prévention au travail.</i>	CEP	
	<i>1.1.2. Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail, des risques pour la santé des personnes et des risques environnementaux.</i>	CEP	
	<i>1.1.3. Respecter les règles de sécurité en application sur un chantier et/ou en atelier.</i>	CEP	
	<i>1.1.4. Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie.</i>	CEP	
1.2. Appliquer les règles d'ergonomie.	1.2.1. Adopter une position adéquate à son poste de travail.	CM	
1.3. Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel.	1.3.1. Respecter les endroits de stockage des produits utilisés.	CM	
1.4. Trier et évacuer les déchets.	1.4.1. Respecter les procédures de tris et d'évacuation des déchets.	CM	

FONCTION 02 : Assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Analyser son travail.	2.1.1. S'informer auprès de son responsable du travail à réaliser.	CM	Rédiger un document qui reprend les informations reçues ou à demander.
	2.1.2. Planifier son travail.	CM	Déterminer l'ordre des étapes du travail à réaliser.
	2.1.3. Contrôler son travail en terme de conformité.	CM	Respecter les normes et le cahier spécial des charges.
2.2. Assurer la qualité du travail.	2.2.1. Respecter les délais prescrits.	CM	
	2.2.2. Assurer la lisibilité optimale des documents produits.	CM	Respecter les règles de cotation, de symbolisation et choisir une police d'écriture adaptée.
	2.2.3. Assurer le bon suivi des travaux de dessin entamés.	CM	Mener le travail à son terme.
	2.2.4. Respecter la planification.	CM	
	2.2.5. Veiller à la fonctionnalité du matériel individuel et collectif.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.2.6. <i>Respecter les procédures de travail propres à l'entreprise.</i>	CEP	
	2.2.7. Respecter les normes en vigueur.	CM	Dans le cadre des travaux réalisés en formation.
2.3. Développer des attitudes personnelles favorisant la qualité du travail d'équipe.	2.3.1. <i>S'intégrer dans une équipe de travail.</i>	CEP	
	2.3.2. Etre ponctuel et assidu.	CM	Respecter l'horaire de travail et justifier ses absences éventuelles.
	2.3.3. <i>Suivre de manière permanente les évolutions techniques du matériel et des nouvelles technologies.</i>	CEP	
	2.3.4. <i>Appliquer les procédures de communication propres à l'entreprise.</i>	CEP	
	2.3.5. Travailler de manière autonome.	CM	
	2.3.6. Respecter ses collègues de travail.	CM	
	2.3.7. Informer le responsable des éventuels problèmes techniques.	CM	
2.4. Participer à la valorisation de l'image de l'entreprise et de son développement.	2.4.1. <i>Participer à l'esprit et à la culture de l'entreprise.</i>	CEP	
	2.4.2. <i>S'impliquer dans les plans d'action en vue d'une gestion totale de la qualité.</i>	CEP	

FONCTION 03 : Utiliser un poste de travail informatique orienté DAO.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Utiliser un système d'exploitation.	3.1.1. Créer un document : fichier et dossier	CM	} Dans le cadre des besoins du métier de dessinateur DAO.
	3.1.2. Exploiter un document : ouvrir, fermer, renommer.	CM	
	3.1.3. Gérer un document : enregistrer, déplacer, supprimer, rechercher, récupérer.	CM	
	3.1.4. Travailler en arborescence.	CM	
3.2. Configurer le poste de travail	3.2.1. Installer un logiciel DAO sur un poste de travail.	CM	Limité au logiciel utilisé au cours de la formation.
	3.2.2. Adapter les menus d'un logiciel DAO aux travaux à réaliser.	CM	Limité au logiciel utilisé au cours de la formation.
	3.2.3. Utiliser des périphériques de conversion de données.	CM	appareil de photographie numérique, scanner,...
	3.2.4. <i>Utiliser le réseau informatique selon les modalités de l'entreprise.</i>	CEP	
3.3. Utiliser un logiciel DAO de façon optimale.	3.3.1. Exploiter les principales commandes disponibles pour un logiciel.	CM	Limité au logiciel utilisé au cours de la formation.
	3.3.2. Paramétrer une feuille écran.	CM	Limité au logiciel utilisé au cours de la formation.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	3.3.3. Gérer, si nécessaire, la création et l'exploitation de calques informatiques.	CM	Limité au logiciel utilisé au cours de la formation.
	3.3.4. Déterminer le choix des vues, des coupes et des détails les plus significatifs.	CM	
	3.3.5. Choisir les échelles de représentation les plus appropriées, parmi les échelles standards.	CM	
	3.3.6. Dessiner une perspective complète ou partielle à partir d'un modèle 2D.	CM	Limité aux techniques spéciales : schémas isométriques.
	3.3.7. Créer sa propre bibliothèque.	CM	
	3.3.8. Exploiter une bibliothèque existante.	CM	
	3.3.9. Construire un modèle 3D.	CM	Limité à un projet simple, à l'aide du logiciel utilisé au cours de la formation.
	3.3.10. Etablir, en partant d'un modèle 3D, les vues significatives en 2D.	CM	
	<i>3.3.11. Présenter les plans en respectant les conventions spécifiques de l'entreprise.</i>	CEP	
	3.3.12. Modifier un plan.	CM	Respect des procédures de modifications de plans.
3.4. Gérer et maîtriser l'impression de documents.	3.4.1. Configurer l'ordinateur et le(s) périphérique(s) d'impression.	CM	Limité au matériel mis à disposition au cours de la formation.
	3.4.2. Paramétrer le logiciel pour répondre aux conditions d'impression.	CM	Limité au matériel mis à disposition au cours de la formation.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	3.4.3. Alimenter le(s) périphériques(s) d'impression en consommables (encres et papiers).	CM	Limité au matériel mis à disposition au cours de la formation.
	3.4.4. Configurer un fichier pour le rendre utilisable sur un autre poste (format, matériel d'impression).	CM	Traduire en un autre format en vue d'une exportation.
3.5. Sauvegarder et organiser l'information en tenant compte de la structure informatique existante.	3.5.1. Utiliser différents supports d'archivage informatique.	CM	Graver des CD-Rom et des DVD, utiliser une clé USB,...
	3.5.2. Récupérer de l'information sous forme de fichiers et/ou de dossiers.	CM	
	<i>3.5.3. Utiliser la procédure de sauvegarde et d'organisation des informations, propre à l'entreprise.</i>	CEP	
	3.5.4. Transmettre des informations via Internet et/ou Intranet.	CM	Par courriels, FTP (File Transfert Protocol), comptes de stockage, blogs,...

FONCTION 04 : Tracer ou adapter des plans de référence sur base de relevés, de schémas, de plans, de cahiers spéciaux des charges, en faisant appel aux techniques numériques et à un logiciel de DAO.

ACTIVITES DECRITE DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Relever les caractéristiques d'un ouvrage existant.	4.1.1. Identifier les différents éléments.	CM	Dans les limites de la définition du métier.
	4.1.2. Identifier, pour chaque élément ses caractéristiques.	CM	Dans les limites de la définition du métier.
4.2. Réaliser des clichés de photographies numériques dans le cadre du travail à exécuter.	4.2.1. Utiliser les fonctions utiles d'un appareil de photographie numérique.	CM	
	4.2.2. <i>Choisir les angles de vue permettant de réaliser des clichés significatifs (d'ensemble et/ou de détail).</i>	CEP	
	4.2.3. Imprimer les photos.	CM	Sur papier ordinaire.
4.3. Réaliser des relevés en utilisant les instruments de mesure adéquats.	4.3.1. Sélectionner les instruments de mesure appropriés.	CM	Choix parmi les instruments de mesure disponibles dans le cadre de la formation.
	4.3.2. Choisir la méthode la plus adaptée pour chaque instrument de mesure, en tenant compte de la situation.	CM	
	4.3.3. Effectuer des relevés dimensionnels.	CM	En respectant la méthode de mesure choisie.
	4.3.4. Noter les relevés avec méthode.	CM	

ACTIVITES DECRITE DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.4. Identifier les contraintes liées à un projet.	4.4.1. <i>Relever les principales particularités des éléments existants pouvant interférer avec le projet.</i>	CEP	
	4.4.2. <i>Relever les conditions d'accessibilité.</i>	CEP	
	4.4.3. <i>Tracer un croquis d'implantation.</i>	CEP	
4.5. Effectuer un/des croquis en tenant compte des proportions.	4.5.1. Tracer à main levée une ou des vues en plan et/ou en perspective, tout en respectant les normes de dessin technique.	CM	
	4.5.2. Respecter les proportions géométriques des longueurs et des volumes.	CM	

FONCTION 05 : Tracer les dessins et les plans nécessaires à l'exécution d'un projet, en utilisant efficacement un logiciel de DAO.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Tracer les plans nécessaires à la réalisation d'un projet.	5.1.1. Tracer les plans et les coupes nécessaires.	CM	
	5.1.2. Tracer des plans de détail adaptés.	CM	
	5.1.3. Modifier un plan d'exécution existant.	CM	
	5.1.4. Insérer tout document complémentaire dans un plan.	CM	Texte, tableau de données, photos,...
	5.1.5. Dimensionner les différents composants.	CM	Sur base des notes de calcul reçues.
	5.1.6. Indiquer la nature des matériaux et/ou des composants mis en œuvre.	CM	Dans le respect de la normalisation.
	5.1.7. Transcrire sur le(s) plan(s) des informations techniques.	CM	Sur base de données fournies.
5.2. Assurer le suivi et la mise à jour d'un dossier.	<i>5.2.1. Assurer, durant l'exécution, les plans et croquis correspondant aux modifications apportées.</i>	CEP	
	<i>5.2.2. Ajuster les plans pour les rendre conformes à l'exécution finale (plans As Built).</i>	CEP	

FONCTION 06 : Constituer un dossier technique.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. Utiliser de façon optimale des logiciels de bureautique (tableur, traitements de textes), pour établir le dossier technique.	6.1.1. Rédiger un rapport au moyen d'un traitement de texte.	CM	
	6.1.2. Utiliser le vocabulaire technique adapté.	CM	
	6.1.3. Construire un tableau à l'aide d'un tableur, en y intégrant différentes opérations mathématiques.	CM	Limité aux opérations de base.
	6.1.4. Relever, par mesure sur plan et/ou sur chantier, les dimensions d'éléments, en respectant les unités.	CM	
	6.1.5. Relever, à l'aide d'un logiciel, les dimensions d'éléments, en respectant les unités.	CM	
6.2. Etablir la nomenclature des matériaux et/ou des composants.	6.2.1. Structurer et organiser la méthode de mesurage.	CM	
	6.2.2. Relever sur plan des quantités.	CM	
	6.2.3. Relever sur chantier des quantités.	CEP	
	6.2.4. Extraire des informations d'un devis.	CEP	
	6.2.5. Repérer des imprécisions et/ou des oublis éventuels dans un bordereau.	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS. COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	6.2.6. <i>S'informer auprès de fournisseurs des prix pour des matériaux et/ou des composants, dans le respect des impositions du cahier spécial des charges.</i>	CEP	
	6.2.7. Compléter des documents informatisés (bordereau, bon de commande, ...).	CM	
	6.2.8. Vérifier l'ordre de grandeur des résultats obtenus.	CM	
6.3. Constituer le dossier relatif au projet.	6.3.1. Rassembler la documentation technique relative au matériel, aux matériaux mis en œuvre.	CM	Dans le cadre de projets développés en école.
	6.3.2. Gérer les plans d'exécution.	CM	Dans le cadre de projets développés en école.
	6.3.3. Tenir à jour le planning des travaux.	CEP	
	6.3.4. Tenir à jour les états d'avancement.	CEP	
	6.3.5. Elaborer des informations utiles pour l'utilisation du matériel, à destination du client.	CM	Dans le cadre de projets développés en école.
	6.3.6. Gérer le courrier et les rapports des réunions.	CEP	

CCPQ

**Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles**

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

**Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be**

3. CONSTRUCTION

3.3. PARACHEVEMENT DU BATIMENT

PEINTRE

PROFIL DE FORMATION (CQ6 P)

PQ ayant généré le PF : Peintre

Accord du Conseil Général

18 juin 2009

Confirmation du Parlement

LE METIER

1. Le présent profil de peintre limite ses activités à l'exécution de travaux au sein du secteur du bâtiment (à distinguer des travaux de peinture dans la construction navale, de carrosserie dans l'industrie automobile et dans la construction industrielle). Le champ de ses activités dans le domaine du bâtiment est davantage orienté dans la décoration : il/elle travaille comme peintre décorateur (bien que cette appellation n'ait pas été retenue dans le catalogue des appellations d'options de l'enseignement secondaire).

Cependant les travaux de peinture artistique (décors de théâtre, travaux de peinture publicitaire) et la mise en couleur de meubles et de biens mobiliers (jouet, articles ménagers) ne relèvent pas du profil examiné. Il s'agit toutefois de tâches qui peuvent être prises en charge par le/la peintre.

Ce profil ainsi limité ne comporte cependant pas que des travaux de peinture. Les travaux de tapissage, les travaux de la pose de revêtement de sol et murs ainsi que les tentures font également partie des travaux du/de la peintre. En d'autres termes, la profession se définit en fonction de l'objectif final et de l'objet des activités (à savoir l'embellissement des bâtiments et des ouvrages de génie civil) et non par la forme concrète que les activités peuvent prendre (comme l'application de peinture).

2. Le/la peintre (décorateur/décoratrice) traite des surfaces (essentiellement des murs, plafonds, boiseries, planchers, ...) au moyen de produits appropriés. Il/elle assure aussi bien la préparation des surfaces à traiter que la finition, donnant ainsi aux surfaces traitées leur aspect définitif. L'objectif de ce traitement est de protéger et d'embellir les bâtiments et les intérieurs.

Les phases essentielles de son travail sont les suivantes :

- l'organisation du chantier,
- l'élimination d'anciennes couches de "recouvrement",
- la préparation des surfaces (enduisage, ponçage, dépoussiérage, ...),
- la préparation des peintures intermédiaires et de finition, la préparation des revêtements murs et/ou sols,
- l'application de couches de peinture de finition, la pose des revêtements,
- la finition et la remise en état de son chantier.

En principe le/la peintre doit assurer lui/elle-même la préparation et les tâches complémentaires des travaux qu'il/elle doit réaliser. Les entreprises de peinture travaillent généralement à une petite échelle. Souvent, il s'agit d'entretien ou de la remise à neuf d'habitations ou de parties d'habitation chez des particuliers, activités pour lesquelles une équipe de deux ouvriers/ouvrières et d'un superviseur/superviseuse suffit. Dans ce cas, l'échelle des travaux correspond à celle de l'entreprise. Les marchés plus importants (complexe commerciaux et bureaux) sont réalisés en un temps réduit, si bien que seules de grandes entreprises peuvent les assurer. Mais ici encore, un certain nombre de petites équipes sont constituées en fonction des locaux à traiter. En peinture, l'échelle des travaux est donc presque toujours petite. Quoi qu'il en soit, les possibilités de division du travail sont relativement limitées.

Ceci implique une autonomie qui suppose que le/la peintre soit en mesure de prendre seul(e) toutes les décisions (concernant les matériaux, l'ordre successif des travaux, la méthode) entre l'indication du travail et le résultat final à atteindre.

3. Les conditions particulières de travail impliquent des risques en termes de sécurité et de santé dont doit tenir compte de manière soutenue la formation initiale et l'exercice quotidien de la profession.

Les travaux de peinture imposent également des conditions minimums concernant l'aptitude physique (robustesse, vue), et en matière de santé (absence d'allergies, motricité facile, absence d'affection des voies respiratoires).

4. Les compétences relatives à la gestion administrative, commerciale et financière autonome de l'entreprise de peinture, en tant qu'indépendant, sont prises en compte dans le présent profil conformément à l'AR du 29/01/2007.

Le lettrage décoratif qui concerne le tracé manuel de lettres et de chiffres dans un but décoratif et/ou à objet publicitaire, n'a pas été retenu dans la formation de base CQ6 du peintre. Il en est de même pour la réalisation et la pose de caractères autocollants. Ces techniques devraient faire l'objet d'une formation complémentaire spécifique.

La mise en œuvre de techniques de décoration et de restauration, si elle peut être abordée dans la formation initiale, est avant tout une spécificité dont l'apprentissage sera assuré par une formation complémentaire appropriée.

Parallèlement au métier de peintre (- décorateur) existe un profil de formation d'assistant décorateur. Il devrait être développé de même, pour répondre à la spécificité du domaine et des techniques particulières concernées, un profil de peintre industriel.

** La plupart des notes reprises ci-dessus sont extraites du document du Fonds de Formation à la Construction : "Les profils professionnels dans la construction : peintre - décorateur".*

REMARQUE PRELIMINAIRE :

Par rapport à la version précédente, ce profil n'a pas fait l'objet d'une réactualisation en profondeur mais plutôt d'une restructuration pour en faciliter la lecture. Il répond aussi aux exigences de l'AR du 29 janvier 2007 sur les accès à la profession. Une réécriture des programmes n'est donc pas nécessaire puisque les compétences techniques sont demeurées telles quelles. Une adaptation sur base des accès à la profession est cependant indispensable.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des entreprises privées, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Nous remercions aussi tout particulièrement les services de la Confédération de la Construction Wallonne pour l'accueil des groupes de travail et l'aide logistique apportée à la construction du document.

La présidente de la commission consultative

Nathalie BERGERET

Les chargés de mission

**Paul LEPAGE
Michel ARNOLD
Joseph MICHELIN
Robert LAHAYE
Luc FONTAINE**

TABLE DES MATIERES

Fonction 01	Effectuer des devis et des métrés, gérer ses travaux	Page 6
Fonction 02	Effectuer des travaux de peinture manuellement ou au pistolet	Page 12
Fonction 03	Effectuer des travaux de pose de revêtements souples de sol	Page 20
Fonction 04	Poser des revêtements muraux	Page 24
Fonction 05	Exécuter des travaux de décoration et de restauration	Page 26
Fonction 06	Poser des vitrages et des miroirs décoratifs	Page 28
Fonction 07	Respecter les normes de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection de l'environnement	Page 30
Fonction 08	<i>S'intégrer dans la vie professionnelle</i>	Page 33

Fonction 01 : Effectuer les devis et les métrés, gérer ses travaux.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
<p>1.1. Assurer les contacts avec le responsable de chantier.</p>	<p>1.1.1. S'exprimer avec les termes propres au métier.</p>	<p>CM</p>	<p>Dans l'apprentissage en relation avec les cours de formation générale, disposant de tous les documents appropriés, en situation réelle ou simulée, l'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilise correctement et judicieusement le vocabulaire adéquat tant pour les termes propres à son métier que pour les termes généraux de la construction en rapport avec son travail de peintre ; - commente les caractéristiques d'un produit ; - compare les propriétés des produits de différents fabricants, et argumente leur choix ; - argumente l'esthétique d'une teinte, d'un type de recouvrement ; - emploie un moyen de communication tel le téléphone, avec précision et concision, pour transmettre une information technique, demander un renseignement, passer commande d'un produit, ...
	<p>1.1.2. Utiliser les termes techniques de la construction en relation avec le travail du peintre.</p>	<p>CM</p>	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	1.1.3. Conseiller le responsable de chantier, le maître d'œuvre, pour les travaux à entreprendre selon les impératifs techniques (nature du local, utilisation de catalogues,...).	CEF/ CEP	
1.2. Consulter et interpréter les cahiers des charges et les plans.	1.2.1. Interpréter les plans d'architecte, la feuille des travaux, le cahier des charges.	CM	Avec toute les documents à l'appui l'apprenant(e) - interprète correctement le vocabulaire et les symboles de la construction en relation avec l'activité professionnelle ; - interprète correctement des dessins géométriques et techniques généraux et de détail, un texte descriptif des travaux ;
	1.2.2. Interpréter le plan d'exécution pour tous les travaux de peinture et d'embellissement.	CM	
	1.2.3. Consulter les fiches techniques de chaque produit utilisé.	CM	
	1.2.4. Consulter la documentation technique des fournisseurs.	CM	L'apprenant : - repère dans un cahier des charges les informations concernant le travail du peintre ; - repère et interprète correctement les informations techniques, les contraintes de sécurité des fiches techniques et documentations des fabricants ; - consulte efficacement les catalogues et documentations appropriés.
1.3. Choisir les matériaux et matériel	1.3.1. Identifier les produits nécessaires en	CM	L'apprenant identifie correctement les produits

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
et calculer les quantités nécessaires.	relation avec les souhaits du maître d'œuvre et/ou la fiche de travail et/ou le cahier des charges.		nécessaires selon les critères imposés dans les informations transmises oralement et/ou communiquées par document.
	1.3.2. Calculer la quantité des produits nécessaires en fonction des impératifs techniques, des modes de pose, des traitements à effectuer, des rendements des produits, ...	CM	L'apprenant déterminera le volume des peintures et produits de traitement, le nombre de rouleau de tapisserie, les dimension des recouvrements de sol, la longueur des frises, les accessoires, ...: <ul style="list-style-type: none"> - en consultant les rendements donnés par le fabricant et les dimensions commerciales des produits, - en tenant compte des excédents minimum et des contraintes techniques, les quantités nécessaires sont déduites avec une bonne évaluation.
	1.3.3. Utiliser couramment les unités de mesure du système SI.	CM	
	1.3.4. Respecter un code de mesurage.	CM	
1.4. Rédiger un devis.	1.4.1. Appliquer les éléments de gestion appliquée pour assurer les activités administratives et commerciales courantes dans le domaine professionnel en matière de devis, contrat, conditions de vente, facturation, prix de revient,...	CEP	
	1.4.2. Evaluer les coûts directs et indirects, et calculer les marges bénéficiaires.	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	1.4.3. Différencier les types de marchés (forfait absolu, forfait relatif à prix global, ...).	CEP	
	1.4.4. S'informer des prix des matériaux, matériels.	CM	Toute documentation à l'appui et en utilisant les moyens de communications appropriées, dans une situation simulée ou réelle, l'apprenant(e) mène une recherche organisée des prix actualisés des différents matériaux et matériels nécessaire à la réalisation du projet.
	1.4.5. Négocier les prix avec les fournisseurs.	CEP	
	1.4.6. Tenir compte de la rentabilité de l'entreprise, de l'évolution du marché et de la concurrence.	CEP	
	1.4.7. Inventorier l'outillage et les équipements nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.	CM	L'apprenant(e) pourra citer les équipements et outillages indispensables ;
	1.4.8. Evaluer les équipements spéciaux (échafaudages, échelles, monte-charge ...) à acquérir ou à louer.	CEP	
	1.4.9. Etablir des bordereaux qualitatifs et quantitatifs de matériaux, matériels et outillages spécifiques (voir l'activité 1.3 : " ... calculer les quantités nécessaires ").	CM	L'apprenant(e) : - rédige manuellement un bordereau clair et complet, - établit un bordereau au moyen d'un logiciel adapté ;
	1.4.10. Réunir toutes les informations nécessaires à l'établissement du devis.	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	1.4.11. Libeller un devis estimatif.	CEF/ CEP	
	1.4.12. Libeller une offre de prix.	CEF/ CEP	
	1.4.13. Etablir une offre de délai en fonction de l'organisation de l'entreprise.	CEF/ CEP	
	1.4.14. Appréhender les droits et les devoirs qui sont associés à la rédaction du devis, de l'offre de prix suivant la législation en vigueur.	CEF/ CEP	
	1.4.15. Rédiger des documents techniques du métier.	CM	L'apprenant(e) écrit correctement, avec le vocabulaire et les références techniques utiles, un document tel un bon de commande, un bordereau, une recherche de renseignement, un inventaire,...
1.5. Acquérir les matières premières et les matériels nécessaires.	1.5.1. Consulter les différentes offres de prix des fournisseurs.	CEF/ CEP	
	1.5.2. Commander les matières premières, les produits et matériel nécessaires.	CEF/ CEP	
	1.5.3. Se référer aux catalogues des fabricants.	CEF/ CEP	
	1.5.4. Utiliser les moyens de communication pour transmettre une commande en respect des règles commerciales intrinsèques.	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.6. Réceptionner et stocker les matières premières et le matériel.	1.6.1. Vérifier la quantité et la conformité des matières livrées par rapport au bon de commande.	CM	L'apprenant(e) : - cite les critères externes permettant de s'assurer du bon état physique des matériaux et matériel livrés (défauts apparents, intégrité des emballages, ...) ; - interprète correctement les informations écrites sur le bon de commande, sur le bon de livraison.
	1.6.2. Identifier les consignes de sécurité, les symboles de danger.	CM	Voir les compétences et indicateurs correspondants de l'activité 7.3 : "Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel."
	1.6.3. Entreposer les matières premières de façon rationnelle et sécuritaire.	CM	Les matériaux et matériel sont disposés de manière rationnelle et efficace selon l'organisation du travail.
	1.6.4. Déterminer les lieux appropriés de déchargement sur le chantier.	CM	
	1.6.5. Déplacer en toute sécurité de lourdes charges avec un engin de levage adapté et manipuler les charges en toute sécurité physiologique.	CM	Voir les compétences et indicateurs correspondants de l'activité 7.4 : "Appliquer les règles d'ergonomie."
	1.6.6. Assurer efficacement la sécurité des matériaux, matériel et outillages, et apprécier les conséquences d'une mauvaise protection.	CM	L'apprenant(e) : - décrit les risques d'absence ou de mauvaise protection, - protège efficacement les matériaux et matériel tant pour le vol que pour les dégradations accidentelles et les risques d'incendie.
1.7. Déterminer les phases d'exécution du travail.	1.7.1 Appliquer et tenir compte de l'organisation du travail sur le chantier en cours.	CM	L'apprenant(e) lit correctement un planning de chantier.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	1.7.2 Planifier son travail en tenant compte du volume de travail, des échéances imposées, du nombre d'ouvriers travaillant simultanément, du matériel à mettre en œuvre, des délais de livraison du matériel, en tenant compte des autres corps de métier.	CM	L'apprenant(e) : - énonce les différentes phases du travail d'installation, en les classant chronologiquement, en respectant une logique technique de montage ; - situe les phases de son propre travail dans l'organisation établie.
1.8. Assurer la gestion journalière du stock des matières premières et du matériel.	1.8.1. Evaluer les stocks en fonction de ses travaux journaliers.	CM	L'estimation des besoins journaliers est réaliste et justifiée.
	1.8.2. Etablir le bordereau des matières premières et du matériel manquants.	CM	Voir 1.4.9 : "Ecrire les termes techniques du métier."
1.9. Répartir et indiquer les heures de travail de chaque activité.	1.9.1. Etablir la liste exhaustive (journalière ou hebdomadaire) des fournitures utilisées et des heures prestées.	CEF/ CEP	L'apprenant(e) assure un suivi journalier de son travail en notant sur un document approprié les matériaux et matériels utilisés et les heures effectives prestées.
	1.9.2. Rédiger des fiches de travail individuel et d'équipe.	CEF/ CEP	Voir 1.4.9 : " Ecrire les termes techniques du métier".
1.10. Classer des documents.	1.10.1. Assurer le classement des documents (par jour/semaine/mois...).	CM	Les documents sont classés de manière ordonnée pour permettre une consultation efficace.
1.11. Assurer la qualité technique.	1.11.1. Appliquer les processus d'assurance qualité (ISO 9000, ...).	CEF	Note du Groupe de travail : Il est important de donner à l'apprenant(e) une information suffisante sur l'assurance qualité pratiquée dans un grand nombre d'entreprises, et de l'informer aussi sur

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	1.11.2. Analyser préalablement son travail en termes de résultats à obtenir.	CM	l'implication de son travail dans ce processus. L'apprenant(e) adopte et respecte un planning d'exécution des tâches sur une journée de travail.
	1.11.3. Evaluer son travail en termes de qualité et de quantité en relation avec les objectifs fixés.	CM	L'apprenant(e) porte de manière permanente une évaluation objective sur le travail réalisé en terme de qualité et de quantité.
	1.12. Assurer la gestion générale financière, comptable et administrative de l'entreprise.	1.12.1. Se référer aux compétences développées dans le cadre d'un cours complémentaire de gestion autorisant l'accès à la profession.	CEF

Fonction 02 : Effectuer des travaux de peinture manuellement ou au pistolet.

Remarque : cette fonction concerne la mise en peinture de tous type de subjectiles extérieurs et intérieurs, murs, plafonds, menuiseries,

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Installer son poste de travail.	2.1.1. Lire la feuille des travaux (y compris le bordereau) en vue de déterminer quel traitement les diverses surfaces doivent recevoir.	CM	Voir les indicateurs de l'activité 1.2 : "Consulter et interpréter les cahiers des charges et les plans."
	2.1.2. Identifier les caractéristiques et propriétés des matériaux (qualité, aspect, compatibilité, effets secondaires) tels que détergents, décapants, colles, siccatifs, colorants, pigments solubles dans l'eau, l'huile, les peintures, lasures, vernis, les résines, liants, solvants et diluants, les papiers, métal en feuilles, les fibres, les matériaux résistants au feu et ininflammables.	CM	Disposant de tous les documents appropriés, l'apprenant(e) - les identifie correctement. - décrit les caractéristiques et les propriétés essentielles des matériaux couramment utilisés.
	2.1.3. Assurer la protection des éléments existants : sols, vitrages, appareils électriques, appareils de chauffage, meubles.	CM	L'apprenant(e) : - protège correctement les mobiliers, objets et sols sans dégradation et en utilisant les moyens appropriés, - démonte soigneusement les corps de chauffe (en absence d'eau) avec l'outillage adéquat.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.1.4. Prendre des mesures de protection de l'environnement de travail en général.	CM	
	2.1.5. Appliquer les règles de sécurité en électricité.	CM	L'apprenant(e) identifie correctement les éléments de disjonction des circuits (disjoncteurs ou fusibles) d'un coffret électrique, repère correctement le circuit à mettre hors tension, repère les positions fonctionnelles du disjoncteur.
	2.1.6. Mettre les circuits concernés hors tension.	CM	
	2.1.7. Enlever et replacer les caches décoratives des interrupteurs, des prises électriques et les armatures des appareils d'éclairage.	CM	
	2.1.8. Identifier et préparer les outils, les machines et les moyens de protection.	CM	L'apprenant(e) : - sélectionne judicieusement les outils adéquats, - identifie correctement la fonction de chaque outil.
	2.1.9. Identifier et préparer les matériaux (détergents, décapants, peintures,...).	CM	Les matériaux sont correctement identifiés et judicieusement sélectionnés.
	2.1.10. Identifier les finitions des peintures : mate, brillante, satinée, colorée ou transparente.	CM	Avec toute la documentation spécialisée à l'appui, l'apprenant(e) identifie les types de finition.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.1.11. Assembler les échafaudages pour murs et plafonds suivant les normes et réglementations en vigueur.	CM	Dans des locaux de faible hauteur sous plafond (par exemple environ 4,5 m de haut), la manipulation, les montages des échelles et échafaudages fixes ou roulants sont réalisés suivant les réglementations en vigueur.
	2.1.12. Rechercher, identifier et interpréter correctement les réglementations en vigueur.	CM	Disposant des documents adéquats, l'apprenant(e) identifie et interprète correctement la réglementation en vigueur.
2.2. Préparer, traiter les subjectiles divers.	2.2.1. Respecter les tolérances imposées pour le degré de finition prévu par le cahier des charges.	CM	Les contraintes des tolérances prévues par le cahier des charges sont correctement identifiées.
	2.2.2. Identifier les subjectiles neufs et anciens quant à leur nature (sortes de bois, enduits, maçonnerie, béton, produits composés, matériaux synthétiques, métaux ferreux et non ferreux et anciens traitements) et les vérifier quant à leur état (adhérence, degré d'humidité, alcalinité, texture, porosité, planéité, rugosité, efflorescences, présence de maladies sur le subjectile, insectes, moisissures).	CM	Avec toute la documentation à l'appui, l'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> - identifie correctement la nature du subjectile à traiter, - analyse correctement l'état des surfaces, - définit et identifie (en situation concrète) les phénomènes physiques et chimiques élémentaires qui se manifestent dans la construction tels que porosité, capillarité, salpêtre, saponification, taux d'alcalinité, état farineux, corrosion, dilatation et retrait des matériaux, formation de moisissures, mousses et maladies des bois ... - utilise les instruments de mesure appropriés.
	2.2.3. Etablir la méthode de travail en fonction de l'état des surfaces à traiter et de la finition attendue.	CM	L'apprenant(e) <ul style="list-style-type: none"> - justifie le mode opératoire approprié ; - interprète correctement les prescriptions du fabricant.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<p>2.2.4. Appliquer les techniques de préparation des subjectiles neufs et anciens, dégradés ou non : lessiver, décaper, égrener, dépoussiérer, rincer, poncer, dépolir, dérocher, dégraisser, détapisser, racler, gratter,...</p>	CM	<p>Les différentes techniques de préparation des subjectiles sont correctement mises en œuvres. Les outils appropriés sont choisis judicieusement et les gestes professionnels sont maîtrisés.</p>
	<p>2.2.5. Assurer les petites réparations de plafonnage et de cimentage.</p>	CM	<p>L'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - choisit l'outil approprié ; - met en œuvre suivant les techniques professionnelles les produits adaptés pour des petites réparations.
	<p>2.2.6. Appliquer les techniques de la pose d'un voile de verre.</p>	CM	<p>En référence à la pose des revêtements muraux, l'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalise un découpage précis, un collage uniforme et complet, une mise d'aplomb au moyen des instruments adéquats (niveau, fil à plomb) ; - applique le voile en éliminant l'air, en assurant un jointolement correct des lés.
	<p>2.2.7. Appliquer les techniques d'enduisage : enduisage en recherche, garnissage, ratissage, enduisage simple, repassé, au couteau et à la brosse.</p>	CM	<p>L'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sélectionne l'outil adapté ; - applique l'enduit de manière uniforme.
	<p>2.2.8. Appliquer les techniques de pose de moulures (bois, polystyrène, moulure en plâtre, ...).</p>	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.3. Préparer la peinture.	2.3.1. Appliquer l'harmonie des couleurs.	CM	<p>Au moyen du cercle chromatique, l'apprenant(e), par exemple,</p> <ul style="list-style-type: none"> - différencie les couleurs chaudes et froides, les teintes primaires et secondaires, les couleurs complémentaires ; - établit une gamme de tons chauds, une gamme de tons froids ou une gamme de tons rompus ...; - définit le facteur de contraste de couleur.
	2.3.2. Identifier les styles.	CEF	
	2.3.3. Préparer les peintures de fonds et de finition suivant le type de peinture à mettre en œuvre (sélectionner le pigment adapté, rechercher et adapter les tons, contrôler et régler la viscosité).	CM	<p>L'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interprète correctement et respecte les modes d'emploi des produits, - choisit les produits pour être compatibles entre eux, - vérifie que la peinture a une viscosité adéquate et est homogène, - prépare la peinture de même ton en quantité nécessaire.
	2.3.4. Appliquer les proportions exactes des mélanges avec les diluants, les catalyseurs, les durcisseurs.	CM	
2.4. Mettre en peinture, en vernis, au moyen des instruments : pinceaux, brosses, rouleaux,...	2.4.1. Lire et interpréter les impositions du cahier des charges.	CM	<p>Les tolérances à respecter sont identifiées. L'épaisseur de la couche de peinture est contrôlée au moyen de l'instrument approprié.</p>

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.4.2. Sélectionner la méthode de travail en fonction du type de support, de la matière à mettre en œuvre et de l'influence de paramètres physiques externes comme la température, hygrométrie, le point de rosée.	CM	L'apprenant(e) : - sélectionne les outils adéquats ; - assure un dépolissage entre couche approprié à l'état de surface exigé ; - respecte les temps de séchage et de recouvrement appropriés au type de peinture ; - obtient une finition appropriée aux exigences demandées.
	2.4.3. Appliquer les couches de fond et de finition.	CM	
	2.4.4. Utiliser avec dextérité les outils de peinture.	CM	L'apprenant(e) : - applique les produits de manière uniforme ; - réalise un réchampissage (découpage) précis des couleurs.
	2.4.5. Réaliser des peintures spéciales : armés, structurées, multicolores,...	CEF/ CEP	
	2.4.6. Appliquer les techniques de mise en œuvre telles que peinture à relief, antifeu, antigraffiti, sur fibre de verre,...	CEF/ CEP	
2.5. Mettre en peinture, en vernis, au moyen d'un pistolet.	2.5.1. Prendre connaissance des impositions du cahier des charges.	CM	L'utilisation de matières sous pression est conforme aux réglementations spécifiques en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement. Voir les indicateurs de la compétence 2.4.1.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.5.2. Choisir, installer et régler l'équipement pour le pistolage.	CM	<p>L'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - différencie les systèmes de pistolage (matériel et domaine d'application) tels que système basse pression, système haute pression, airless ...; - justifie le choix du matériel pour un travail et un environnement donnés ; - énonce les avantages pratiques et économiques ; - met en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant.
	2.5.3. Sélectionner et mélanger les produits pour pistolage.	CM	L'apprenant(e) interprète correctement les prescriptions des fabricants et décrit la composition des mélanges.
	2.5.4. Mettre en œuvre des règles de dilution appropriée.		<p>L'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cite le principe de la viscosité d'une peinture ; - utilise correctement un viscosimètre et règle la viscosité selon les prescriptions du fabricant ;
	2.5.5. Régler le fonctionnement du pistolet par essais (pression et débit).	CM	<p>L'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ajuste correctement le réglage des paramètres de pulvérisation ; - évalue correctement la forme de la projection et l'effet de pulvérisation ;
	2.5.6. Sélectionner, monter et régler le gicleur.		L'apprenant(e) justifie le calibrage du gicleur ;
	2.5.7. Détecter des problèmes de non fonctionnement de l'équipement.		L'apprenant(e) décrit les causes de non fonctionnement et propose les remèdes appropriés.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.5.8. Assurer une application uniforme de la peinture ou du vernis selon la méthode de travail.	CM	L'apprenant(e) énonce la méthode de travail. Le support est peint de manière uniforme et l'épaisseur de la couche de peinture est respectée.
	2.5.9. Porter des vêtements de protection.	CM	L'apprenant(e) applique correctement les prescriptions spécifiques de sécurité, d'hygiène et d'environnement lors de la mise en oeuvre de matières sous pression.
	2.5.10. Protéger par un équipement adapté, les mains, les yeux et les voies respiratoires, les oreilles.	CM	
	2.5.11. Assurer la ventilation des locaux.	CM	
2.6. Assurer le nettoyage de l'outillage et la remise en état du chantier.	2.6.1. Respecter le règlement en vigueur sur la protection de l'environnement.	CM	Avec toute la documentation à l'appui, l'apprenant(e) identifie et applique les réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.
	2.6.2. Ranger les produits de peinture suivant leur nature (produits nocifs, inflammables ...).	CM	
	2.6.3. Démontet et ranger (nettoyer, transporter et ranger).	CM	L'apprenant(e) : - démonte le matériel dans le respect des législations en vigueur ; - écarte les éléments ne répondant plus aux normes de sécurité. ;
	2.6.4. Entretenir les outils et machines au moyen des techniques adéquates de nettoyage.	CM	L'apprenant(e) effectue, aux moments opportuns, un nettoyage, une maintenance appropriée des outils et des machines pour conserver leur parfaite fonctionnalité, en appliquant les réglementations en matière d'environnement.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<p>2.6.5. Nettoyer l'outillage au moyen de solvants ou de diluants lors des passages à un autre traitement, une autre sorte de peinture ou au terme des travaux.</p>		
	<p>2.6.6. Remettre le chantier en état.</p>		
	<p>2.6.7. Nettoyer soigneusement le lieu de travail lorsqu'on le quitte et mettre en place le mobilier et l'appareillage électrique préalablement démonté.</p>	<p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remet les lieux de travail en état impeccable de propreté et de rangement ; - remonte l'appareillage en assurant la fonctionnalité initiale.

Fonction 03 : Effectuer des travaux de pose de revêtements souples de sol.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Installer le poste de travail.	3.1.1. Lire la feuille des travaux en vue de s'informer sur le type de revêtement à poser.	CM	Voir les indicateurs de la compétence 1.2.1 : "Consulter et interpréter les cahiers des charges et les plans."
	3.1.2. Différencier les produits de revêtement de sols.	CM	Avec toute la documentation appropriée, l'apprenant(e) <ul style="list-style-type: none"> • décrit les caractéristiques des matériaux couramment utilisés ; • décrit les propriétés des produits de collage, d'imprégnation, de traitement ... ; • traduit correctement la signification des symboles utilisés sur les différents produits.
	3.1.3. Lister les matériaux à mettre en œuvre : colles, isolants, vinyls, moyens d'imprégnation, PVC, tapis, adhésif, produits d'égalisation.	CM	
	3.1.4. Différencier les caractéristiques qualitatives, durabilité, prescription de traitement et d'entretien.	CM	
	3.1.5. Respecter la signification des symboles (mode de pose, type).	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	3.1.6. Assurer la protection des éléments existants : appareils électriques, appareils de chauffage, meubles,...		La protection des mobiliers, des objets est assurée correctement et sans dégradation en utilisant les moyens appropriés.
	3.1.7. Déplacer le mobilier et les objets qui ne sont pas fixés.	CM	
	3.1.8. Détacher les objets fixés interférant avec le travail et les éloigner (voir de même la sécurité électrique dans la compétence 2.1.5).	CM	
	3.1.9. Identifier et préparer les outils, les machines et les moyens de protection adéquats.	CM	Les outils, les machines et les moyens de protection nécessaires sont identifiés et caractérisés, et leur fonctionnalité vérifiée.
	3.1.10. Prévoir les protections pour les mains, les genoux et les pieds.		
	3.1.11. Porter des vêtements de travail appropriés (en référence à la fonction 7).	CM	Voir les indicateurs correspondants de la fonction 7.
3.2. Préparer des supports.	3.2.1. Respecter les tolérances de planéité imposées par le cahier des charges ou par le fabricant.	CM	Les contraintes des tolérances prévues par le cahier des charges sont correctement identifiées.
	3.2.2. Identifier la nature du support et vérifier son état: degré d'humidité, degré d'alcalinité, dureté, état poudreux,...	CM	La nature du support est identifiée correctement. Les appareils de mesure de l'état du support (planéité, humidité, ...) sont identifiés et utilisés correctement.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
			<p>Les conditions requises pour exécuter le travail sont déterminées judicieusement.</p>
	<p>3.2.3. Déposer les anciens revêtements (manuellement, chimiquement et mécaniquement).</p>	<p>CM</p>	<p>La procédure adéquate de dépôt de l'ancien revêtement, ainsi que de tous les éléments encombrant le chantier, est appliquée correctement.</p> <p>L'outillage et les produits nécessaires sont choisis et utilisés de manière appropriée.</p>
	<p>3.2.4. Déposer si nécessaire les portes, les plinthes et accessoires divers.</p>	<p>CM</p>	
	<p>3.2.5. Appliquer les couches d'accrochages ou autres: traitement d'isolation contre l'humidité, couche d'impression, d'imprégnation ou d'adhérence,...</p>	<p>CM</p>	<p>Le produit adéquat est sélectionné, et appliqué suivant les instructions du fabricant.</p>
	<p>3.2.6. Réparer les supports anciens abîmés et préparer les supports neufs : ponçage, dépoussiérage, ragréage et égalisation.</p>	<p>CM</p>	<p>Les petites opérations de réparation telles que la remise d'un carrelage, le remplacement d'une planche d'un plancher, ... sont effectuées soigneusement suivant l'art du métier.</p> <p>Le dépoussiérage est réalisé avec soin.</p> <p>Le mortier d'égalisation est préparé suivant les instructions du fabricant.</p>
	<p>3.2.7. Egaliser jusqu'à l'obtention d'une surface plane.</p>		<p>Le produit d'égalisation est étendu à la spatule jusqu'à l'obtention d'une surface plane, horizontale et régulière en respectant les tolérances imposées ou d'usage.</p>

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	3.2.8. Poncer la surface.		Le ponçage est réalisé avec le matériel approprié. Les outils mécaniques de ponçage sont utilisés correctement et efficacement.
3.3. Réaliser l'isolation.	3.3.1. Différencier les isolants thermiques et acoustiques pour sols.	CM	Avec tous les documents à l'appui, l'apprenant(e) identifie les isolants courants thermiques et phoniques, et décrit leurs caractéristiques.
3.4. Poser les revêtements.	3.4.1. Respecter les tolérances imposées par le cahier des charges et/ou la normalisation.	CM	Les tolérances sont identifiées et appliquées correctement.
	3.4.2. Dérouler, ajuster et découper les éléments d'application.	CM	Le revêtement est découpé soigneusement aux dimensions souhaitées (aux ciseaux ou au cutter) en respectant les tolérances prescrites, en respectant le sens de pose.
	3.4.3. Mettre en œuvre les colles ou autres produits de fixation selon les recommandations des fabricants.	CM	Le revêtement est placé avec précision en pose libre, collé uniformément sur le sol ou fixé correctement au moyen de bandes d'accrochage (utiliser éventuellement des bandes adhésives double face).
	3.4.4. Utiliser avec dextérité les outils du poseur tels que spatules dentées, plâtres, outillage de coupe, traceur, rouleau,...	CM	L'outil approprié est bien identifié et utilisé correctement avec les gestes professionnels adéquats.
	3.4.5. Assurer des assemblages précis.	CM	L'assemblage est réalisé avec le plus grand soin suivant la procédure appropriée. Les machines utilisées sont réglées correctement. Le respect de la sécurité pour l'utilisation des machines électriques est assuré.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	3.4.6. Fraiser et souder les joints entre différents lés au moyen de l'outillage électrique ou à la main.	CM	
	3.4.7. Régler l'outillage électrique.	CM	
	3.4.8. Poser et ajuster les accessoires de finition tels que : plinthes, entre porte, arrêt de porte, nez de marche.	CM	L'apprenant(e) : - identifie et place les accessoires couramment utilisés pour la finition ; - sélectionne et utilise correctement les outils appropriés.
3.5. Remettre le chantier et le matériel en état.	3.5.1. Nettoyer et remettre son chantier en état.	CM	La remise en ordre est réalisée soigneusement en veillant à l'intégrité du mobilier, des objets et du recouvrement posé. Les déchets et résidus sont traités et éliminés dans le respect des réglementations en vigueur en matière d'environnement.
	3.5.2. Remettre le mobilier et les objets à fixer en place.	CM	
	3.5.3. Assurer la maintenance du matériel.	CM	L'outillage est soigneusement nettoyé aux moments prévus. La fonctionnalité de l'outillage est vérifiée.

Fonction 04 : Poser des revêtements muraux.

Remarque : cette fonction fait appel aux mêmes activités et compétences respectives de préparation et de remise en état du chantier présentées dans la fonction 2 : " Effectuer des travaux de peinture ". On ne retiendra ici que les éléments spécifiques et donc complémentaires pour décrire la pose de revêtements muraux.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Choisir et acquérir les matériaux et le matériel.	4.1.1. Identifier et différencier les produits de revêtement muraux tels que : textiles, vinyles, liège, papiers peints, papiers de fond, fibres, colles.	CM	Avec toute la documentation appropriée, l'apprenant(e) décrit les caractéristiques des matériaux et les propriétés des produits couramment utilisés pour les revêtements de murs.
	4.1.2. Différencier : genre, type, disponibilité, en vente ou non dans le commerce, caractéristiques qualitatives, aspect, compatibilité et effets secondaires, ainsi que les matériaux résistant au feu et ininflammables.	CM	
4.2. Poser le revêtement.	4.2.1. Identifier et appliquer la technique de pose adaptée au type de revêtement (au mur et au plafond).	CM	L'apprenant(e) <ul style="list-style-type: none"> décrit les techniques classiques de pose pour les différents types de revêtements ; organise rationnellement le mode de pose en fonction des angles rentrants, et sortants, la présence des portes, cheminées, conduits et tuyauteries divers, interrupteurs et prises électriques, ...
	4.2.2. Préparer et conserver la colle conformément aux prescriptions.	CM	Les instructions du fabricant sont respectées. Le mélange est homogène.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	4.2.3. Tracer l'aplomb et le niveau.	CM	Les instruments appropriés sont utilisés correctement. Le tracé est précis.
	4.2.4. Appliquer la méthode de travail relative à la technique de pose retenue : débiter, encoller et plier les lés sur la table et/ou encoller le subjectile, afficher les lés, araser les lés, maroufler à la brosse, au rouleau ou à la palette selon le revêtement.	CM	<p>Les unités de matériaux sont mesurées et découpées avec précision.</p> <p>Les lés sont couverts de colle de manière égale et complète. Le temps d'imprégnation est respecté.</p> <p>Suivant le type de revêtement et les instructions du fabricant, les murs sont encollés de manière égale et complète, manuellement ou à l'encolleuse.</p> <p>Lors de l'exécution du travail, l'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assure l'aplomb avec le fil à plomb ou le niveau d'eau ; - évite les bulles d'air et les rides ; - veille au raccord précis des motifs ; - assure des découpes nettes et précises - évite d'endommager et de faire des taches de colle sur le matériau de revêtement ou l'éventuel revêtement de sol ou mobilier en présence ; - maintient le rythme de travail en tenant compte d'un certain temps de détrempe.
	4.2.5. Réaliser la décoration ou les finitions supplémentaires : appliquer à l'aide de colle ou de petits clous les cordons de finition, les moulures de recouvrement ou de décoration et les ornements.	CM	La technique est respectée. La finition est soignée.

Fonction 05 : Exécuter des travaux de décoration et de restauration.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Etablir un projet de décoration et/ou de rénovation partant d'une situation précise.	5.1.1. Identifier les subjectiles existants.	CEF	Remarque : l'activité concernée de conception du projet ne sera pas exercée dans l'apprentissage de base du métier. Elle devrait faire l'objet d'une formation complémentaire spécifique.
	5.1.2. Etablir un projet concret tenant compte de l'avis du demandeur.		
5.2. Appliquer les couches préparatoires sur support.	Voir les compétences, classement et indicateurs respectifs de la préparation des subjectiles en 2.2		
5.3. Appliquer les matières d'effets décoratifs.	5.3.1. Mettre en œuvre des techniques de traçage de filet.	CM	L'apprenant(e) assure une qualité répondant aux critères qui lui sont imposés dans la mise en œuvre de techniques de base de traçage et d'ornement pour, par exemple, imiter la coupe de pierres, de briques, de moulures, de filets de joints le long des moulures, de frises, de galons ou de filets, pour délimiter des panneaux, ...
	5.3.2. Mettre en œuvre des techniques de traçage de lettrage décoratif.	CEF/CEP	
	5.3.3. Mettre en œuvre des techniques des patines et vieillissement.	CM	L'apprenant(e) assure une qualité répondant aux critères qui lui sont imposés dans la mise en œuvre de techniques de base de patine et de vieillissement à base de glacis traditionnel et/ou actuel permettant des effets décoratifs tels que épongé, strié, peigné, tamponné, ...

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	5.3.4. Réaliser les poncifs et les pochoirs.	CEF/ CEP	
	5.3.5. Appliquer des vernis ou émaux haute brillance.	CEF/ CEP	
	5.3.6. Appliquer les techniques d'imitation des faux bois, marbre, bronze, pointe de diamant, vieil or, vieil argent, fer forgé, écaille, ivoire, pierre, nacre, faïençage, craquelure,...	CEF/ CEP	
	5.3.7. Mettre en œuvre des techniques de coloration et de décoration des bois (techniques anciennes et actuelles).	CEF/ CEP	
	5.3.8. Appliquer les métaux en feuilles (or, argent, bronze,...).	CEF/ CEP	
5.4. Appliquer les matières pour la rénovation du patrimoine ancien.	5.4.1. Identifier les matières d'époque.	CEF/ CEP	
	5.4.2. Réaliser le gabarit (calibre) des moulures à restaurer.	CEF/ CEP	
	5.4.3. Préparer des matières primaires (lait de chaux classique ou colles végétales et animales, cires,...).	CEF/ CEP	
	5.4.4. Appliquer les matières telles que : lait de chaux, détrempe, imitation de marbre,	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<p>peinture à la caséine, enduits stucs décoratifs comme "marmorino, montovano, stuco vénitano, sgraffito".</p>		
<p>5.5. Habiller des fenêtres avec tentures et voilages.</p>	<p>5.5.1. Assortir les voilages et les tentures lors de l'établissement du projet définitif en fonction des tons, de la décoration et des styles retenus.</p>	<p>CEF/ CEP</p>	
	<p>5.5.2. Appliquer les techniques de pose pour rails, cache-rails, stores,...</p>	<p>CEF/ CEP</p>	

Fonction 06 : Poser des vitrages et des miroirs décoratifs.

Remarque : **si une situation concrète se présente, l'apprenant(e) sera exercé à remplacer un vitrage simple placé au mastic de vitrier et/ou sur latte avec mastic élastomère. Le peintre n'interférera pas avec le métier de vitrier.**

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. Préparer le travail de pose.	6.1.1. Choisir et utiliser les outils de démontage (couteau de démastiquage, pinces,...).	CEF/ CEP	
	6.1.2. Appliquer les tolérances et le jeu nécessaires en fonction de la grandeur des carreaux et des batées.	CEF/ CEP	
	6.1.3. Utiliser les instruments de mesurage.	CEF/ CEP	
6.2. Commander les matériaux.	6.2.1. Identifier le type de verre à remplacer.	CEF/ CEP	
	6.2.2. Faire découper aux dimensions relevées.	CEF/ CEP	
	6.2.3. Choisir le type de mastic approprié.	CEF/ CEP	
	6.2.4. Choisir le type de fixation en fonction du travail à réaliser (vis, clous, colle,...).	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.3. Poser le vitrage.	6.3.1. Manipuler le verre avec les précautions d'usage (transport, stockage, emballage,...).	CEF/ CEP	
	6.3.2. Caler et le fixer soit au mastic, soit avec latte appliquée avec un élastomère, suivant les règles de l'art.	CEF/ CEP	
	6.3.3. Nettoyer le poste de travail, stocker les débris de verre dans les endroits prévus par la réglementation en vigueur.	CEF/ CEP	

Fonction 07 : Respecter les normes de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection de l'environnement.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	7.1.1. Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	
	7.1.2. Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail et des risques pour la santé des personnes.	CM	Par exemple, en collaboration avec la formation générale, il/elle identifie les éléments présentant des risques professionnels individuels et collectifs (outillages et équipements, produits, tâches à risque et zones dangereuses) en se référant à la réglementation générale sur le travail et aux recommandations particulières en matière de protection et prévention au travail.
	7.1.3. Identifier les situations potentiellement dangereuses.	CM	Il/Elle identifie et interprète correctement les pictogrammes.
	7.1.4. Prendre les précautions (vêtements, gants, chaussure de sécurité, protection de la tête, des yeux et des voies respiratoires) lors des opérations de préparation et traitement des subjectiles, lors de la manipulation ou du rangement de matières dangereuses (toxiques et inflammables).	CM	Il/Elle respecte le port des vêtements réglementaires appropriés au travail.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	7.1.5. Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie (permis de feu).	CM	Il/Elle applique les règles élémentaires en matière de prévention contre les dangers d'incendies et pratique correctement les gestes de première intervention.
7.2. Utiliser le matériel et les équipements.	7.2.1. Respecter les prescriptions réglementaires concernant l'utilisation de l'énergie électrique propres à la profession.	CM	L'apprenant(e) applique en toute sécurité les prescriptions de la réglementation relative à l'utilisation de l'énergie électrique au sujet de l'éclairage, de la force motrice de l'outillage fixe et mobile, ...
	7.2.2. Manipuler les outils tranchants et contondants, manuels et électromécaniques de manière appropriée, veiller à leur bon état de fonctionnalité.	CM	
	7.2.3. Installer, stabiliser, démonter et entretenir le matériel pour le travail en hauteur suivant les recommandations du fabricant et les réglementations en vigueur.	CM	Voir les indicateurs de l'activité 2.1 : "Monter les échafaudages et les échelles."
	7.2.4. Assurer la protection, la sécurité des personnes devant circuler dans l'environnement du chantier, des échafaudages, des échelles,...	CM	L'apprenant(e) sélectionne judicieusement les équipements de travail, les protections individuelles et collectives.
	7.2.5. Maintenir les locaux de chantier en état de propreté et d'hygiène.	CM	
7.3. Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel.	7.3.1. Identifier les produits dangereux, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur et des recommandations des fiches techniques associées.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> - identifie correctement les produits dangereux ; - les manipule suivant les recommandations des fiches techniques ;

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	7.3.2. Stocker les produits dangereux toxiques et inflammables dans le respect des législations et des réglementations en vigueur et en assurer leur protection.	CM	L'apprenant(e) stocke judicieusement des produits dangereux pour la santé et l'environnement dans le respect des législations, des réglementations en vigueur et des recommandations prescrites par les fabricants.
	7.3.3. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement relatives à l'utilisation de matières sous pression (pistolage).		Pour l'indicateur, voir la remarque en 2.5.
7.4. Appliquer les règles d'ergonomie.	7.4.1. Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle) manuellement et avec des engins simples.	CM	En collaboration avec la formation générale, (cours d'éducation physique par exemple), l'apprenant(e) choisit les positions ergonomiques adéquates pour les différentes opérations de travail et pour manipuler des charges pondéreuses ;
	7.4.2. Adopter en fonction des circonstances des positions ergonomiques appropriées.	CM	
7.5. Trier et évacuer les déchets et les résidus.	7.5.1. Trier et stocker les déchets dans le respect des législations, des réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CM	L'apprenant(e) : - identifie, lit et interprète les législations et réglementations en vigueur en matière d'environnement, - trie et stocke les déchets, avec soin, dans le respect des législations et réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.
	7.5.2. Evacuer les déchets en utilisant les moyens appropriés dans le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CEP	

Fonction 8 : S'intégrer dans la vie professionnelle.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
8.1. Assurer la qualité.	8.1.1. Utiliser les documents de référence.	CM	
	8.1.2. Planifier son travail.	CM	
	8.1.3. Respecter les délais.	CEP	
	8.1.4. Evaluer son travail en termes de qualité..... et de quantité.....	CM CEP	
	8.1.5. Réaliser des autocontrôles.	CM	
	8.1.6. S'informer, auprès de son responsable, du travail à réaliser.	CM	
	8.1.7. S'informer des exigences du client et du fournisseur.	CEF/ CEP	
	8.1.8. Respecter les collègues et le travail des autres.	CEP	
	8.1.9. Constater les non conformités techniques, organisationnelles et relationnelles.	CEF/ CEP	
	8.1.10. Avertir le responsable en temps utile en cas de problème.	CM	
	8.2.1. S'informer sur les notions de base du volet	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
<p>8.2. Appliquer les connaissances administratives, techniques et générales nécessaires à l'exercice de la profession.</p>	<p>administratif propres à l'exercice de la profession, comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enregistrement et l'agrégation comme entrepreneur ; - les droits et les obligations du sous-traitant ; - les principales réglementations en matière d'attribution et d'exécution des marchés publics ; - la responsabilité décennale ; - les assurances nécessaires ; - le contrat d'entreprise ainsi que les droits et obligations de l'entrepreneur et du maître d'ouvrage; - la manière selon laquelle une demande de permis de bâtir doit être introduite, la composition du dossier et les procédures à suivre ; - les plans d'exécution et cahiers des charges ; - la procédure de suivi et de contrôle des travaux, ainsi que leur réception ; - les réglementations en matière de coordination de la sécurité et les travaux en hauteur ; - les principes de politique de qualité et de certification ; - la prise en compte des frais généraux de la construction et du risque lié au chantier; - le calcul de vérification ; - les techniques de planification ; - la théorie générale de lecture de plans ; 		

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> - les connaissances de base de la réglementation relative aux permis d'environnement ; - la déclaration des travaux. 		
	<p>8.2.2. Appliquer les connaissances des matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) matériaux de finition : les peintures, les vernis, les transparents teintés, les produits transparents pour la protection du bois, les revêtements décoratifs, les papiers peints et revêtements divers, les revêtements de sol souples et les matériaux de recouvrement et d'imprégnation ; b) produits auxiliaires y compris colle, produits d'égalisation, enduits et produits de réparation, liquides et abrasifs. 	CM	
	<p>8.2.3. Appliquer les connaissances techniques de base des spécifications techniques (STS) pour les activités de finition, du choix des matériaux de finition et des produits auxiliaires.</p>	CM	
	<p>8.2.4. Appliquer les connaissances techniques suivantes : le nettoyage, la vérification, l'analyse et la préparation des supports, l'enlèvement de matériaux de finition existants, y compris les connaissances relatives à l'enlèvement de revêtements et de colles contenant de l'amiante.</p>	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	8.2.5. Collecter les informations concernant les connaissances générales des notes d'information technique du CSTC et des standards de qualité en rapport avec les activités de la finition.	CM	

Secteur 3 : CONSTRUCTION

Objets :

PQ – PF Peintre

ARBORESCENCE

PQ	PF		
	CQ6 (P ou T)	CQ7 (P ou T)	Profils Spécifiques
<i>Peintre</i> <i>AP : 05/07/2001</i>	<i>Peintre (P)</i> <i>CG : 20/09/2001</i> <i>M : 28/11/2002</i>		
Peintre version approuvée en Commission Consultative du 25/05/2009	Peintre (P) version approuvée en Commission Consultative du 25/05/2009		

CC : Commission Consultative – AP : Assemblée Plénière – PA : Parlement

En italique : profil à abroger.

Case grisée : profil soumis à l'approbation.

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

3. CONSTRUCTION

3.4. BOIS

3.4.1. TECHNICIEN / TECHNICIENNE DES INDUSTRIES DU BOIS

PROFIL DE FORMATION

PQ ayant généré le PF : Technicien des industries du bois/ Technicienne des industries du bois.	Approbation par la Commission	
	Validation par la CCPQ	12 juin 2009

LE METIER

Le technicien des industries du bois est un professionnel de la transformation du bois brut en produits de base, produits dérivés et connexes. Il gère les opérations de production (pour des ouvrages tels que : châssis, portes, volets, escaliers, meubles, construction en bois,...) depuis les commandes jusqu'à la logistique de l'entreposage et de l'expédition, en passant par la planification des différents postes de travail en atelier ou sur chantier extérieur.

Il est chargé de superviser les différentes opérations (en atelier, sur chantier) et est également associé à la gestion administrative et commerciale de l'entreprise.

Le Technicien des industries du bois est un professionnel capable de :

- analyser un projet et sa faisabilité,
- établir un coût de production,
- choisir les matériels et matériaux appropriés,
- organiser l'unité de production,
- contrôler la qualité des produits aux différents stades,
- assurer le suivi de la production,
- participer au suivi administratif et commercial,
- appliquer les règles de prévention des accidents de travail, d'hygiène et de protection de l'environnement,
- veiller aux bonnes relations au sein du personnel.

L'activité s'exerce au sein de l'atelier de production ou sur chantier extérieur. Une bonne connaissance de l'outil informatique est indispensable, de même qu'une bonne capacité à poser un diagnostic précis.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des partenaires sociaux qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

La présidente de la Commission Consultative,

Nathalie BERGERET

Les chargés de mission,

Robert LAHAYE

Luc FONTAINE

TABLE DES MATIERES

FONCTION 1 :	RESPECTER LES PRESCRIPTIONS DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	PAGE 5
FONCTION 2 :	S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE	PAGE 7
FONCTION 3 :	ANALYSER UN PROJET ET ENVISAGER SA REALISATION	PAGE 12
FONCTION 4 :	CHOISIR LES MATERIAUX APPROPRIES ET ETABLIR DES COÛTS DE PRODUCTION	PAGE 16
FONCTION 5 :	ORGANISER L'UNITE DE PRODUCTION	PAGE 19
FONCTION 6 :	ASSURER LE SUIVI DE LA PRODUCTION	PAGE 22
FONCTION 7 :	ASSURER LE SUIVI DU PLACEMENT DES OUVRAGES	PAGE 24
FONCTION 8 :	PARTICIPER A LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE	PAGE 25

FONCTION 1 : RESPECTER LES PRESCRIPTIONS DE SECURITE, D'HYGIENE, D'ERGONOMIE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
1.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	1.1.1. Respecter dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	
	1.1.2. Respecter les prescriptions en matière de sécurité, de protection des biens, des personnes et de l'environnement.	CM	
	1.1.3. Respecter les impositions du code du bien-être au travail (anciennement RGPT).	CM	
	1.1.4. Utiliser les équipements de protection individuels et collectifs spécifiques aux travaux à réaliser.	CM	
1.2. Participer au climat de sécurité, d'hygiène et de respect de l'environnement.	1.2.1. Respecter les mesures de sécurité, individuelles et collectives, à prendre lors de l'utilisation d'outils et de matériels dans le respect des personnes, des biens et de l'environnement.	CM	
	1.2.2. Respecter les règles ergonomiques de manutention.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
1.3. Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel.	1.3.1. Identifier les produits dangereux utilisés dans le cadre de la profession et les produits d'usage courant, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage, dans le respect des réglementations en vigueur.	CM	
	1.3.2. Prendre connaissance des fiches de sécurité et participer à l'élaboration des règlements de l'atelier et des chantiers.	CEF/ CEP	
	1.3.3. Trier et stocker les déchets et les produits nocifs dans le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CM	
	1.3.4. Evacuer les déchets et les produits nocifs, dans le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CEF/ CEP	

FONCTION2 : S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
2.1. Développer des attitudes professionnelles.	2.1.1. Organiser et planifier son travail.	CEP	
	2.1.2. Assurer le suivi des travaux.	CM	L'apprenant(e) sera capable de sérier les tâches.
	2.1.3. Contrôler le travail en termes de qualité et de rentabilité	CM CEP	
	2.1.4. Travailler de façon autonome.	CEP	
	2.1.5. Exercer son sens des responsabilités dans les limites de ses fonctions.	CEP	
	2.1.6. Appliquer les instructions de travail reçues.	CM	L'apprenant(e) applique les instructions dans le cadre des activités proposées.
	2.1.7. Assurer une relation de qualité avec les personnes : personnel, collègues, fournisseurs, clients, bénéficiaires...	CEP	
	2.1.8. Impulser un esprit modérateur en cas de conflit.	CEP	
	2.1.9. Travailler en équipe, le cas échéant.	CM	
	2.1.10. Appliquer les règles de déontologie professionnelle : droit au respect de la vie privée, confidentialité des données, secret professionnel, devoir de réserve,...	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
	2.1.11. Evaluer, dans le cadre d'un groupe de travail, l'incidence d'une nouvelle technologie ou de nouvelles normes sur les opérations de production.	CEF/ CEP	
2.8. Communiquer.	2.2.1. Utiliser le langage technique adéquat.	CM	
	2.2.2. Pratiquer les techniques de communication efficaces : écoute active, reformulation, empathie, discours explicite, etc.	CEF	
	2.2.3. Gérer les relations avec la clientèle et les différents corps de métier.	CEF/ CEP	
	2.2.4. Entretenir une conversation technique élémentaire en utilisant des notions de base de Néerlandais, Anglais et/ou Allemand.	CEF/ CEP	
2.9. Utiliser l'outil informatique	2.3.1. Utiliser l'outil informatique et des documents de référence pour communiquer, encoder et rechercher des données techniques relatives aux travaux à effectuer.	CM	
	2.3.2. Utiliser les logiciels de DAO dédiés aux industries du bois et/ou aux constructions en bois.	CM	L'apprenant(e) utilise les logiciels en vue de produire un document de travail destiné à échanger des informations avec le bureau d'études.
2.10. Situer l'entreprise dans la filière bois.	2.4.1. Identifier les industries de l'amont et de l'aval	CM	
2.11. Gérer une documentation technique relative aux matériels et matériaux.	2.5.1. Classer la documentation, éventuellement à l'aide d'un logiciel spécifique.	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
	2.5.2. Lire et interpréter la documentation technique.	CM	L'apprenant(e) serait utilement aidé par la mise à disposition de documents en langues étrangères (Néerlandais, Allemand, Anglais).
	2.5.3. Suivre l'évolution des techniques et des matériaux.	CEF/ CEP	
2.12. Appliquer les connaissances administratives, techniques et générales nécessaires à l'exercice de la profession.	2.6.1. Collecter les informations concernant les connaissances générales reprises dans les notes d'information techniques du CSTC et des standards de qualité en rapport avec les activités de la menuiserie.	CM	L'apprenant(e) enrichit un travail de recherche par une documentation scientifique.
	2.6.2. Appliquer les connaissances de base du dimensionnement des structures et des spécifications techniques (STS) en rapport avec les activités de menuiserie.	CM	
	2.6.3. S'informer sur les notions de base du volet administratif propres à l'exercice de la profession, comme : <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'enregistrement et l'agrément comme entrepreneur, ➤ les droits et obligations du sous-traitant, ➤ les principales réglementations en matière d'attribution et d'exécution des marchés publics, ➤ la responsabilité décennale, ➤ les assurances nécessaires, ➤ le contrat d'entreprise ainsi que les droits et obligations de l'entrepreneur et du maître d'ouvrage, 	CM	L'apprenant(e) sera capable de s'informer correctement face aux situations rencontrées.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ la manière selon laquelle une demande de permis de bâtir doit être introduite, la composition du dossier et les procédures à suivre, ➤ les plans d'exécution et cahiers des charges, ➤ la procédure de suivi et de contrôle des travaux, ➤ les principes de politique de qualité et de certification, ➤ la prise en compte des frais généraux de la construction et du risque lié au chantier, ➤ le calcul de vérification, ➤ les techniques de planification, ➤ les connaissances de base de la réglementation relative aux permis d'environnement, ➤ la déclaration des travaux, ➤ la réception provisoire et définitive des travaux. 		
2.13. Appliquer les concepts de performance énergétique des bâtiments.	<p>2.7.1. Distinguer et appliquer les critères techniques qui induisent une démarche volontaire d'efficacité énergétique.</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>2.7.2. Veiller à la bonne isolation des parois.</p>	<p>CM</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) identifiera les différents critères, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le coefficient de transmission thermique (U) d'une paroi, - le niveau d'isolation thermique (K) d'une enveloppe, - le niveau de consommation d'énergie primaire (Ew), - la ventilation et la surchauffe. <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>L'apprenant(e) se réfère, dans le cadre des situations proposées, au cahier des</p>

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
			charges (épaisseur et qualité des isolants,...).
	2.7.3. Evaluer les conséquences des infiltrations d'air.	CM	L'apprenant(e) vérifie la bonne étanchéité du bâtiment.
	2.7.4. Assurer la bonne continuité de l'isolation thermique d'un bâtiment.	CM	L'apprenant(e) applique les règles pour une isolation de qualité (bonnes jonctions pour éviter les ponts thermiques,...).

FONCTION 3 : ANALYSER UN PROJET ET ENVISAGER SA REALISATION

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
3.1. Lire, interpréter et réaliser des plans et des croquis cotés.	3.1.1. Distinguer, interpréter et réaliser les plans d'ensemble, de détails et les croquis cotés.	CM	L'apprenant(e) réalisera les plans et croquis utiles aux travaux.
	3.1.2. Interpréter et appliquer les règles et normes du dessin technique.	CM	
3.2. Lire un cahier des charges et en interpréter les implications.	3.2.1. Identifier les types de renseignements contenus dans un cahier des charges.	CM	
	3.2.2. Lister les matériaux nécessaires.	CM	
	3.2.3. Identifier les caractéristiques de chacun des produits ou catégories de produits.	CM	
	3.2.4. Evaluer la compatibilité entre les différents produits utilisés dans une fabrication.	CEP	
	3.2.5. Evaluer l'influence des propriétés d'un matériau sur son usinage.	CM	
	3.2.6. Différencier les matériaux connexes et autres	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE	
	(quincaillerie, vitrerie, matériaux d'isolation et d'étanchéité,...).			
3.3. Vérifier l'adéquation entre les plans et le cahier des charges.	3.3.1. Repérer les anomalies, les incompatibilités et les erreurs éventuelles.	CM		
	3.3.2. Informer les responsables de l'entreprise à propos des constats repérés.	CEP		
	3.3.3. Proposer des solutions à ces problèmes dans un groupe de travail.	CEP		
3.4. Concevoir le travail à réaliser (assemblages, structures, design, etc.).	3.4.1. Synthétiser les informations données par le client.	CM	L'apprenant(e) rencontrera ces compétences dans le cadre d'activités concrètes ou simulées.	
	3.4.2. Réaliser une esquisse ou un croquis élaboré à partir de photos, de dessins, d'informations données par le client.	CM		
	3.4.3. Définir l'agencement des éléments sur la base de critères esthétiques et fonctionnels.	CM		
	3.4.4. Définir les assemblages de menuiserie, de charpente et d'ameublement.	CM		
	3.4.5. Identifier et choisir les différents moyens de	CM		

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
	liaison entre éléments.		
	3.4.6. Choisir les quincailleries nécessaires.	CM	
3.5. Analyser les ressources matérielles disponibles.	3.5.1. Inventorier le matériel nécessaire à une production.	CM	
	3.5.2. Distinguer le matériel disponible du matériel manquant.	CM	
	3.5.3. Sélectionner et examiner les machines et outillages indispensables à la production selon des critères objectifs : - caractéristiques, - modes d'emploi, - champs d'utilisation.	CM	
	3.5.4. Proposer l'achat, la location de matériel ou la sous-traitance d'une partie des travaux.	CEP	
3.6. Vérifier, s'il y a lieu, les caractéristiques techniques des produits (tests).	3.6.1. Participer aux essais courants.	CM	
	3.6.2. Apprécier l'opportunité de faire exécuter des essais en laboratoire.	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
	3.6.3. Interpréter les fiches techniques des fabricants et les résultats de tests en laboratoire.	CM	
	3.6.4. Appliquer une méthode normalisée de mesure des propriétés physiques et mécaniques des matériaux.	CEF/ CEP	
	3.6.5. Utiliser les appareils de mesure adéquats.	CM	
	3.6.6. Utiliser la terminologie spécifique.	CM	
	3.6.7. Analyser les nouveaux marquages CE des produits de menuiserie ou de tout autre classement en vigueur.	CM	
	3.6.8. Appliquer les connaissances générales des notes d'information techniques du Centre Scientifique et Technique de la Construction et des standards de qualité sur les produits.	CM	L'apprenant(e) appliquera ces connaissances sur base des produits rencontrés au cours de sa formation.
3.7. Définir une(des) méthode(s) de fabrication.	3.7.1. Réaliser si nécessaire un(des) prototype(s).	CM	L'apprenant(e) réalisera un(des) prototype(s) dans les réalisations rencontrées au cours de sa formation, s'il y a lieu.
	3.7.2. Décomposer la production en étapes autonomes.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
	3.7.3. Préciser les étapes de la fabrication.	CM	
3.8. Estimer la possibilité d'insérer une nouvelle commande dans le planning de l'entreprise.	3.8.1. Identifier l'état d'avancement des travaux en cours.	CEP	
	3.8.2. Déterminer les priorités et les ressources disponibles.	CEP	
	3.8.3. Remettre un avis argumenté.	CEP	
	3.8.4. Ajuster le planning.	CEP	

FONCTION 4 : CHOISIR LES MATERIAUX APPROPRIES ET ETABLIR DES COÛTS DE PRODUCTION.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
4.1. Caractériser les produits de base et les produits dérivés.	4.1.1. Différencier les essences commerciales de bois (indigènes, importées) en appliquant les critères d'identification.	CM	
	4.1.2. Différencier les caractéristiques et les classes de qualité des bois et des produits dérivés (panneaux, lamellés collés,...).	CM	
	4.1.3. Identifier les caractéristiques à prendre en compte (composantes et structure) pour la mise en œuvre du matériau.	CM	
	4.1.4. Repérer et mesurer l'importance des anomalies de structure (défauts).	CM	
	4.1.5. Etablir des liens entre les propriétés physiques d'un matériau et sa position dans une structure.	CEF/ CEP	
	4.1.5. Identifier : - les types de séchages, - les procédés de traitement et de protection,	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
	- etc.		
4.2. Etablir des métrés quantitatifs et les vérifier.	4.2.1. Identifier, poste par poste, les types de matériaux et la manière de les quantifier.	CM	
	4.2.2. Calculer, à partir du plan, les quantités de matériaux nécessaires.	CM	
	4.2.3. Rédiger le bordereau des matériaux.	CM	
4.3. Lancer des appels d'offres auprès des sous-traitants et/ou des fournisseurs.	4.3.1. Chercher la documentation adéquate sur le marché de la sous-traitance et des fournisseurs (agrégation, savoir-faire, délais, coûts, etc.).	CEF/ CEP	
	4.3.2. Transmettre les informations aux sous-traitants et aux fournisseurs.	CEP	
	4.3.3. Rédiger une demande de remise de prix (lettre-type).	CM	
4.4. Sélectionner les offres reçues.	4.4.1. Analyser une offre de prix (conditions de location de matériels, assurances, label de qualité, délais, références, prix de vente, type de marché, etc.).	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
	4.4.2. Comparer diverses offres de prix et déterminer des critères de choix.	CEP	
	4.4.3. Argumenter le choix d'un sous-traitant et/ou d'un fournisseur.	CEP	
4.5. Déterminer les coûts directs et indirects.	4.5.1. Différencier coûts directs et coûts indirects.	CM	
	4.5.2. Etablir un tableau synthèse des différents coûts : - coûts directs, - coûts indirects.	CM	L'apprenant(e) réalise cette classification par rapport à un secteur d'activités choisi.
	4.5.3. Présenter le tableau des coûts dans un groupe de décision.	CEP	

FONCTION 5 : ORGANISER L'UNITE DE PRODUCTION.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
5.1. Déterminer les besoins en matériaux pour chaque poste de l'unité de production.	5.1.1. Evaluer les quantités nécessaires.	CM	
	5.1.2. Rédiger le bordereau de débit ou de sortie du magasin.	CM	
5.2. Vérifier le stock disponible et tenir à jour les inventaires.	5.2.1. Identifier les produits.	CEP	
	5.2.2. Compléter et tenir à jour des fiches d'inventaire.	CEP	
	5.2.3. Commander si nécessaire les produits manquants.	CEP	
5.3. Implanter le matériel en fonction de la production à réaliser (atelier flexible ou nouvelle implantation).	5.3.1. Identifier la logique d'enchaînement des phases de fabrication.	CM	
	5.3.2. Moduler l'organisation si nécessaire.	CM	
	5.3.3. Fixer les dégagements (sécurité).	CM	
5.4. Analyser les tâches liées à chacun des postes de travail.	5.4.1. Identifier le processus de fabrication.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
	5.4.2. Relever les difficultés possibles d'une production et proposer des solutions pour réduire au maximum les défauts d'exécution ou les retards éventuels.	CEP	
	5.4.3. Comparer les différentes méthodes de travail afin d'optimiser la rentabilité et la qualité en fonction : <ul style="list-style-type: none"> - des moyens mis en œuvre (matériels et humains), en ce compris le transport, - des matériaux et techniques mis en œuvre, - des durées d'exécution, - des conditions climatiques et des délais, - des procédures de contrôle. 	CEP	
5.5. Contrôler le fonctionnement et le réglage des machines tout en procédant aux essais.	5.5.1. Interpréter les documents techniques des différentes machines.	CM	L'apprenant(e) mobilisera cette compétence sur les machines rencontrées au cours de sa formation.
	5.5.2. Choisir et monter les outils.	CM	L'apprenant(e) mobilisera cette compétence sur base des outils rencontrés au cours de sa formation.
	5.5.3. Procéder aux réglages des machines.	CM	L'apprenant(e) mobilisera cette compétence sur les machines rencontrées au cours de sa formation.
	5.5.4. Assurer la programmation des machines à commande numérique.	CEF/ CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
	5.5.5. Procéder aux essais.	CM	
5.6. Tester occasionnellement certains produits.	5.6.1. Lire et interpréter les données fournies par les organismes professionnels reconnus.	CM	
	5.6.2. Procéder aux essais (matériaux, colles, vernis, etc.).	CM	
5.7. Etablir le planning de fabrication et distribuer le travail en pensant aux économies réalisables.	5.7.1. Décomposer la production en étapes de fabrication.	CM	
	5.7.2. Rédiger le planning en collaboration avec le responsable de production et le bureau d'études.	CM	L'apprenant(e) est familiarisé avec les composantes d'un planning.
	5.7.3. Ventiler les tâches et expliquer clairement leur incidence.	CEP	
	5.7.4. Etablir des bilans réguliers de l'état d'avancement des travaux par rapport aux prévisions.	CEP	
5.8. Etablir la logistique relative au transport, à l'entreposage et à la manutention de la matière première.	5.8.1. Identifier les matières premières et les encours de production.	CEP	
	5.8.2. Déterminer le cheminement approprié.	CEP	
	5.8.3. Utiliser les moyens de manutention adéquats.	CEF/ CEP	
	5.8.4. Prévoir des endroits d'attente (zones tampons).	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
5.9. Etablir la logistique relative à l'entreposage et à l'expédition des produits.	5.9.1. Respecter les règles d'entreposage.	CM	
	5.9.2. Veiller à la protection des produits finis.	CM	
	5.9.3. Organiser l'entreposage en fonction du planning de sortie.	CEP	

FONCTION 6 : ASSURER LE SUIVI DE LA PRODUCTION.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
6.1. Contrôler le processus de production et la qualité des produits.	6.1.1. Etablir et/ou appliquer un protocole de vérification en vue de maintenir : - les paramètres fixés (vitesse, tolérances, fini des surfaces, etc.) ; - les spécifications (délais, quantités, qualité, etc.).	CM	
	6.1.2. Assurer l'approvisionnement des postes de travail.	CEP	
	6.1.3. Appliquer le plan de contrôle des produits (échantillonnage, collecte et analyse des données) pour en assurer la qualité en relation avec le cahier des charges.	CM	L'apprenant(e) respectera les normes internationales de gestion de la qualité (ISO).
	6.1.4. Chronométrer les différentes opérations de production.	CEP	
6.2. Diagnostiquer les dysfonctionnements et écarts de production.	6.2.1. Evaluer le degré de gravité des dysfonctionnements et écarts de production.	CM	L'apprenant(e) mobilisera cette compétence au cours de sa formation.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
	6.2.2. Proposer des solutions.	CM	L'apprenant(e) mobilisera cette compétence au cours de sa formation.
	6.2.3. Remédier aux dysfonctionnements.	CM	L'apprenant(e) mobilisera cette compétence au cours de sa formation.
	6.2.4. Appliquer des notions théoriques (en électricité, en mécanique, en hydraulique, en pneumatique) au diagnostic et à la résolution de problèmes.	CM	L'apprenant(e) mobilisera cette compétence au cours de sa formation.
	6.2.5. Rédiger un rapport d'intervention.	CM	L'apprenant(e) mobilisera cette compétence au cours de sa formation.
6.3. Vérifier le respect du plan de production fixé et apporter les correctifs s'il y a lieu.	6.3.1. Evaluer l'impact du respect ou du non respect du plan de production.	CEP	
	6.3.2. Choisir les dispositions nécessaires pour remédier au non respect du plan de production (outils, fournitures, heures supplémentaires, etc.).	CEP	
	6.3.3. Participer à la production si nécessaire.	CM	
6.4. Organiser la maintenance des matériels (machines, outillage, véhicules, engins de levage, etc.).	6.4.1. Etablir et tenir à jour un planning d'entretien à partir des données fournies par les fabricants.	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
	6.4.2. Organiser la maintenance de premier niveau.	CM	

FONCTION 7 : ASSURER LE SUIVI DU PLACEMENT DES OUVRAGES.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
7.1. Assurer le suivi du placement des ouvrages menuisés et matériaux connexes.	7.1.1. Appréhender les techniques de placement et de réparation d'éléments menuisés (châssis, portes, volets, contrevents, portails, escaliers, vérandas, meubles,...).	CM	
	7.1.2. Appréhender les techniques de placement et de réparation d'éléments périphériques durs sur mur et sur sol (tablette, pierre bleue, carrelage, entre-porte,...).	CM	
	7.1.3. Appréhender les techniques de construction de cloisons et de faux-plafonds.	CM	
7.2. Contrôler la qualité des ouvrages placés en référence au cahier des charges.	7.2.1. Etablir les liens entre le cahier des charges et les produits finis.	CM	
	7.2.2. Vérifier le bon fonctionnement des ouvrages placés.	CM	

FONCTION 8 : PARTICIPER A LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
8.1. Présenter les produits et services à la clientèle.	8.1.1. Mettre en œuvre des techniques de questionnement et de reformulation en vue de déterminer les besoins d'un client.	CEF/ CEP	
	8.1.2. S'adapter au niveau d'exigence du client.	CEP	
	8.1.3. Structurer une argumentation (rapport qualité-prix, documentation, services divers, prototypes, etc.) en vue de conseiller un futur client.	CM	
	8.1.4. Participer à l'élaboration du devis.	CM	
8.2. Assurer la vente.	8.2.1. Participer à l'élaboration et au suivi des documents commerciaux et administratifs courants (facture, note de crédit, contrat de service après-vente, contrat de garantie, location, crédit, etc.).	CEF	
8.3. Organiser le service après-vente.	8.3.1. Appréhender les implications d'un contrat de garantie.	CM	L'apprenant(e) sera sensibilisé aux différents types de garantie (décennale,

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS.	INDICATEURS DE MAÎTRISE
			de pose, sur matériaux,...).
	8.3.2. Utiliser une méthode de classement efficace (documentation, matériel de rechange, retours, dossiers de suivi,...).	CEF/ CEP	
	8.3.3. Planifier des visites d'intervention et de contrôle si nécessaire.	CEP	

LEXIQUE

PQ : Profil de Qualification.

PF : Profil de Formation.

C.C.P.Q : Commission Communautaire des Professions et Qualifications.

CM : Compétences à maîtriser.

CEF : Compétence à exercer au cours de cette formation mais dont la maîtrise ne peut être certifiée qu'au-delà de ladite formation par un opérateur de formation.

CEP : Compétence à exercer durant cette même formation mais dont la maîtrise ne pourra être acquise qu'à travers l'activité professionnelle elle-même.

Secteur 3 : **CONSTRUCTION**

ARBORESCENCE

Objets :

PQ – PF Technicien/Technicienne des industries du bois

PQ	PF		
	CQ6 (P ou T)	CQ7 (P ou T)	Profils Spécifiques
<p><i>Technicien des industries du bois</i></p> <p><i>AP : 12/12/2000</i></p>	<p><i>Technicien des industries du bois (T)</i></p> <p><i>CG : 17/05/2001</i></p> <p><i>M : 28/11/2002</i></p>		
<p>Technicien/ Technicienne des industries du bois</p> <p>version approuvée en Commission Consultative du 25/05/2009</p>	<p>Technicien/ Technicienne des industries du bois (T)</p> <p>version approuvée en Commission Consultative du 25/05/2009</p>		

CC : Commission Consultative – AP : Assemblée Plénière – PA : Parlement

En italique : profil à abroger.

Case grisée : profil soumis à l'approbation.

9. SCIENCES APPLIQUEES**9 .1 ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES****9.1.3. ASSISTANT(E) OPERATEUR(RICE) DE PRODUCTION
DES ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES****PROFIL DE FORMATION**

	Approbation du PQ par la CCPQ	
	Approbation par la Commission Consultative	
	Validation par la C.C.P.Q.	23 janvier 2009
	Accord du Conseil Général	18 juin 2009
	Confirmation du Parlement	
	Parution au Moniteur	

1. RÔLES ET DEFINITIONS AU NIVEAU DES RESPONSABILITES

L'assistant opérateur de production dans les entreprises agro-alimentaire est une personne qualifiée qui, en semi-autonomie, intervient dans les tâches préparatoires, de soutien, et de finition du processus de production de denrées alimentaires.

Il doit être capable de :

- Effectuer les opérations de production de routines
- Assurer la surveillance du processus et intervenir pour les arrêts d'urgence.
- Résoudre les dysfonctionnements courants (blocage, débordements) et incidents mineurs (alignements...)
- Assurer les contrôles simples de qualité (couleur, forme, goût...)
- Appliquer les directives de sécurité, d'hygiène et d'environnement spécifiques au secteur.

2. CHAMP D'ACTIVITES

On retrouve l'assistant production dans les tâches liées aux processus industriels, semi-industriels et artisanaux de production et/ou d'élaboration de produits alimentaires.

3. PROFIL DE L'ASSISTANT OPERATEUR DE PRODUCTION DES ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES

Le profil recouvre plusieurs domaines :

- La connaissance et l'application :
des règles de la sécurité individuelle et collective de base (pictogrammes, danger du courant électrique, des éléments tournants, contondants, coupants)
les règles d'hygiène, individuelles et collectives de production de denrées alimentaires.
- La structure générale d'une chaîne de production automatisée et/ou semi-automatisée
- Le contrôle du déroulement correct du processus et le respect des consignes de production et les normes de qualité.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Le président de la commission consultative

Fabian SCUVIE

Le chargé de mission

Xavier DELPIERRE

<i>TABLE DES MATIERES</i>

Fonctions	Pages
Fonction 1 - Préparer et organiser son poste de travail.	4
Fonction 2 - Participer à la conduite d'un procédé de production : Surveillance du bon fonctionnement Contrôle qualité Assurer les alimentations de produits Procédure d'arrêt d'urgence	5
Fonction 3 - Détecter les dysfonctionnements	7
Fonction 4 - Effectuer la maintenance-de premier niveau	8
Fonction 5 - Appliquer les impératifs de sécurité, d'hygiène et d'environnement	10
Fonction 6 - Communiquer des informations liées à la production	13

Fonction 1 : Préparer et organiser son poste de travail.

ACTIVITES.	COMPETENCES	Classe de Comp.	INDICATEUR DE MAITRISE DE LA COMPETENCE
1.1 Prendre connaissance du programme de production (fabrication et conditionnement)	1.1.1 Interpréter- une fiche de production et un planning de production	CM	L'apprenant identifie et interprète des indicateurs de quantité, de timing, de production, ...
	1.1.2 Décoder les informations spécifiques du produit envisagé.	CM	
1.2 Assurer l'approvisionnement des matières premières et des emballages avant et pendant la production	1.2.1 Vérifier <ul style="list-style-type: none"> - la disponibilité des différentes matières premières et/ou produits d'emballage - la quantité suffisante en fonction de la fiche de production - la conformité exigée par la fiche de- production 	CM	
	1.2.2 Signaler les anomalies (qualité et quantité observables) de conformité, constatées au niveau des matières premières et/ou produits d'emballage	CM	

ACTIVITES.	COMPETENCES	Classe de Comp.	INDICATEUR DE MAITRISE DE LA COMPETENCE
	1.2.3. Vérifier les approvisionnements de ligne en fonction de la recette (composants)	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	1.2.4. Alimenter les machines	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type .

Fonction 2 : Participer à la conduite d'un procédé de production

ACTIVITES	COMPETENCES	Classe de comp.	INDICATEUR DE MAITRISE DE LA COMPETENCE
2.1 Participer au démarrage du processus de production	2.1.1 Vérifier la présence et la fonctionnalité des différents organes	CM	Expliquer le synoptique de fonctionnement d'une machine
	2.1.2 Assister l'opérateur dans les activités de démarrage (à vide et avec matières premières)	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type .
	2.1.3 Vérifier le fonctionnement correct du processus (points de contrôle)	CEP	
2.2 Surveiller le déroulement de la production	2.2.1 Assurer les alimentations correctes en produits (matières premières)	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type .
	2.2.2 Assurer les contrôles de routine aux différents stades de la production	CEP	
	2.2.3 Vérifier les produits sortants	CM	L'apprenant vérifie les produits sortant de sa zone de travail Cette compétence sera vérifiée en

ACTIVITES	COMPETENCES	Classe de comp.	INDICATEUR DE MAITRISE DE LA COMPETENCE
			entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type .
	2.2.4. Appliquer les consignes d'arrêt d'urgence en cas d'anomalie et de redémarrage en phase de production.	CEP	
	2.2.5 Prélever aux différents stades de la production les échantillons de contrôle selon les règles imposées	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type ..
2.3 Participer à la clôture du processus de production	2.3.1 Assister l'opérateur dans les activités de clôture du processus (à vide et avec matières premières, documents à remplir)	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type .
	2.3.2. Identifier et évacuer les excédents de production (matières premières, emballages, déchets, ...)	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type ..

ACTIVITES	COMPETENCES	Classe de comp.	INDICATEUR DE MAITRISE DE LA COMPETENCE
	2.3.3. Nettoyer, puis éventuellement désinfecter et ranger le poste de travail et les outillages	CM	

Fonction 3 : Détecter les dysfonctionnements.

ACTIVITES	COMPETENCES	Classe de comp.	INDICATEUR DE MAITRISE DE LA COMPETENCE
3.1 Vérifier le déroulement des opérations de production et des phases de recette.	3.1.1 Signaler toute anomalie au niveau du fonctionnement qui influencerait la qualité de la recette. (anomalie perçue par l'ouïe, la vue, l'odorat et ou le toucher)	CM	. Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type .
	3.1.2 <i>Provoquer et participer à la gestion de l'arrêt d'urgence.</i>	CEP	
	3.1.3 <i>Aider à la remise en fonctionnement</i>	CEP	

Fonction 4 : Effectuer les opérations de maintenance de premier niveau des équipements.

ACTIVITES	COMPETENCES	Classe de comp	INDICATEUR DE MAITRISE DE LA COMPETENCE
4.1 Assurer le nettoyage et la désinfection de son poste de travail.	4.1.1 Utiliser les produits et les matériels de nettoyage et/ou de désinfection dans le respect des consignes d'utilisation et de sécurité	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type ..
	4.1.2 Assurer le nettoyage manuel et/ou automatique des installations, machines, outils, locaux,... selon les procédures de nettoyage et de désinfection prévues.	CM	
4.2 Participer à la maintenance préventive de 1 ^{er} niveau -de la machine et des périphériques, [norme : Réglages simples d'organes accessibles, prévus par le constructeur, sans aucun démontage ni ouverture de l'équipement ; échanges d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que certains fusibles, filtres, etc ; nettoyages, contrôles simples (niveaux d'huile, pression, températures, ...)]	4.2.1 Appréhender les limites de son autonomie au niveau des interventions techniques	CM	L'apprenant participe aux opérations de maintenance préventive de premier niveau dans les limites de son poste de travail
	4.2.2 Détecter et signaler aux personnes	CM	

ACTIVITES	COMPETENCES	Classe de comp	INDICATEUR DE MAITRISE DE LA COMPETENCE
	<p>concernées les défauts pour la réparation ou l'entretien</p> <hr/> <p>4.2.3 <i>Détecter et signaler aux personnes concernées le degré d'urgence pour la réparation ou l'entretien.</i></p>	<p><i>CEP</i></p>	

***Fonction 5* : Appliquer les impératifs de sécurité, d'hygiène et d'environnement.**

ACTIVITES.	COMPETENCES	Classe de comp.	INDICATEUR DE MAITRISE DE LA COMPETENCE
5.1 Assurer la qualité.	5.1.1 Appréhender les concepts d'une démarche qualité.	CM	
	5.1.2 <i>Appliquer les procédures du système qualité en vigueur dans l'entreprise.</i>	CEP	
5.2 Appliquer les directives, la législation et les réglementations en vigueur en matière d'hygiène professionnelle.	5.2.1 Respecter, dans la spécificité du secteur, les directives, la législation, les réglementations en matière d'hygiène professionnelle (par exemple suivre le concept HACCP).	CM	

ACTIVITES.	COMPETENCES	Classe de comp.	INDICATEUR DE MAITRISE DE LA COMPETENCE
5.3 Appliquer la législation et les réglementations en matière de bien-être au travail.	5.3.1 Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de Bien-être au travail. <ul style="list-style-type: none"> - Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail et des risques pour la santé. - Identifier les situations potentiellement dangereuses. - Respecter les prescriptions réglementaires en matière d'utilisation de l'énergie électrique. - Respecter les impositions vestimentaires propres à la profession. - Adopter, en fonction des circonstances, des positions ergonomiques appropriées. 	CM	
	5.3.2 Connaître les risques d'incendie que peuvent engendrer l'utilisation de produits et/ou des situations de travail. Adopter une attitude de prévention des situations dangereuses pouvant engendrer un incendie.	CM	
5.4 Appliquer la législation, les réglementations et les recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	5.4.1 Identifier les produits dangereux en matière d'environnement, les manipuler sous l'autorité d'une personne compétente en fonction d'instructions précises	CM	

ACTIVITES.	COMPETENCES	Classe de comp.	INDICATEUR DE MAITRISE DE LA COMPETENCE
	5.4.2 Stocker les produits dangereux dans le respect des législations et des réglementations en vigueur.	CM	
5.5 Adopter des attitudes professionnelles responsables.	5.5.1 <i>Appréhender les limites de ses responsabilités au sein de l'entreprise.</i>	<i>CEP</i>	
	5.5.2 Accomplir sa tâche avec rigueur et dans le respect des règles	CM	

Fonction 6 : 6 Communiquer des informations liées à la production

ACTIVITES	COMPETENCES	Classe de comp.	INDICATEUR DE MAITRISE DE LA COMPETENCE
6.1–Remplir les fiches d'identification de tous les contenants de matière et d'encours (n°, date, quantité), conformément à la procédure interne	6.1.1 Compléter les documents préétablis de manière complète et lisible	CM	
	6.1.2 Encoder des données dans un système informatique	CM	
6.2 Transmettre toutes informations de travail utiles pour les collègues de l'équipe suivante à l'opérateur, ou à défaut, au responsable hiérarchique, avant de quitter l'entreprise	6.2.1 Préparer une synthèse rapide de toutes les informations utiles (point sur l'état d'avancement du planning de production, quantité, incidents, etc.)	CM	A partir de documents préétablis, l'apprenant réalise une synthèse rapide de toutes les informations utiles Cette compétence sera vérifiée en situation réelle ou reconstituée
	6.2.2 Transmettre les informations oralement ou par écrit en utilisant le vocabulaire approprié.	CM	Cette compétence sera vérifiée en situation réelle ou reconstituée
6.3 Remplir les feuilles de contrôle et de traçabilité, selon la procédure	6.3.1 Compléter les documents préétablis de manière complète et lisible	CM	
	6.3.2 Encoder des données dans un système informatique	CM	

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be
www.enseignement.be

9. SCIENCES APPLIQUEES

9.1. AGRO-ALIMENTAIRE

**9.1.3. OPERATEUR / OPERATRICE DE PRODUCTION
DES ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES**

PROFIL DE FORMATION

Validation par la C.C.P.Q.

LE METIER

Si l'on pense à l'immense variété de produits alimentaires proposées sur le marché, il n'est pas étonnant que l'industrie alimentaire soit composée d'une grande diversité de sous-secteurs. Néanmoins, bien que ces sous-secteurs fabriquent les produits les plus divers, les mêmes principes régissent le processus de production et l'objectif commun consiste à transformer des matières premières en produits alimentaires.

Les grands sous-secteurs des industries alimentaires sont référenciés par le code NACE.

DA 151 - Abattoirs et transformation de viande

DA 152 - Transformation du poisson

DA 153 - Transformation de fruits et légumes

DA 154 - Préparation d'huiles végétales et animales, et de graisses

DA 155 - Industrie laitière

DA 156 - Fabrication de farine

DA 157 - Fabrication d'aliments pour animaux

DA 159 - Fabrication de boissons

DA 158 - Autres industries alimentaires : dont les usines à pain, boulangeries et pâtisseries, la fabrication du sucre, la fabrication du chocolat et sucreries, la fabrication de pâtes, la torréfaction de café et de thé, la fabrication de vinaigre, d'épices et d'herbes, la fabrication des produits de l'alimentation diététique, ...

L'opérateur/opératrice de production est actif(ve) dans ces différentes branches de l'industrie alimentaire.

1. RÔLES ET DEFINITIONS AU NIVEAU DES RESPONSABILITES

L'opérateur de production surveille et conduit un processus de production qui transforme ou traite des matières premières alimentaires et/ou qui conditionne les produits alimentaires finis.

Dans le processus de production des entreprises agro-alimentaires, nous reconnaissons six grandes étapes, à savoir :

1. l'apport des matières premières,
2. la préparation des matières premières,
3. la préparation d'un mélange de matières premières,
4. la préparation du produit alimentaire,
5. l'emballage des produits finis,
6. la distribution vers la zone de stockage.

Les opérateurs/opératrices ne sont concerné(e)s que par les étapes de production suivantes :

1. la préparation d'un mélange de matières premières,
2. la préparation du produit alimentaire,
3. l'emballage des produits finis,

Ils/elles sont ainsi impliqué(e)s au cœur même du processus de production et sont responsables de la qualité des produits alimentaires. Parfois, ces phases sont scindées, parfois il s'agit d'un processus continu. Ainsi dans certaines entreprises, un seul opérateur/opératrice de production est responsable des deux premières phases ou des deux dernières phases. Dans d'autres entreprises, par contre, les différentes phases sont clairement réparties entre deux ou plusieurs opérateurs/opératrices.

Nous parlons donc d'un(e) "opérateur/opératrice de production des entreprises agro-alimentaires " en termes généraux , en faisant abstraction des caractéristiques propres des entreprises (taille et type de production).

Dans le processus de production, l'opérateur/opératrice :

- doit connaître les caractéristiques des matières premières mises en œuvre et les étapes dans leur transformation vers le produit final ;
- commande les machines automatisées avec lesquelles on fabrique les produits alimentaires.;
- emballe les produits alimentaires à l'aide de machines automatisées ou manuellement ;
- commande et contrôle le processus au moyen d'une ou plusieurs consoles de commande, la plupart du temps informatisées, où les paramètres à vérifier lui sont fournis en flux réel et continu ;
- interprète ces données en fonction de l'évolution du processus de production et agit en conséquence pour optimiser la production en qualité et en efficacité ;
- effectue également, pendant le déroulement du processus de production, par des prélèvements réguliers d'échantillons, des contrôles de qualité limités en fonction de directives et règles précises ;
- complète les documents et formulaires nécessaires ;
- en cas de pannes du processus, il/elle doit intervenir efficacement dans les limites des autorisations données et compétences requises.

Dans l'exécution du travail, l'opérateur/opératrice doit impérativement respecter des normes de qualité (ISO) définies et des consignes d'hygiène (HACCP) imposées dans l'entreprise.

L'opérateur/opératrice de production travaille en toute indépendance, généralement au sein d'une équipe de travail où chacun a une mission définie. Il/elle consulte ses tâches sur un planning quotidien ou hebdomadaire qui doit être suivi précisément.

L'opérateur/opératrice doit pouvoir travailler en se concentrant sur le déroulement du processus tout en assurant des opérations répétitives. Il/elle doit aussi adopter une méthode de travail axée sur la sécurité de sa personne et de son entourage.

L'opérateur/opératrice doit, en relation avec les normes de qualité et les consignes d'hygiène, veiller à la propreté et à la mise en ordre de son environnement de travail.

Selon la taille de l'entreprise et le degré d'automatisation des processus, l'opérateur/opératrice de production peut être amené(e) à exécuter des tâches très diverses.

Parmi celles-ci, les **tâches importantes** effectuées par l'opérateur/opératrice de production pourraient être listées comme ce qui suit.

Nous entendons par tâche importantes toutes les tâches qui sont vitales pour le processus de travail et qui déterminent la profession d'opérateur/opératrice dans les entreprises agroalimentaires.

Elles constituent l'essence même de la profession. Il ne faut pas confondre l'importance avec la difficulté d'une tâche ou la quantité de temps y consacré. Ces deux éléments peuvent se rejoindre, mais pas nécessairement.

- Lire et comprendre les ordres figurant sur le planning de production.
- Régler la(les) machine(s) en fonction de la série de production.
- Démarrer la(les) machine(s).
- Apporter les matières premières dans l'appareillage approprié pour en faire un "mix".
- Contrôler la qualité du "mix" sur base de paramètres fixés selon la procédure.
- Intervenir en cas de divergences constatées en ce qui concerne le produit et la(les) machine(s) sur base de contrôles ou des résultats de laboratoire.
- Assurer le bon fonctionnement de la (des) machine(s).
- Contrôler la qualité des produits sur base de paramètres fixés selon la procédure.
- Régler la(les) machine(s) sur base des contrôles ou des résultats de laboratoire.
- Signaler les risques de panne.
- Résoudre en autonomie, immédiatement, une petite panne.
- Assurer l'entretien préventif et les réparations de la (des) machine(s) avec le service de maintenance.
- Nettoyer la(les) machine(s).
- Respecter les directives et les instructions en matière de sécurité, d'environnement, d'hygiène et de qualité des produits, d'hygiène personnelle.

(Description adaptée, et compte tenu des spécificités en Communauté française, à partir du document "Opérateur de production du secteur industrie alimentaire " D/200/4665/37 réalisé par le SERV (Sociaal Economische Raad van Vlaanderen) en octobre 2000.)

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Le président de la commission consultative

Fabian SCUVIE

Le chargé de mission

Xavier DELPIERRE

TABLE DES MATIERES

Fonctions	Pages
Fonction 1 - Préparer et organiser son poste de travail.	
Fonction 2 - Conduire un procédé de production (fabrication & conditionnement)	
Fonction 3 - Détecter et remédier aux dysfonctionnements liés au processus de production	
Fonction 4 - Effectuer la maintenance de premier niveau et participer à la maintenance de deuxième niveau	
Fonction 5 - Appliquer et faire appliquer les impératifs de sécurité, d'hygiène et d'environnement	
Fonction 6 - Communiquer et échanger des informations liées à la production	
Fonction 7- S'intégrer à la vie professionnelle	

Fonction 1 -

Préparer et organiser son poste de travail.

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1 Prendre connaissance du programme de production (fabrication et conditionnement)	1.1.1. Différencier les procédés de fabrication et de conditionnement des principaux produits agroalimentaires.	CM	
	1.1.2. Interpréter correctement la fiche et le planning de production.	CM	
	1.1.3. Décoder les informations spécifiques (matières premières et emballages).	CM	
	1.1.4. Situer son poste de travail dans le processus de production.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type.
1.2 Assurer l'approvisionnement des matières premières et des emballages avant et pendant la production.	1.2.1. Calculer les quantités de matières premières nécessaires à la quantité planifiée à produire, en fonction de la fiche de production.	CM	
	1.2.2. Convertir dans les unités adéquates les masses et les volumes de matière (si cela ne se fait pas automatiquement).	CM	
	1.2.3. Estimer les quantités des matériaux d'emballage nécessaires à une production donnée.	CM	
	1.2.4. Identifier les différents types de matières premières et d'emballages.	CM	
	1.2.5. <i>Contrôler la disponibilité des matières</i>	CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	<i>premières et des matériaux d'emballage, en fonction de la production prévue.</i>		
	1.2.6. Compléter ou faire compléter le stock si nécessaire.	CEP	
	1.2.7. Ranger et organiser le stock de matières premières en tenant compte des conditions de conservation et de rotation.	CM	
	1.2.8. Respecter les conditions de conservation des produits.	CM	L'apprenant(e) énonce les principes généraux de la chaîne du froid et met rigoureusement ces principes en application.
	1.2.9. Appliquer les règles de stockage en usage au sein de l'entreprise.	CM	L'apprenant(e) respecte la rotation des produits périssables adaptée à l'organisation de l'atelier, de l'entreprise. (FiFo, ...)
	Si l'opérateur reçoit les matières première et/ou les produits d'emballages en tête de production :		
	1.2.10. Vérifier les matières premières et matériaux en relation avec le bordereau de livraison et la production prévue.	CM	
	1.2.11. Contrôler visuellement la qualité des matières premières et/ou des produits d'emballage selon des critères externes tels que : informations sur l'emballage, dates sur l'étiquetage, intégrité de l'emballage ...	CM	
	1.2.12 Contrôler la qualité des matières premières par des analyses simples.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	1.2.13. Respecter les exigences auxquelles les matières premières doivent répondre	CM	
	1.2.14. En cas de problème ou de refus, appliquer les procédures en usage au sein de l'entreprise.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type.
	1.2.15. <i>Manutentionner les matières premières au moyen des engins adéquats et selon les règles de sécurité physiologique.</i>	CEP/CEF	
	1.2.16. Vérifier l'approvisionnement de la ligne en fonction de la recette.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type.
	1.2.17. Alimenter les machines	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type.
1.3. Préparer la (les) machine(s) :	1.3.1. Agir dans les limites autorisées et dans les limites des compétences requises en respectant l'organisation hiérarchique.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type.
	1.3.2. Identifier les principes théoriques relatifs au fonctionnement de la machine.	CM	L'apprenant(e) différencie les principes technologiques de base mis en œuvre

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
			dans les systèmes de production tels que les éléments mécaniques, électriques, électroniques, thermiques, hydrauliques, pneumatiques
	1.3.3. Identifier la fonctionnalité des ensembles et sous-ensembles des systèmes de fabrication et de conditionnement et de leurs périphériques.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	1.3.4. Reconnaître les systèmes technologiques appliqués dans le processus.	CM	
	1.3.5. Assurer les réglages nécessaires de la machine, adaptés à la production prévue.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	1.3.6. Assurer l'installation des éléments auxiliaires spécifiques dans la machine et/ou les périphériques.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	1.3.7. Vérifier les systèmes de sécurité.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	1.3.8. Identifier tout défaut ou anomalie de la machine	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	1.3.9. Identifier tout manquement aux règles d'hygiène et de sécurité.	CM	
	1.3.10. Réagir avec efficacité aux non-conformités et aux dysfonctionnements selon les procédures prévues.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	1.3.11. Communiquer l'information au responsable selon les procédures prévues, si le problème ne peut pas être résolu de manière autonome	CM	
	1.3.12. Décoder les informations sur écran de commande	CM	
	1.3.13. Manipuler efficacement les commandes associées au poste de travail	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	1.3.14. Vérifier et préparer les conditions initiales de démarrage.	CM	

Fonction 2 -

Conduire un procédé de production (fabrication et conditionnement)

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1 Démarrer un processus de production	2.1.1. Après avoir vérifié les conditions préalables, appliquer la procédure spécifique de démarrage.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.1.2. Procéder aux opérations de démarrage à partir du tableau de commande.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.1.3. Introduire les données de la fiche de production sur le tableau de commande ou sélectionner la recette exacte	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.1.4. Adapter les proportions de la recette sur le tableau de commande lors de la première préparation.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.1.5. Transférer les matières premières en quantités requises en respectant les procédures.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.1.6. Enregistrer les matières premières, consommées et les matières d'emballages. (si cela ne se fait pas automatiquement).	CM	
2.2 Assurer le contrôle de la qualité du procédé de production	2.2.1. Respecter la procédure de contrôle.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.2.2. Prélever les échantillons liés à l'opération.	CM	
	2.2.3. Identifier et utiliser correctement les instruments prévus à cet effet.	CM	
	2.2.4. Comparer les échantillons prélevés avec les échantillons de référence ou les valeurs prescrites, ou transmettre les échantillons selon la procédure prévue.	CM	
	2.2.5. Enregistrer les données de contrôle selon les prescriptions.	CM	
	2.2.6. Reconnaître les critères de qualité du produit fini ou en cours de transformation.	CM	
	2.2.7. Reconnaître les critères de qualité du produit emballé	CM	
	2.2.8. Apprécier à la vue, au goût, à l'odorat, au toucher, à l'ouïe, la qualité d'un produit en cours de production.	CM	
	2.2.9. Appréhender les modifications des propriétés biologiques, chimiques et physiques des matières	CM	Pour un produit donné, l'apprenant(e) énonce les modifications des propriétés

0

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	mises en œuvre dans les procédés de fabrication, de conservation et/ou de conditionnement.		biologiques, chimiques et physiques.
	2.2.10. Identifier et évaluer correctement les risques de contamination, d'altérations microbiennes, chimiques et physiques, encourus à chacune des étapes de la production compte tenu des matières utilisées.	CM	
	2.2.11. Appliquer les normes relatives à la qualité (ISO/HACCP).	CM	
	2.2.12. Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.	CM	
	2.2.13. Appliquer les règles d'autocontrôle et de traçabilité	CM	
2.3 Intervenir en cas de divergences constatées.	2.3.1. Situer l'origine des divergences concernant le produit et/ou la machine sur base des contrôles ou d'échantillons ou des résultats de laboratoire.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.3.2. Évaluer les conséquences des anomalies constatées.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.3.3. Réagir avec efficacité aux non-conformités et aux dysfonctionnements selon les procédures prévues.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	2.3.4. Communiquer l'information au responsable selon les procédures prévues, si le problème ne peut pas être résolu de manière autonome.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.4 Procéder à des tests de contrôle.	2.4.1. Identifier les techniques de prélèvement d'échantillons ainsi que les procédures de transfert des échantillons.	CM	
	2.4.2. Prélever, selon la procédure de test, des échantillons dans le respect rigoureux des règles d'hygiène.	CM	
	2.4.3. Effectuer les tests de contrôle de qualité prescrits sur le poste de travail suivant les procédures.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.4.4. Comparer les échantillons avec les échantillons de référence ou les valeurs prescrites.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.4.5. Réagir avec efficacité aux non-conformités et aux dysfonctionnements selon les procédures prévues.	CM	
	2.4.6. Communiquer l'information au responsable selon les procédures prévues, si le problème ne peut pas être résolu de manière autonome.	CM	
	2.4.7. Transmettre les échantillons au laboratoire pour analyse selon les procédures prévues.	CM	
2.5 Surveiller les paramètres de production (fabrication et conditionnement) Les ajuster conformément aux procédures prévues	2.5.1. Identifier - les différentes opérations du processus de transformation, de conservation et de conditionnement des produits. - les équipements de transformation, de	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	conservation et de conditionnement des produits tels que : homogénéisateur, laminoir, mélangeur, four, pasteurisateur, ensacheuse, encartonneuse		
	2.5.2. Identifier les appareillages de mesure et de contrôle, ainsi que les éléments de réglage tels que : thermomètre, pHmètre, réfractomètre, ...	CM	
	2.5.3. Identifier, pour chaque équipement, les paramètres à ajuster et mesurer l'influence du (des) paramètre(s) sur les finalités de la production.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.5.4. Régler et surveiller, dans les limites autorisées, les paramètres de production sur base des contrôles d'échantillons ou des résultats de laboratoire	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.5.5. Utiliser efficacement le (les) tableau(x) de commande de la machine pour ajuster les paramètres.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.5.6. Compléter les documents de travail prévus par les procédures ; transcrire des relevés de mesures	CM	L'apprenant transcrit les données relatives à la T°, au poids, à la teneur en eau, au pH, ...
	2.5.7. Compléter les documents de travail liés aux règles d'autocontrôle et de traçabilité	CM	
2.6 En cours de production, - assurer l'apport de matières premières,	2.6.1. Reconnaître les matières premières, auxiliaires et d'emballage	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
auxiliaires et/ou d'emballage. - assurer l'enlèvement des produits non conformes.			
	2.6.2. Appliquer les procédures d'intervention prévues (manuelles ou automatisées) pour l'apport de matières et/ou l'enlèvement des produits non conformes.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.6.3. Respecter les gestes d'hygiène et de manipulation des produits non-conformes.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
2.7 Assurer le suivi du processus d'emballage.	2.7.1. Respecter les consignes et procédures spécifiques.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.7.2. Veiller à l'alimentation en matières d'emballage	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.7.3. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité prescrites.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
2.8 Assurer la manutention occasionnelle des marchandises (matières premières, produits finis, emballages)	2.8.1. Utiliser de manière adéquate et rationnelle les engins courants de levage et de manutention (à l'exception du chariot élévateur) en respectant	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	toutes les règles de sécurité.		de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.8.2. Soulever et/ou transporter des charges manuellement en respectant les règles d'ergonomie.	CM	
	2.8.3. Placer correctement les accessoires tels qu'élingues, crochets, palettes, fourches ... adaptés aux produits transportés et aux engins de levage.	CM	L'apprenant placera les accessoires sur base d'une détermination approximative des points d'équilibre par calcul.
2.9 Assurer la qualité.	2.9.1. Appliquer les procédures du système qualité en vigueur dans l'entreprise.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	2.9.2. <i>S'impliquer dans le processus qualité en vigueur dans l'entreprise.</i>	CEP	
	2.9.3. <i>Evaluer son travail en termes de résultats en rapport avec les objectifs fixés.</i>	CEP	

Fonction 3 -
Détecter et remédier aux dysfonctionnements liés au processus de production

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1 Signaler les risques de panne	3.1.1. Identifier les facteurs pouvant engendrer une dégradation de la qualité du produit et du matériel de production.	CM	
	3.1.2. Décrire chaque risque avec précision au responsable hiérarchique.	CM	La communication est claire, concise et précise. Le message est exploitable.
	3.1.3. Utiliser le vocabulaire technique approprié.	CM	
3.2 Intervenir en cas d'anomalie constatée.	3.2.1. Détecter rapidement toute anomalie de fonctionnement.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	3.2.2. Décoder les signaux indicateurs d'anomalies - par la vue, l'odorat, l'ouïe, le toucher, - par les analyses de contrôle, - par les informations transmises via les tableaux de commande	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	3.2.3. Réagir avec efficacité aux non-conformités et aux dysfonctionnements selon les procédures prévues.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	3.2.4. Communiquer l'information au responsable selon les procédures prévues, si le problème ne	CM	La communication est claire, concise et précise.

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	peut pas être résolu de manière autonome.		Le message est exploitable
3.3 Résoudre immédiatement les petites pannes.	3.3.1. Intervenir dans les limites autorisées et les dans limites des compétences requises en respectant l'organisation hiérarchique.	CM	
	3.3.2. Exécuter les réglages autorisés directement au moyen du tableau de commande.	CM	
	3.3.3. Exécuter le remplacement autorisé d'éléments simples selon la procédure prévue, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène.	CM	
	3.3.4. Sélectionner et utiliser l'outillage approprié.	CM	
	3.3.5. Communiquer rapidement au supérieur hiérarchique tout problème survenant au cours de ces opérations.	CM	La communication est claire, concise et précise. Le message est exploitable
3.4 Réagir en cas de pannes importantes (pannes nécessitant le remplacement de pièces par l'équipe de maintenance et l'utilisation d'outillages spécifiques).	3.4.1. Assurer les procédures d'arrêt d'urgence.	CM	
	3.4.2. Prévenir le supérieur responsable et appliquer la procédure prévue dans l'organisation de l'entreprise.	CM	
	3.4.3. Décrire avec précision les observations relevées.	CM	La communication est claire, concise et précise. Le message est exploitable
	3.4.4. Participer, dans les limites autorisées, aux réparations avec les services techniques.	CM	

Fonction 4 -
Effectuer la maintenance de premier niveau et participer à la maintenance de deuxième niveau

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1 Assurer le nettoyage et la désinfection de son poste de travail.	4.1.1. Identifier et utiliser les produits et les matériels de nettoyage et/ou de désinfection dans le respect des consignes d'utilisation.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	4.1.2. Assurer le nettoyage manuel et/ou automatique des installations, machines, outils, locaux,... selon les procédures de nettoyage et de désinfection prévues.	CM	
4.2 Effectuer les entretiens systématiques de la machine et des périphériques	4.2.1. Exploiter les notions essentielles des concepts de maintenance dans la gestion de production : maintenances préventive, curative et prédictive.	CM	A partir d'un dossier technique d'un matériel, l'apprenant(e) décode un planning de maintenance ; il identifie les interventions de maintenance préventive à effectuer sur les matériels.
	4.2.2. Intervenir dans les limites autorisées et dans les limites des compétences requises en respectant l'organisation hiérarchique	CM	
	4.2.3. Respecter la planification des interventions.	CM	
	4.2.4. Lire un planning d'entretien.	CM	
	4.2.5. Identifier, décoder et appliquer les procédures prescrites du fabricant.	CM	

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	4.2.6. Sélectionner et utiliser l'outillage et les équipements appropriés.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	4.2.7. Utiliser les lubrifiants prescrits ou appropriés.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	4.2.8. Effectuer les mesures et les tests spécifiques avec le matériel et l'instrumentation appropriés.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	4.2.9. Vérifier la conformité technique des éléments, sous-ensembles et ensembles à surveiller selon la procédure.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	4.2.10. Vérifier la fonctionnalité des éléments, des sous-ensembles et ensembles selon la procédure	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
4.3 Effectuer ou participer à la maintenance préventive et prédictive de la machine et des périphériques.	4.3.1. <i>Signaler aux personnes concernées les défauts et le degré d'urgence pour la réparation ou l'entretien.</i>	CEF/CEP	
	4.3.2. <i>Assurer la fonctionnalité générale du système</i>	CEF/CEP	

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	4.3.3. <i>Exécuter à l'arrêt et en cours de fonctionnement, les vérifications nécessaires en respectant les consignes imposées dans la procédure.</i>	CEF/CEP	
	4.3.4. <i>S'intégrer dans un processus d'améliorations continues techniques et/ou économiques.</i>	CEF/CEP	
	4.3.5. Assurer la mise à jour des documents de maintenance.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type

Fonction 5 -

Appliquer et faire appliquer les impératifs de sécurité, d'hygiène et d'environnement

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1 Appliquer les directives, la législation et les réglementations en vigueur en matière d'hygiène professionnelle.	5.1.1. Respecter, dans la spécificité du secteur, les directives, la législation, les réglementations en matière d'hygiène professionnelle (par exemple la réglementation HACCP/ISO)	CM	L'apprenant respecte ces impératifs précités dans le cadre de sa formation
5.2 Appliquer la législation et les réglementations en matière de Bien-Etre au travail.	5.2.1. Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de Bien-Etre au travail. - Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail et des risques pour la santé. - Identifier les situations potentiellement dangereuses. - Respecter les prescriptions réglementaires en matière d'utilisation de l'énergie électrique. - Respecter les impositions vestimentaires propres à la profession. - Adopter, en fonction des circonstances, des positions ergonomiques appropriées.	CM	L'apprenant respecte les impératifs précités dans le cadre de sa formation
	5.2.2. Appliquer les bonnes pratiques de manutention : lever et porter en toute sécurité physiologique et matérielle	CM	L'apprenant respecte les impératifs dans la cadre de sa formation
	5.2.3. Prévenir les risques musculo-squelettiques	CM	L'apprenant prévient les risques dans le cadre de sa formation

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	5.2.4. Appréhender les risques d'incendie que peuvent engendrer l'utilisation de produits et/ou des situations de travail.	CM	L'apprenant appréhende les risques dans le cadre de sa formation
	5.2.5. Adopter une attitude de prévention des situations dangereuses pouvant engendrer un incendie.	CM	L'apprenant adopte les attitudes de prévention dans le cadre de sa formation
5.3 Appliquer la législation, les réglementations et les recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	5.3.1. Identifier les produits dangereux en matière d'environnement.	CM	L'apprenant identifie les produits dangereux dans le cadre de sa formation
	5.3.2. Manipuler les produits dangereux et les mettre en œuvre dans le respect des réglementations en vigueur, des consignes et des recommandations des fiches techniques associées.	CM	L'apprenant respecte les impératifs de manipulation dans le cadre de sa formation
	5.3.3. Stocker les produits dangereux dans le respect des législations, des réglementations et/ou des recommandations en vigueur.	CM	L'apprenant respecte les impératifs de stockage dans le cadre de sa formation
	5.3.4. Trier, stocker et éliminer les déchets dans le respect des législations, des réglementations et/ou des recommandations en vigueur. et compte tenu des dispositions prises en entreprise.	CM	L'apprenant respecte les impératifs de stockage, de tri et d'élimination des déchets dans le cadre de sa formation

Fonction 6 -

Communiquer et échanger des informations liées à la production

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1 Relever les données et les enregistrer.	6.1.1. Compléter et collationner les documents de travail prévus par les procédures.	CM	
	6.1.2. <i>Rédiger les rapports indiquant les données de production, les résultats des analyses, les dysfonctionnements constatés et les interventions effectuées.</i>	CEP	
	6.1.3. Assurer le suivi des documents de production.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
6.2 Assurer la transmission des informations	6.2.1. Communiquer toute information utile au responsable selon les procédures prévues.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	6.2.2. Recevoir et décoder toute information venant du laboratoire.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	6.2.3. Communiquer au responsable hiérarchique tout problème lié à la production	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.3 Remplir les fiches d'identification de tous les contenants de matière et d'encours (n°, date, quantité), conformément à la procédure interne	6.3.1. Compléter les documents préétablis de manière complète et lisible.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	6.3.2. Encoder les données dans un système informatique	CM	
6.4 Transmettre à l'opérateur de l'équipe suivante ou à défaut son supérieur hiérarchique, toute information de travail utile avant de quitter son poste de travail.	6.4.1. Préparer une synthèse rapide de toutes les informations utiles (point sur l'état d'avancement du planning de production, quantité, incidents, etc)	CM	A partir de documents préétablis, l'apprenant réalise une synthèse rapide de toutes les informations utiles Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
	6.4.2. Transmettre les informations oralement ou par écrit en utilisant le vocabulaire approprié.	CM	Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type
6.5 Remplir les feuilles de contrôle et de traçabilité, selon la procédure	6.5.1. Compléter les documents préétablis de manière complète et lisible	CM	A partir de documents préétablis, l'apprenant réalise une synthèse rapide de toutes les informations utiles Cette compétence sera vérifiée en entreprise agro-alimentaire et/ou au sein d'un centre de compétences, d'un centre de technologies avancées ou d'un centre de même type

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
	6.5.2. Encoder de données dans un système informatique 6.5.3.	CM	
Fonction 7- S'intégrer à la vie professionnelle			

ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
ACTIVITES DECRITES DANS LE P.Q.	COMPETENCES du PQ complétées et précisées	CLASS DE COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1 Soutenir et encadrer les assistants opérateurs, les débutants et les intérimaires.	7.1.1. Donner des directives dans un langage précis, clair et compréhensible.	CEP	
	7.1.2. Assurer la surveillance des opérations.	CEP	
	7.1.3. Faire preuve de patience et de pédagogie	CEP	
7.2 Adopter des attitudes professionnelles responsables.	7.2.1. Identifier le domaine de ses responsabilités au sein de l'entreprise.	CM	L'apprenant identifie ses responsabilités dans le cadre de sa formation
	7.2.2. Travailler avec autonomie.	CM	L'apprenant exerce son autonomie dans le cadre de sa formation
	7.2.3. Accomplir sa tâche avec soin et précision	CM	L'apprenant fait preuve de soin et précision dans le cadre de sa formation
	7.2.4. Planifier et coordonner ses tâches de manière telle que l'objectif fixé puisse être atteint de façon efficace.	CM	L'apprenant planifie et coordonne ses tâches dans le cadre de sa formation
	7.2.5. S'impliquer dans la culture d'entreprise.	CEP	
	7.2.6. Rechercher activement les situations permettant d'élargir et d'approfondir ses compétences.	CEP	
	7.2.7. S'adapter de manière permanente aux évolutions techniques et aux nouvelles technologies du métier	CEP	
	7.2.8. Faire preuve de flexibilité en acceptant des horaires variés	CEF/CEP	
	7.2.9. Travailler en équipe	CM	
	7.2.10. Appliquer les règles de déontologie professionnelle (droit au respect de la vie privée, confidentialité des données et devoir de réserve)	CM	L'apprenant applique les règles dans le cadre de sa formation